CANADA.

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. SIR CHARLES TUPPER C.B., G.C.M.G., &c.

MINISTRE DES FINANCES,

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI, LE 12 MAI

1887.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON.

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. SIR CHARLES TUPPER, C.B., G.C.M.G., &c.,

MINISTRE DES FINANCES,

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI, LE 12 MAI 1887.

Sir CHARLES TUPPER : En me levant pour vous demander de laisser le fauteuil, M. l'Orateur, afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, saisissant cette occasion de m'exprimer en cette Chambre, je désire dire hautement que, reconnaissant la grande habileté de l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Cartwright), et la manière dont il a pu remplir ses devoirs de ministre des finances, durant la période où les honorables membres de l'opposition étaient au pouvoir, et reconnaissant aussi, comme nous le faisons, la grande habileté des messieurs qui, de ce côté de la Chambre, ont occupé la même position sous l'honorable ministre qui maintenant, conduit la Chambre, je dois demander l'indulgence de la Chambre à cette première occasion où il est devenu de mon devoir d'occuper cette position. Je ne me propose pas dans la circonstance actuelle de passer en revue ce que les honorables messieurs de ce côté de la Chambre qui m'ont précédé ont fait avant moi.

On se rappellera que, sous un tarif comparativement peu élevé, le pays a joui d'une prospérité marquée pendant les sept premières années de la Confédération ; mais il ne faut pas oublier que pendant cette période les industries du pays ont joui d'une protection qui provenait de la dislocation du marché ouvrier dans la république voisine, ce qui nous a placés dans une position toute différente de celle que nous avons occupée très peu de temps après.

Lorsque ce changement eut lieu et lorsque les industries languissantes du Canada ont exigé des efforts de la part du ministre des finances d'alors lorsque au lieu de sur-

plus considérables nous nous sommes trouvés en face de déficits non moins considérables pendant plusieurs années consécutives, l'opposition d'alors demanda à cet honorable ministre de reconsidérer la position et de s'efforcer de protéger plus efficacement notre industrie nationale pour l'empêcher de languir et d'être complètement ruinée. Nous n'avons pas réussi, je ne dis pas à amener l'honorable ministre à cette conclusion, car j'ai quelque raison de croire qu'il avait des doutes très forts et très nombreux sur cette question, mais dans tous les cas nous n'avons pu changer la politique des hommes qui réglaient alors les destinées du Canada. C'est un fait bien connu que la question de la protection fut le principal article du programme conservateur aux élections générales de 1878. De retour au pouvoir, les conservateurs qui s'étaient engagés à encourager et à protéger les industries du Canada, autant qu'il serait en leur pouvoir, exposèrent leur programme par l'entremise de sir Leonard Tilley, dont l'absence est profondément regrettée, j'en suis certain, par les membres des deux côtés de cette Chambre,—et je n'hésite pas à dire que le succès de cette politique exposée à plusieurs reprises et mûrie avec le temps a su mériter la confiance d'une grande partie du public jusqu'à ce jour.

L'exposé si complet de nos finances fait par sir Leonard Tilley et par mon honorable ami qui occupait le poste de ministre des finances il y a un an m'exempte d'établir une comparaison entre les années qui ont précédé cette politique de protection et celles qui l'ont suivie, mais il me sera permis d'appeler un instant l'attention de la Chambre sur le fait qu'il s'est produit un grand changement d'opinion dans l'esprit des économistes comme question abstraite d'économie politique. Personne de ceux qui ont suivi avec soin les progrès des événements publics et de l'opinion publique, ne peut ignorer qu'il s'est produit un changement très marqué dans tous les pays sur cette question. Aux Etats-Unis on tient peut-être avec plus de tenacité que jamais au principe de la protection. En Angleterre, où c'était une hérésie que de donner à entendre quelque chose dans ce sens il y a quelques années, même à l'époque dont j'ai parlé, il s'est produit un grand changement dans l'opinion publique. Le professeur Sedgewick, membre du collège de la Trinité, de l'université de Cambridge, le même qui à la grande réunion de l'Association Britannique en 1886 a lu un essai sur l'économie politique, a publié un ouvrage contenant des opinions qui, il y a quelques années auraient été considérées comme une grande hérésie en matière économique. Mais, M. l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retenir la Chambre pour passer en revue les preuves innombrables des changements de l'opinion publique à ce sujet. D'autre part, tandis que le comité nommé par le parlement impérial pour considérer la dépression commerciale restait attaché au libre-échange, la minorité de ce comité, composée d'hommes d'Etat des plus distingués, d'hommes occupant des positions éminentes dans les affaires publiques en Angleterre, n'a pas hésité à se prononcer en faveur de la protection pour les industries nationales.

Je ne me crois pas tenu de m'engager plus avant dans cette question d'économie politique abstraite pour une autre raison très importante. Depuis la dernière session

de ce parlement, c'est un fait bien connu que l'honorable député qui commande avec un talent si distingué la loyale opposition de Sa Majesté en cette Chambre, a, en présence de l'électorat canadien, annoncé son entière concession aux principes économiques partagés par la majorité de cette Chambre. La réélection de cet honorable député à la position de chef de ce grand parti en cette Chambre et dans le pays a causé un sentiment de satisfaction universelle de ce côté-ci de la Chambre, et pour deux raisons : premièrement à cause des aptitudes éminentes qu'il possède pour ce poste distingué ; secondement, parce que nous considérons sa réélection à cette haute position comme une affirmation, de la part des honorables membres de l'opposition, qu'enfin le temps est arrivé où le pays peut se féliciter du fait que les grands capitalistes qui sont intéressés au développement des ressources du pays pourront placer leurs capitaux dans ces grandes industries canadiennes sans craindre d'être dérangés par un changement d'administration. Dans ces circonstances, je crois que je ferais perdre à la Chambre un temps précieux si je ne me bornais à exprimer le plaisir que j'éprouve en constatant que le temps est arrivé où nous ne faisons plus qu'un en ce qui concerne cette grande et importante question. Sa déclaration a fait cesser les craintes des capitalistes au sujet des modifications qui auraient pu amener dans le tarif un changement d'administration, et je crois que le temps est arrivé où la seule question est maintenant de savoir comment donner le plus d'efficacité possible à cette politique qui a su donner une satisfaction si entière à la grande masse du peuple canadien.

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur la position financière que le Canada occupe présentement.

Pour ce qui regarde les recettes et les dépenses de l'exercice expiré le 30 juin 1886, on trouvera que l'ex-ministre des finances, dans son exposé budgétaire du 30 mars de l'année dernière, estimait que la recette totale du fonds consolidé se monterait à $33,550,000. Les comptes publics, qui ont été dûment distribués aux honorables membres de la Chambre, constatent que le montant réel de la recette a été de $33,177,040.39, ce qui établit que les estimations de l'ex ministre des finances se sont presqu'entièrement vérifiées. Comme question de fait, son estimation du rendement des douanes a été de $150,000 au-dessous de ce qu'il avait prévu ; mais la principale différence s'est fait sentir sur l'accise, qui n'a pas produit ce que l'on attendait. Il faut, toutefois, considérer que durant toute cette année, le Canada a souffert particulièrement d'autres causes, indépendamment de la dépression ordinaire du commerce qui s'est fait sentir dans tout le monde. Je remarquerai ici que si les honorables membres de la gauche ont eu la mauvaise fortune de se trouver au pouvoir dans un temps de dépression commerciale très sérieuse, non seulement au Canada, mais dans tous les autres pays, il y a eu récemment une dépression commerciale également grande dans la Grande-Bretagne, dans les Etats-Unis et dans la plupart des autres pays du monde. Le Canada a souffert plus ou moins de cette dépression ; mais le fait qu'il a pu traverser cette période et se tirer d'affaires comme il l'a fait, est la meilleure preuve de la sagesse de la politique adoptée par le gouvernement et endossée par le

peuple. Or, M. l'Orateur, au commencement de l'année les effets de la rébellion dans le Nord-Ouest se faisaient rigoureusement sentir. Ce fut une calamité imprévue, qui affecta les affaires, paralysa le commerce, arrêta le mouvement de l'immigration et éloigna le capital. De plus, M. l'Orateur, le grand centre commercial de ce pays, la cité de Montréal a été le théâtre d'une calamité inattendue, la variole, qui a tenu, pour ainsi dire, ce centre comme en quarantaine pendant plusieurs mois, ce qui a produit les effets les plus désastreux sur le commerce.

D'un autre côté, l'ex-ministre des finances avait estimé la dépense à $38,126,287.61, et elle s'est réellement élevée à $39,011,612.26. La différence peut être attribuée aux frais encourus pour la suppression de la rébellion dans le Nord-Ouest, qui avaient été estimés à $2,300,000, tandis qu'ils se sont réellement élevés à $3,177,220.50. De plus, la police à cheval a nécessité une dépense de $1,029,369.20, contre une estimation de $832,941.66. Ces dépenses additionnelles étaient inévitables, et il fallait y faire face. Il y a eu, malheureusement aussi, le déficit de l'année dernière, conséquence également de la rébellion. On peut dire que la dépense se rapportant à la rébellion du Nord-Ouest, n'étant pas d'un caractère ordinaire, devrait être considérée comme une dépense du capital, et nous nous proposons d'adopter cette distinction pour les sommes payées durant le présent exercice pour solder ce service, et aussi pour indemniser les victimes de la rébellion. Si nous passons maintenant au résultat pour l'année courante, on trouvera que l'ex ministre des finances, dans son exposé de la dernière session, a estimé que le revenu provenant de toutes les sources se monterait à $34,500,000. En faisant cette estimation, il a pris, sans doute, en considération la dépression commerciale, qui se faisait sentir en Canada, comme dans toutes les autres parties du monde. Cependant, d'après les relevés jusqu'aux dernières dates, qui ont été soumis à la Chambre, on verra que le montant des recettes prévues sera plus élevé, et qu'au lieu d'un revenu de $34,500,000, nous aurons, en chiffres ronds, $35,300,000. A ce sujet, il est peut-être à propos d'emprunter au *Statist*, du 5 février dernier, les lignes suivantes d'une revue que ce journal faisait de l'histoire financière et commerciale de l'Angleterre en 1886. Voici ses paroles :

> Il y a lieu d'être satisfait de la tournure générale des affaires pendant l'année. Les hommes d'affaires ont secoué leur torpeur ; ils ont trouvé, enfin, que l'on était arrivé au fond de la crise, et ils se sont montrés plus disposés à marcher en avant. Quelques faits, cependant, ne sont pas très rassurants, et certaines branches de commerce n'ont pas participé au progrès général ; mais en somme, les marchands sont plus satisfaits, et le commerce a reçu une impulsion, qui ne peut avoir qu'une longue durée, à moins d'une réaction imprévue.

Les honorables membres de la gauche, sans doute, savent que M. Giffin, l'éminent statisticien, est l'auteur de ces observations. Si nous décomposons l'estimation donnée plus haut, nous trouvons que les douanes rapporteront $22,000,000. L'accise avait été estimé à $7,000,000, mais soit exagération dans l'estimation de l'année précédente, ou soit une plus grande tempérance dans les habitudes du peuple, les officiers du département du revenu de l'intérieur ne croient pas que le revenu provenant de cette source dépasse $6,000,000. Les divers articles du revenu se monteront à peu près à l'estimation, savoir, à $7,300,000, ce qui fait une recette totale de $35,300,000.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Vous parlez présentement de l'année courante?

Sir CHARLES TUPPER: Oui. Si nous passons à la page des dépenses, nous trouvons que la somme totale dépensée jusqu'au 30 avril dernier, telle qu'indiquée par les états soumis à la Chambre, s'est élevée à $25,985,548.30, dont il faut déduire, comme nous l'avons dit plus haut, pour la porter au compte du capital, la somme de $210,085.52, cette somme se composant de divers déboursés faits en rapport avec la rébellion du Nord-Ouest. Les charges pour les services du fonds consolidé seront probablement comme suit: balance des intérêts à payer, $1,500,000; fonds d'amortissement, $600,000, et pour divers autres services, $4,760,000. D'après les probabilités, la dépense totale sera d'environ $35,600,000, ce qui laisse un déficit apparent, à la fin de l'année, de $300,000, et je n'ai aucun doute que cette estimation se réalise, pourvu que les recettes se montent au chiffre prévu. Vu la position dans laquelle nous nous sommes malheureusement trouvés, il y a un an, cette Chambre doit se féliciter et le pays tout entier doit se trouver heureux d'apprendre que le présent exercice se clora avec un déficit n'excédant pas $300,000. Pratiquement, il y aura équilibre entre les recettes et les dépenses, parce que ce déficit étant si peu élevé, le plus léger changement pourrait le faire disparaître.

Je ferai maintenant l'estimation du résultat probable de l'année fiscale 1887-88. Ici, nous devons changer de point d'appui, n'ayant pas des données certaines comme celles que nous avons eues jusqu'à présent, mais ne pouvant nous étayer que sur des probabilités. Quant aux probabilités pour l'année commençant le 1er juillet prochain, qui ne sont qu'une pure estimation, le gouvernement croit que le revenu des douanes se montera en chiffres ronds à $22,500,000, si les conditions du commerce restent dans leur état actuel—et il n'y a aucune raison de prévoir une diminution d'après les présentes apparences—et si nous tenons compte des changements apportés au tarif. Le commissaire du revenu de l'intérieur m'informe que le revenu de l'accise, d'après une estimation soignée, sera, l'année prochaine, de $6,400,000. Sur ce montant les spiritueux compteront pour $3,500,000, en chiffres ronds; le tabac pour $1,600,000; les cigares pour $710,000; le malt et les liqueurs de malt pour $400,000, et la balance proviendra des licences et d'autres sources. Nous pouvons dire avec assurance, en comptant les revenus divers, y compris le revenu des postes, des chemins de fer, l'intérêt sur placement et autres revenus, que le montant réalisable sera $7,500,000, ce qui portera le revenu total, durant l'année fiscale 1887-88, à $36,400,000. Les honorables membres de la Chambre ont devant eux l'estimation de la dépense probable à faire pour les divers services durant l'année 1887-88, et à moins que l'honorable ministre des Travaux publics ne requièrent des sommes additionnelles pour achever certains travaux sous son contrôle, ou pour répondre aux besoins du pays, il n'est pas probable que les estimations supplémentaires qui seront soumises, ajouteront beaucoup aux sommes maintenant présentées au parlement. Sous ces circonstances, en comparant le revenu, que je viens d'estimer à $36,400,000, avec la dépense, nous nous trouverons en présence d'un surplus assez considérable à la fin de l'année fiscale 1887-88, à moins, comme je l'ai dit, que le ministre des Travaux publics ne l'emporte

sur nous, et n'obtienne un montant plus considérable que celui que nous croyons devoir dépenser. Il est d'usage de donner des explications sur les variations survenues dans les divers services, pour ce qui regarde les dépenses, et je me conformerai à cet usage pour l'information de la Chambre.

Si nous considérons la dépense imputable sur le capital, durant l'année fiscale, on verra, après l'examen des estimations, que pour ce qui regarde le rachat de la dette publique, une somme de $870,000 sera requise pour assumer des obligations émises pour la province du Nouveau-Brunswick avant la confédération, lesquelles paient un intérêt de 6 pour 100, et dont l'échéance arrive durant la prochaine année fiscale. On constatera qu'au lieu d'avoir à redouter cette échéance, elle sera avantageuse au gouvernement, parce que ce dernier sera en état de réduire l'intérêt sur ces obligations à un taux beaucoup moins élevé que 6 pour 100. Pour ce qui regarde la dépense à faire pour l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, on remarquera qu'il n'est demandé pour le chemin de fer du Pacifique Canadien que la somme de $180,000, destinées à rencontrer la dépense à faire dans la Colombie Anglaise, contre une dépense autorisée de $922,000 pour l'année courante. Pour le chemin de fer Intercolonial, il y aura une dépense additionnelle de $260,000. Pour le compte de construction sur cette ligne, la Chambre sera appelée à voter une somme moindre que celle de l'année dernière ; mais vu l'augmentation du trafic, il nous faudra acheter du matériel roulant pour une somme de $318,000. Comme on peut le voir, en examinant les estimations, on demandera au parlement de voter un crédit de $800,000 pour la construction du chemin de fer du Cap-Breton, contre une dépense autorisée de $500,000 pour l'année courante. Si nous passons maintenant aux canaux, on a demandé une augmentation de $330,000. Pendant que les anciens canaux exigent moins d'argent pour terminer les travaux, qui sont maintenant en voie d'exécution, il faudra un nouveau crédit de $1,000,000 pour la construction d'un canal au Sault-Sainte-Marie. Je puis ajouter que cette somme sera tout à fait suffisante pour construire ce canal, du moins, d'après ce que nous pouvons voir par les informations qui sont en notre possession. Les montants imputables sur le capital, sous le contrôle de l'honorable ministre des travaux publics, seront réduits en conséquence de l'achèvement de la cale sèche d'Esquimalt. Le crédit demandé pour l'édifice public de la rue Wellington, est de $200,000, contre $110,000 autorisées pour la présente année. On demande $90,000 pour frais de construction dans le havre de Port-Arthur et sur la rivière Kaministiquia, contre $70,000 durant la présente année, et l'on aura besoin de revoter la somme de $100,000 pour le havre du Cap-Tourmente.

L'honorable ministre de l'intérieur aura besoin d'une somme supplémentaire de $45,000 imputable sur le capital pour frais d'arpentage, etc., sur les terres de la couronne. Examinons maintenant les divers articles de dépenses en rapport avec le fonds consolidé. D'abord, l'intérêt sur la dette publique sera augmenté de $380,000. En chiffres ronds cette somme sera à peu près ce qui est requis pour l'intérêt sur

les dépôts reçus et à recevoir des banques d'épargne. Le fonds d'amortissement exigera une somme additionnelle d'environ $60,000, ce qui est, de fait, une augmentation due au placement de l'intérêt sur le fonds maintenant possédé, et qui est compensée par l'addition de ce montant à l'intérêt sur placements. Il y aura une légère diminution dans les frais d'administration, opérée surtout par l'abolition de certaines fonctions, dont le maintien n'est plus requis. Dans le gouvernement civil l'augmentation est de $39,875, dont la plus grande partie est destinée au département de l'intérieur et au département des postes. Ces dépenses seront expliquées pleinement, lorsque les crédits seront examinés séparément ; mais on peut mentionner ici que les services sous le contrôle de ces départements se développent continuellement en proportion des développements du pays, et les dépenses qu'ils entraînent ne peuvent rester stationnaires, comme dans d'autres départements. Pour l'administration de la justice, l'augmentation totale est de $18,100, destinées à de nouveaux services, comme suit :—Entretien de la prison de Prince-Albert, $5,000 ; nouveau juge cadet de la cour du comté d'Ontario, $2,000 ; cinq juges de la cour supérieure dans les territoires du Nord-Ouest, $20,000, au lieu de $12,000, ci-devant requis, et les salaires de cinq shérifs à $500 chacun.

Dans les pénitenciers, il y aura une économie de $3,356, grâce à l'inspection rigoureuse du ministre de la justice, et quand la nouvelle échelle des salaires, dont l'adoption est demandée à la Chambre, sera mise en force, le service des pénitenciers sera sur un meilleur pied, et à la fin, une économie de plusieurs milliers de piastres sera réalisée. Dans la législation, il y a une augmentation de $102,375, dont la plus grande partie est pour faire face aux dépenses en rapport avec l'acte concernant le cens électoral. Cette augmentation est estimée, pour l'année prochaine, à $200,000, contre un crédit de $100,000 demandé l'année dernière. Pour les arts, l'agriculture et la statistique, l'augmentation demandée est de $82,333.33. Les honorables membres de la Chambre, en examinant l'estimation pour ce service, trouveront que la somme de $60,000 votée l'année dernière en rapport avec l'exposition coloniale et des Indes, n'apparaît plus, et il en sera de même des $15,000 qui ont été requises pour le recensement du Manitoba. D'un autre côté l'honorable ministre de l'agriculture aura besoin de mettre en opération et d'entretenir une ferme d'expérimentations agricoles, qui sera en plein fonctionnement l'année prochaine. On a besoin pour ce service d'une somme de $90,000, contre $30,000, demandées l'année dernière. On demandera aussi au parlement de voter un crédit de £20,000 sterling, comme contribution à l'occasion du jubilé commémoratif du règne de Sa Majesté la reine, à la fondation de l'institut impérial du royaume-uni, des colonies et des Indes, et je n'ai aucun doute que cette somme sera votée avec plaisir. Je dirai ici un mot en passant sur ces deux sujets, la grande exposition coloniale et des Indes et le projet de l'institut impérial. Il me serait impossible de trouver des expressions capables de rendre justice au profond intérêt, à l'assiduité infatigable et à l'appui incessant donné à l'exposition coloniale et des Indes par Son Altesse Royale le prince de Galles. On sait tous que l'initiative de cette exposition, durant l'année dernière, est due à Son Altesse

Royale, et il a apporté dans cette entreprise toute l'ardeur et toute l'assiduité que le plus enthousiaste représentant des colonies pouvait apporter et désirer lui-même. Cette exposition était purement coloniale et indienne. Aucun exposant britannique n'a pu y trouver place. Toute l'exposition se composait exclusivement de produits de l'Inde et des colonies. Si l'on considère que des nobles, des particuliers et des capitalistes anglais, n'ont pas souscrit moins de £150,000 sterling comme garantie des frais d'une exposition dans laquelle ne se trouverait exposé aucun produit tiré du Royaume-Uni, l'on a la meilleure preuve du profond, du vif intérêt que l'Angleterre porte à ses colonies et à l'Inde.

Je n'ai pas besoin de parler du succès de cette exposition, parce que le ministre de l'agriculture, sous lequel j'ai eu l'honneur de servir, a déjà déposé sur le bureau de cette Chambre un rapport que j'ai préparé à ce sujet, et dans lequel on trouvera exposé clairement et succinctement tout ce que j'ai considéré comme intéressant pour la Chambre, et qui se rapporte à cette exposition.

Je puis dire cependant que le succès de cette grande exposition a porté Son Altesse Royale le prince de Galles à proposer l'établissement d'un institut permanent des colonies et des Indes. Mais il ne faut pas que j'abandonne la question de l'exposition des colonies et des Indes sans d'abord offrir mes remerciements cordiaux à mes anciens collègues qui ont donné à cette entreprise un appui si chaleureux et si enthousiaste, au parlement du Canada, qui les a soutenus dans leurs efforts, et je désire aussi présenter mes remerciements également cordiaux et sincères aux gouvernements d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard, du Manitoba et de la Colombie-Anglaise pour le zèle avec lequel ils m'ont secondé ainsi que le gouvernement central pour assurer à cette exposition le succès qui l'a couronnée. Et je crois que l'honorable M. Mowat, l'honorable M. Fielding et l'honorable M. Blair, en leur qualité de représentants de gouvernements qui étaient censés n'être pas précisément en harmonie avec le gouvernement central, ont particulièrement droit à ce que je dise que j'ai reçu d'eux et de leurs collègues un appui tout aussi sympathique et aussi enthousiaste que celui qui m'a été prêté dans n'importe quelle autre partie du pays.

Je désire également offrir mes sincères remerciements aux habitants du Canada—aux exposants, sans la cordiale coopération, le zèle et l'assiduité desquels cette grande exposition n'aurait pu produire pour le Canada les résultats heureux et durables que j'en attends. Dans plusieurs cas ils avaient un intérêt direct à agir ainsi, parce qu'ils avaient lieu de croire que l'exposition de leurs articles aurait pour effet d'étendre leur commerce et de développer les industries dans lesquelles ils étaient engagés. Mais dans plusieurs autres cas, lorsqu'ils n'avaient pas cet espoir, ils étaient animés du désir patriotique, pleinement prouvé et cordialement mis à exécution, de rendre cette exposition, sans tenir compte des dépenses que cela entraînait pour les exposants, tout ce que le Canadien le plus enthousiaste pouvait désirer qu'elle fût. Je crois, dis-je, que le Canada retirera de cette exposition des avantages durables. On a vu que nous

étions en état de prendre une place élevée, non seulement aux yeux de l'Angleterre mais je puis dire aux yeux de l'univers ; car cette exposition a été visitée par des centaines de mille personnes, non seulement du continent européen, mais aussi des grandes colonies australiennes et de toutes les parties les plus reculées de l'empire ; et il en est résulté une impression de nature à élever le Canada aux yeux du monde à un point que notre pays n'avait jamais atteint jusque-là. La meilleure preuve de ce fait, c'est que le *Times*, de Londres, que nous ne regardons pas toujours comme étant le journal le plus enthousiaste pour ce qui est des intérêts canadiens, mais que quelques-uns d'entre nous ont été portés à considérer comme plus sympathique à l'Australie qu'au Canada, a publié dans un de ses numéros un rapport détaillé et admirable du département canadien, couvrant toute une page; et plus tard il a maintes et maintes fois rempli ses colonnes d'articles montrant les grands progrès réalisés par le Canada. Je dis que la meilleure preuve du grand bien que le Canada a retiré de cette exposition nous est fournie par l'attitude de ce journal et d'autres journaux importants de l'Angleterre. Nous avions, comme de raison, l'avantage additionnel de la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, qui a attiré l'attention des habitants de l'Angleterre et de tous les autres pays sur la position que nous occupons à un degré qui a déjà produit l'influence la plus grande et la plus précieuse pour nos principaux intérêts.

Je puis, M. l'Orateur, demander une réduction de $50,000 par année sur le crédit destiné aux fins de l'immigration. Mon honorable ami le ministre de l'agriculture et de l'immigration croit que, vu les grands avantages assurés au Canada par cette exposition et par la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, et les efforts de cette compagnie pour faire connaître le Canada dans tout l'univers, comme naturellement elle y est considérablement intéressée, il n'est pas nécessaire de demander une somme aussi forte, et nous avons lieu de croire que le montant ainsi réduit produira de plus grands résultats, eu égard aux influences dont je viens de parler, que n'en produirait le montant primitif sans ces influences. Mais, M. l'Orateur, je veux dire un mot au sujet de l'institut des colonies et des Indes. Comme plusieurs membres de cette Chambre le savent, j'ai cru qu'il était de mon devoir de visiter ce pays relativement à ce sujet lorsque Son Altesse Royale le prince de Galles et les intéressés poussaient activement ce projet. J'ai visité ce pays pour obtenir de l'aide, et je dois remercier mes anciens collègues pour la manière dont ils ont accueilli ma demande, en promettant de demander au gouvernement un crédit de £20,000 pour cet institut, comme souvenir du jubilé de la reine. On a appris que Sa Majesté préférait que le monument commémoratif de son règne prît la forme d'un institut des colonies et des Indes plutôt que toute autre forme ; et dans ces circonstances on a cru qu'il ne serait pas difficile de prélever une somme suffisante pour doter d'une manière permanente cette institution et pour conserver aux Indes et aux colonies dans l'institut les avantages que leur valait dans une certaine mesure l'exposition qui avait lieu alors. Et ici je dois renouveler mes remerciements à tous les gouvernements provinciaux que j'ai visités pour la manière cordiale dont ils ont aidé à l'entreprise. Ils étaient convaincus que

le Canada avait tiré de grands avantages de l'exposition, et ils étaient prêts à donner l'appui le plus chaleureux au projet d'établissement d'un institut colonial. La proposition, telle que soumise par Son Altesse Royale, était, comme vous le savez, que ce devait être purement un institut des colonies et des Indes. Cette proposition a été un peu étendue et agrandie. On a constaté que les classes commerciales de l'Angleterre, les habitants des villes et d'ailleurs, sentaient qu'il était nécessaire en fondant un monument commémoratif de Sa Majesté, sous la forme d'un institut, que le Royaume-Uni fût compris tout comme les colonies. Je ne suis pas tout à fait sûr, M. l'Orateur, que nous ne sommes pas nous-mêmes responsables de ce changement. Je crains que notre exposition n'ait été un peu trop belle. Je crains que l'effet produit sur un grand nombre des classes commerciales et manufacturières de l'Angleterre n'ait été que le Canada devenait un concurrent dangereux, et qu'il était désirable que le champ ne nous fût pas laissé tout entier. Mais, dans tous les cas, quelle que fût la cause, la commission nommée par Son Altesse Royale le prince de Galles pour reviser le projet tel que soumis en premier lieu, commission composée des principaux hommes de toutes les classes et de tous les partis de l'Angleterre, décida qu'il était nécessaire d'inclure le Royaume-Uni, et que ce devait être un institut impérial du Royaume-Uni, des colonies et des Indes; et ici je veux prendre la Chambre dans mes confidences au sujet d'une question qui a provoqué quelque intérêt.

Comme je le ferai remarquer plus tard, j'ai communiqué avec le gouvernement au sujet d'un traité projeté avec l'Espagne; et ayant reçu à cet égard une lettre du ministre des finances, et une autre de mon très honorable ami le chef du gouvernement au sujet de l'institut projeté de l'empire et des colonies, j'ai cru qu'il était désirable que nous eussions des explications verbales sur ces deux sujets. Dans ces circonstances j'ai envoyé un câblegramme à mon très honorable ami, lui disant que s'il approuvait mon projet j'irais au Canada afin de pouvoir discuter ces deux questions à fond avec lui et ses collègues, avant de procéder davantage. Je reçus promptement une réponse dans laquelle il approuvait ma visite au Canada; et lorsque je débarquai à New-York, j'appris pour la première fois qu'il allait y avoir des élections générales dans ce pays. Non seulement j'appris cette nouvelle pour la première fois, mais je dirai à la Chambre en toute franchise que j'en fus surpris. J'avais déjà appris le résultat des élections locales qui venaient d'avoir lieu dans la province d'Ontario; et bien que jusqu'à cette époque il ne me parût pas improbable qu'il pût y avoir un appel au peuple durant cette saison, après ces élections je crus qu'il n'était pas probable qu'un appel au peuple eût lieu avant la présente session du parlement. Je mentionne ceci afin de montrer que cette importante question était l'objet de mon attention. Or, malheureusement pour moi, je dois le dire, je vins dans le pays; et après mon arrivée ici mon très honorable ami mit un embargo sur moi, et je fus obligé d'abandonner toutes ces jouissances et tous ces plaisirs dont on a tant parlé dans cette Chambre et ailleurs; je fus obligé de quitter mon agréable résidence de Londres et d'entrer dans la lutte sans cette santé et cette force dont j'avais besoin pour un pareil travail. Je puis dire que, malgré le changement que l'on a fait subir au projet, en ce

qui concerne les intérêts coloniaux, je n'ai aucun doute que tous les membres de cette Chambre seront heureux de voter la somme de £20,000 sterling, pour notre contribution à l'Institut Impérial du Royaume-Uni, des Colonies et des Indes. Non seulement à cause de l'intérêt que nous portons naturellement à une institution de ce genre, institution qui, je l'espère, recevra l'appui cordial de toutes les classes de cette colonie et de toutes les autres colonies, mais parce que nous sentons que s'il est une partie des possessions de Sa Majesté qui a droit d'être reconnaissante des bienfaits qui ont marqué son règne durant les cinquante dernières années, c'est le peuple et le parlement du Canada.

On dira peut-être que toutes les estimations auxquelles j'ai touchées jusqu'à présent indiquent des augmentations, mais je répondrai que j'ai naturellement lu, comme je suppose que l'honorable député de la gauche avait coutume de le faire, les commentaires de la presse, lorsqu'il avait déposé ses prévisions budgétaires sur le bureau de la Chambre. Je les ai lus avec intérêt, dans l'espoir d'y trouver non seulement quelque chose d'intéressant, mais aussi quelque chose d'instructif; mais bien que j'aie souvent constaté une disposition à critiquer sous prétexte d'extravagance je n'ai pas vu, dans un seul journal critiquant ces estimations, que l'on suggérât un moyen quelconque de les réduire sans nuire aux meilleurs intérêts du pays. Tout ce que je puis dire, c'est que je serai reconnaissant à celui de mes honorables amis, soit de la gauche ou de la droite, qui m'indiquera les cas où nous pourrons réduire judicieusement et sûrement, ces estimations, sans nuire à ce progrès et ce développement du pays qui, comme tout le monde le sait, sont la base même de la prospérité du Canada.

M. MITCHELL : Les réduirez-vous, si je le suggère ?

Sir CHARLES TUPPER: Certainement. Un des privilèges que notre constitution donne aux membres de cette Chambre, c'est qu'ils peuvent proposer des réductions dans les estimations ; mais heureusement pour nous, ils ne leur est pas permis de proposer des augmentations, sans quoi, si je me rappelle bien et que je connaisse un peu mon honorable ami, il proposerait plutôt une augmentation qu'une réduction.

M. MITCHELL : On n'y consentirait pas, je le crains.

Sir CHARLES TUPPER: En ce qui concerne l'estimation pour l'immigration, on verra qu'il y a une réduction de $50,000, vu que nous croyons pouvoir maintenant effectuer cette économie sans préjudice pour l'intérêt public et sans entraver en rien le grand but que se proposent le département de l'immigration et le gouvernement, qui est de limiter l'immigration attirée dans notre pays aux agriculteurs, aux garçons de ferme, aux domestiques et aux capitalistes qui ont les moyens d'acquérir des terres et de les cultiver.

Pour la quarantaine, le crédit demandé est le même que celui voté l'an dernier,

Le montant requis pour le service des pensions et retraite est estimé à $13,000 de plus que la somme votée pour le dernier exercice, et cette augmentation est principalement due au nouvel item pour pensions à la police montée, aux volontaires de Prince-Albert, et aux éclaireurs de la police relativement à la rébellion de 1885. Je n'étais pas ici lorsqu'a eu lieu la discussion sur ce sujet, mais je n'ai pas de doute que la Chambre est arrivée à la sage décision qu'elle devait reconnaître les services de ces personnes de la même manière que l'on a reconnu les services des militaires qui ont été envoyés spécialement dans cette contrée pour supprimer la rébellion. Une augmentation de $57,000 est demandée pour la milice, dont $47,000 pour les batteries et pour les écoles de cavalerie et d'infanterie. Une somme de $10,000, nouveau crédit, est demandée pour des casernes dans la Colombie-Anglaise. Lorsque la Chambre siégera en comité des subsides, l'honorable ministre de la milice donnera sur ce point des explications complètes.

J'arrive maintenant à une série d'estimations pour des services au sujet desquels nous proposons d'opérer des réductions. Et j'espère que les honorables députés de la gauche ne s'opposeront pas à ces réductions. Il y a d'abord les chemins de fer et les canaux imputables au revenu sur lesquels une réduction de $23,000 est proposée, ce qui est plus qu'expliqué par le parachèvement du réseau des chemins de fer et des ponts du canal Lachine.

Nous proposons d'effectuer une réduction générale dans les nombreux services sous le contrôle de l'honorable ministre des travaux publics, et nous espérons que, vu que les travaux sous le contrôle de ce département touchent à leur fin, il sera peut être possible d'effectuer une réduction permanente sous ce chef.

Un nouvel item de $80,000 est cependant inséré pour la construction de bâtiments et de clôtures sur la ferme expérimentale. La Chambre a cru que la grande industrie agricole du pays, cette industrie si vitale et si importante, avait droit à la dépense d'un certain montant pour l'établissement de fermes expérimentales, et, bien que je n'ai pas eu le plaisir de prendre part à la discussion, je crois qu'elle a agi sagement en mettant ce projet à exécution ; aussi, je n'ai pas de doute que cette dépense, faite sagement et judicieusement, sera très profitable, non seulement aux anciennes provinces du Dominion, mais surtout aux nouvelles régions que l'on est actuellement à coloniser. La réduction sur le montant demandé pour les subventions postales et les subventions aux steamers provient de deux items, la discontinuation des crédits pour subventionner les lignes de steamers entre les ports du détroit de Canso, et entre le Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Edouard et la Grande-Bretagne. Il n'est que juste de dire que des soumissions ont été demandées pour une ligne de steamers entre le Canada et les Indes Occidentales, et il est possible qu'il faille aussi demander un crédit au gouvernement pour cet objet. Pour ce qui regarde le service océanique et fluvial, il y a une augmentation de $81,550, dont $19,750 sont requises pour le maintien et les réparations des steamers du gouvernement, tandis que les dépenses relatives à l'inscription maritime, y compris les impressions, exigent la balance de $1,800. Dans

le service des phares et des côtes, l'augmentation nette est de $3,500 pour un service exigeant plus de $570,000. L'augmentation porte sur les salaires et les allocations des gardiens de phares, et couvre tout le Dominion ; et je suis parfaitement sûr que personne ne reconnaîtra plus que l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell) l'étonnante économie effectuée dans le service, et je ne serai pas surpris de voir cet honorable député se plaindre de toute proposition tendant à réduire cette dépense. Il est juste, toutefois, de remarquer que le phare du cap Race, transféré dernièrement au Canada par le gouvernement impérial, est cause d'une partie de cette augmentation, savoir, de $1,000. On a trouvé qu'il était possible de réduire de $1,500 les dépenses du service des signaux. Le crédit affecté aux observatoires météorologiques a été augmenté de $5,000, dont des détails complets sont donnés dans les prévisions budgétaires, l'augmentation du coût de la télégraphie et les dépenses incidentes de ce service nécessitant l'augmentation. Nous n'avons pas l'intention de demander de nouveaux crédits pour les hôpitaux de marine ni pour l'inspection des bateaux à vapeur.

Le chiffre des estimations sur les pêcheries est diminué de $23,500, ce qui est dû surtout à une réduction du montant affecté au coût, à l'entretien et à la réparations des steamers du gouvernement, comme l'on a cru pouvoir effectuer cette diminution. Après considération, on a vu que l'on pouvait diminuer de $1,700 le crédit affecté aux explorations géologiques. Pour les affaires des Sauvages il est demandé une augmentation de $2,619, et les officiers du département pensent que le montant demandé cette année n'exigera pas de sommes supplémentaires. Il y a une diminution de $16,500 pour la police à cheval du Nord-Ouest, bien que la force ait été réorganisée et placée sur un meilleur pied. Cette diminution est due à la réduction du crédit affecté aux réparations, au renouvellement des chevaux, etc. Sous le titre divers on verra qu'il y a une augmentation de $100,000 causée exclusivement par le coût du matériel nécessaire au bureau des impressions et au bureau de reliure du gouvernement, et ce crédit naturellement ne sera pas permanent.

M. MITCHELL: Quel est le chiffre ?

Sir CHARLES TUPPER: $100,000, et cela couvrira toutes les dépenses. Non seulement le service en entier, mais, comme je l'ai dit plus haut, ce crédit est réellement un crédit capital, bien qu'il ne soit pas mis sur la liste des comptes publics. C'est un crédit qu'il ne sera pas nécessaire de répéter. Arrivant à la perception des revenus des douanes, on pourra voir que le ministre des douanes demande une augmentation de $28,300 dont le détail est contenu dans les estimations, et de plus amples explications seront données par mon honorable ami lorsque le crédit sera voté en comité.

Je dois dire en passant que s'il est un ministre aux demandes duquel la Chambre est toujours prête à accéder, c'est mon ami économe qui administre les affaires du département des douanes, et qui est plus empressé pour obtenir l'argent de l'étranger que pour dépenser l'argent du pays. Il suffira de dire, cependant, que plus que la

moitié de cette augmentation est affectée au port de Montréal. Pour l'accise l'augmentation demandée est environ $14,000, et est créée par l'augmentation des salaires des fonctionnaires du dehors de cette division ; l'augmentation pour le service de surveillance, et une somme additionnelle pour permettre au département d'acheter du naphthe de bois et autres articles de ce genre, pour l'expédition aux fabricants entreposeurs, dépense qui est plutôt une question de compte que tout autre chose, car ces fabricants doivent remettre l'argent. Dans les poids et mesures il y a une augmentation de $3,750 pour des salaires, le loyer et le chauffage, etc. Les chemins de fer et canaux à charge à la perception du revenu exigent un montant additionnel de $235,837, sur lequel $224,600 pour réparations et dépenses courantes des chemins de fer, dépenses créées par la somme additionnelle affectée aux locomotives, aux wagons et à l'entretien du chemin de fer Intercolonial. Je dois dire ici, que la Chambre devrait toujours accueillir avec contentement une proposition à l'effet d'ajouter aux comptes publics une somme pour le chemin de fer Intercolonial, pour cette raison que mon honorable ami le ministre des chemins de fer ne peut demander un seul dollar pour ce chemin à moins que ce ne soit pour pourvoir aux dépenses additionnelles que nécessite le développement des affaires.

Ainsi, toute somme que mon honorable ami peut demander pour ce chemin est la plus grande preuve du progrès et du développement du pays, car c'est la seule raison qu'il puisse avoir pour demander de l'argent. Mon honorable ami me dit, et la Chambre apprendra cela avec plaisir, que les affaires sur l'Intercolonial ont doublé depuis 1876, et je ne puis donner une meilleure preuve du progrès remarquable que fait le pays. Ce montant comprend aussi le crédit destiné à l'entretien du chemin de fer de Prolongement de l'Est, l'achat des wagons, le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard. A part l'article des chemins de fer, la faible augmentation qui reste est pour des travaux sur les canaux. Sur les travaux publics soumis à la perception du revenu il y aura une diminution de $26,000 due à la réduction de $28,000 sur le montant affecté aux lignes télégraphiques dans la Colombie anglaise. Sur le compte des bureau de poste il sera demandé une augmentation de $95,864, si l'on prend en considération le développement considérable qui a lieu constamment dans les affaires de ce département, cette somme additionnelle demandée au parlement paraîtra comparativement peu élevée.

Ceux qui voudront se donner la peine de lire, dans l'exposé budgétaire du ministre des finances de l'année dernière, ce qui a rapport au département des postes, et qui remarqueront l'augmentation énorme qui se produit constamment dans l'envoi des lettres et les affaires de ce département, comprendront la nécessité de cette augmentation, qui est la plus grande preuve du progrès que fait notre pays. Il ne reste plus maintenant qu'une augmentation de $16,872 sur les terres fédérales soumise à la perception du revenu, et cela est dû à une foule de causes qui seront expliquées par le ministre de l'intérieur quand ce crédit sera discuté en comité.

Comme la question de la dette publique a été longuement discutée dans cette Chambre, et surtout en dehors de cette Chambre, je me propose de dire quelques

mots sur cet important sujet. Je vais soumettre à la Chambre certains chiffres relatifs à la dette fédérale et à la dépense publique depuis la confédération. Le premier de ce mois la dette brute du Canada s'élevait à $270,072,855.27, et la dette nette à $225,105,961.08, soit une diminution de la dette nette pendant le mois d'avril, de $759,870.01. Je dois dire de suite que je mets de côté $10,000,000, et cela parce que ce chiffre est représenté par un très bon actif, sous la forme des terres obtenues de la Compagnie du Pacifique canadien pour le paiement de $10,000,000 de leur dette.

Quelques DÉPUTES: Ecoutez ! écoutez.

Sir CHARLES TUPPER: Je suis heureux de voir que cette déclaration est approuvée par les honorables membres de la gauche. Je savais qu'ils m'approuveraient, parce que, lorsque je puis me féliciter, féliciter le gouvernement et le pays sur le fait que nous avons pu faire un placement de $10,000,000 en achetant pour $1.50 l'acre des terrains que les honorables députés évaluaient, il y a quelques années, à $3, $4 et $5 l'acre, la Chambre comprendra que non seulement je suis justifiable de retrancher $10,000,000 de notre dette, mais aussi de féliciter le pays d'avoir fait en cela un excellent marché. Il y a aussi ce grand avantage qu'une des plus formidables accusations portées contre le contrat entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer du Pacifique, une accusation que j'ai toujours considérée comme ayant beaucoup de force—peut-être l'ai-je crue plus forte que je ne l'ai exprimé à la Chambre—était le fait que ce contrat cédait vingt-cinq millions d'acres du domaine du Canada—soit un grand domaine—à une compagnie privée. Ainsi, non seulement nous avons eu la chance, par cet arrangement, d'obtenir ce terrain de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, ceci faisant disparaître la principale objection contre le contrat relativement au monopole accordé à une compagnie, mais nous avons obtenu ces terrains à des conditions qui, j'en suis sûr, auront pour résultat de placer, avant longtemps, tout cet argent et même plus dans le trésor du Canada. Je puis dire que la compagnie du chemin de fer du Pacifique n'a pas reçu $1.50 par acre pour ses terrains. Ils coûtent nominalement au gouvernement $1.50, mais il ne faut pas oublier qu'une condition de l'arrangement était le paiement par la compagnie du chemin de fer du Pacifique, du montant comptant de $20,000,000, que le gouvernement ne pouvait réclamer qu'après cinq ans ; il ne faut pas oublier que cet arrangement fut conclut à l'époque de cette malheureuse insurrection du Nord-Ouest, et mes honorables amis de la gauche admettront que nous ne pouvions pas obtenir sur le marché anglais un prêt de $20,000,000 un an seulement après que nous avions fait un emprunt sur ce marché, il convenait peu de retourner sur ce marché dans des circonstances aussi désavantageuses, avec notre revenu qui tombait, et l'insurrection, circonstances dont pouvait se servir toute personne intéressée à nuire au Canada. Ainsi la compagnie du chemin de fer du Pacifique, pour vendre ses terrains au gouvernement, à $1.50, devait fournir ces $20,000,000 comptant. Qu'a-t-elle fait ? Elle a émis des obligations, à cinq pour 100 pour le paiement d'une dette de $20,000,000 sur laquelle elle n'était tenue de ne payer que quatre pour 100 pendant cinq ans.

En vertu du contrat, le gouvernement n'avait droit qu'à 4 pour 100, mais pour réaliser l'argent nécessaire pour payer cette dette la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien a dû faire ses obligations à 5 pour 100, de sorte que, d'après le meilleur calcul, la compagnie perdit un million de dollars d'intérêts pour vendre ses terrains pour lesquels elle ne reçut en réalité que $1.35 l'acre. Je fais mention de ceci en passant. Mais, M. l'Orateur, je n'ai pas tenu compte de cela ici. Je dois dire à la Chambre que cette augmentation qui forme une grande partie de la dette de l'année dernière est plus que compensée par l'achat pour $1.50 de terrains qui, il n'y a pas longtemps étaient évalués à $3, $4 et $5 l'acre, et je serais excessivement heureux si, avant longtemps, ils atteignaient ces chiffres.

Eh bien, M. l'Orateur, lors de la confédération, la dette nette, d'après les comptes publics, s'élevait à $75,728,641.37. Ce qui fait sur la dette d'aujourd'hui, depuis 1867, une augmentation de $149,377,319.71. Voyons maintenant comment cet argent a été dépensé ; car je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que tout dépend de ce que l'on peut montrer pour la dette. Je suppose qu'elle représente la guerre, comme c'est le cas pour l'augmentation de la dette en Angleterre, de même que dans la grande république voisine, nous aurions alors de graves raisons de nous alarmer, de regretter une si forte augmentation de la dette de notre pays. Mais, M. l'Orateur, si au lieu de représenter la guerre, si au lieu de représenter ce qui serait injurieux pour notre pays, cette dette représente des travaux publics de valeur, construits dans le but de développer rapidement le pays, d'activer le progrès, d'assurer la prospérité et de créer des sources indirectes de revenu, alors vous admettrez avec moi, je crois, que nous n'avons pas raison de nous alarmer.

Maintenant, examinons la chose. Je vois que depuis la confédération, ou jusqu'au 1er juillet dernier, les subventions aux provinces forment une augmentation de $30,743,392.69. On ne discutera pas ce point, M. l'Orateur, pour la bonne raison que cette politique a été appuyée par la grande majorité des membres des deux côtés de la Chambre, par les hommes les plus intelligents, les plus éminents de cette Chambre, comme une politique saine et sage. Ainsi donc, nul ne contestera ce point ; nous pourrions déduire ce montant de la dette, car ce n'est pas une dépense, mais une transmission au Canada de la part des provinces. Les terres fédérales imputables sur le capital, pendant le même temps, $2,566,689.36 ; et, M. l'Orateur, il n'est personne qui ne trouvera cette dépense sage et judicieuse. Le chemin de fer de Prolongement de l'Est, $1,286,581.68 ; l'Intercolonial, $31,2[illegible]6,348.15 ; les canaux, $32,132,280.73 ; les divers travaux publics parmi lesquels sont compris les bâtisses publiques et départementales, à Ottawa, le bassin de radoub à Esquimalt, les lignes télégraphiques et les câbles transocéaniques et les ports de Cap Tourmentine et de Prince-Arthur, $2,947,723.65 ; les territoires du Nord-Ouest, coût et organisation, $9,920,000 ; le chemin de fer Canadien du Pacifique, une somme de $60,864,430.61, à laquelle on pourrait ajouter le montant de la dette payée par le rendement des terres, $10,189,-521.33, ou, somme totale pour le Pacifique, $71,053,951.94 ; le chemin de fer de l'Ile

du Prince-Edouard, $212,288.27, et le chemin de fer de la Ligne Courte, $184,801.83. On peut mentionner en outre que divers chemins de fer ont reçu des subsides en conformité des actes adoptés par le parlement fédéral, pour la somme de $4,706,-062 46. Les différentes sommes mentionnées réunies forment, jusqu'au 1er mai, $183,-292,584.76, et la dette nette, à la même date, offre une augmentation de $149,377,-319.71, depuis la confédération, comme je l'ai dit plus haut, sur laquelle somme, en outre des dispositions pour toutes les dépenses, la construction de maisons de douane, de bureaux de poste et autres édifices publics dans le Canada, le maintien d'un système efficace de phares, en outre de tout cela, le Canada a payé depuis la confédération, $33,915,265.05, à part de l'augmentation de la dette nette.

Or, si nous envisageons ces chiffres d'une autre manière, et retranchons de l'augmentation de la dette nette $149,377,319,71, les diverses subventions aux provinces, $30,743,392,69, et si nous prenons la balance, $118,633,927,12, pour les travaux publics seulement, on pourra voir que pour les trois grands services mentionnés plus haut, savoir : le chemin de fer Canadien du Pacifique, l'Intercolonial et les canaux, le coût a été $134,412,580,92, ou $15,778,653,80 de plus que la dette entière, à l'exception des subventions aux provinces. Ainsi, M. l'Orateur, je crois qu'après ce que je viens de dire, les honorables membres de la gauche, et toute personne qui a étudié cette question, n'entretiendront plus l'idée que le gouvernement fédéral endette le pays par des dépenses injustifiables, mais comprendront qu'en compensation de la dette, nous avons un grand nombre de travaux publics considérables, des travaux d'une telle valeur et d'une telle importance pour le pays, que mon honorable ami de l'opposition, j'en suis sûr—s'il se rappelle du discours qu'il a prononcé ici en 1874, dans lequel il nous a exposé quelles étaient les responsabilités au sujet du chemin de fer Canadien du Pacifique—mon honorable ami, dis je, comprendra maintenant qu'il peut féliciter la Chambre, qu'il peut nous féliciter à propos de l'accomplissement de cette grande œuvre de la route transcontinentale, non seulement de l'achèvement de l'Intercolonial, mais du prolongement d'une grande ligne, d'une mer à l'autre, reliant toutes ces provinces et accomplissant ce qui avant longtemps sera une grande voie de communication entre l'Europe et l'Est ; il nous félicitera sur la position si enviable que nous occupons ; il faut bien comprendre ceci, que cette dépense considérable est toute entière pour des travaux qui, une fois accomplis, ne se répéteront pas. Il n'est pas un homme dans le Canada, il n'est pas un homme dans cette Chambre ou en dehors, qui dira qu'il n'est pas d'une importance vitale pour le Canada, d'une absolue nécessité dans le moment, que nous ayons cette grande voie de fer reliant entre elles les différentes provinces, et nous fournissant des moyens faciles et rapides de communiquer d'une partie de notre pays à une autre.

Pour mener à fin cette entreprise gigantesque—que nous avons exécutée à un coût beaucoup moins considérable pour le Canada que celui imaginé par les députés de la gauche—pour la mener à fin même dans un avenir éloigné, les plus hardis d'entre nous comprirent que, si nécessai[illegible] l'il fût de le faire, il y avait danger de mettre en

péril le crédit du pays. Nous avons tous compris que c'était une entreprise gigantesque pour le gouvernement canadien, représentant, comme il le faisait, une population de cinq millions d'habitants seulement, que d'exécuter ce que l'on considère aujourd'hui, en tenant compte du chiffre de notre population et du temps mis à exécuter la chose, comme l'entreprise la plus merveilleuse et la plus étonnante du siècle. Je répète que les plus hardis d'entre nous comprirent que cela pourrait mettre en péril le crédit du Canada, mais nous avons aussi compris que nous n'avions pas d'autre alternative, que si l'on voulait que ce pays restât uni, si l'on voulait faire de la Confédération un fait accompli, il était nécessaire de mettre la province la plus éloignée en communication facile et rapide avec le centre du pays. Nous avons aussi compris l'importance vitale de développer les relations commerciales intérieures et extérieures du Canada et de faire passer par notre pays tout le trafic possible. Mais, comme je l'ai dit, nous nous demandions si le crédit du pays n'en serait pas affecté dans une certaine mesure. Qu'est-il arrivé ? Il est arrivé que cette œuvre gigantesque est en plein progrès, les recettes annuelles se chiffrent par millions, dépassant de beaucoup tout ce que le membre le plus confiant de la Chambre ait jamais espéré de cette entreprise. Nous nous trouvons dans cette position, que loin d'avoir été affecté, le crédit du pays est, à l'heure qu'il est, supérieur à tout ce qu'il a jamais été.

Lorsque nous avons proposé de nous jeter dans cette entreprise gigantesque, mon honorable ami de la gauche (sir Richard Cartwright) le sait, notre 3½ pour 100 se vendait sur le marché anglais à raison de 90 à peu près. Aujourd'hui je suis en état de féliciter la Chambre et le pays sur le fait que les garanties offertes par le Canada sont en si grande faveur, que le Canada a pris une position tellement éminente dans l'estime des capitalistes du monde, que nos obligations portant 3½ pour 100 s'échangent au pair. Avant de laisser le chemin de fer du Pacifique canadien et de cesser de parler de ce qu'il a fait pour le pays, j'aimerais à dire un mot du fait que durant les cinq mois de l'année dernière—j'en parle actuellement comme d'une voie d'entier parcours—bien que le chemin n'ait été en opération que pendant cinq mois de l'an dernier, sept cargaisons de thé et d'autres produits ont été transportées sur la ligne, venant de la Chine et du Japon et destinées aux principales villes du Canada, ainsi qu'à Saint-Paul, Chicago, New-York et autres endroits des Etats-Unis ; et il n'a fallu que sept ou huit jours pour livrer à Montréal et à New-York des marchandises parties de Vancouver. Et non seulement cela, mais il y a eu une augmentation des plus encourageantes dans le développement du trafic sur la voie. Comme on le voit dans le tableau comparatif suivant des recettes des trois dernières années, l'augmentation du trafic local a aussi été fort encourageant et il y a lieu de prévoir que cette progression va être encore plus rapide à l'avenir.

	1884.	1885.	1886.
Voyageurs	1,980,902.30	2,859,222 98	3,170,713.69
Fret	3,410,365.39	4,881,865.48	6,112,379 89
Malles	85,736.83	137,151.92	205,024 18
Convois de vitesse	95,671.68	172,303.01	206,872.41
Wagons dortoirs et salons	43,482.60	73,523.55	118,658.99
Télégraphe et divers	134,352.47	244,427 08	268,154.43
Total	$5,750,521.27	8,368,493.12	10,081,803.59

Je suppose qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter un seul mot pour démontrer à la Chambre et à la population du Canada le progrès éminent que nous avons fait relativement à cette entreprise. Je me propose maintenant de dire quelques mots au sujet de la position à laquelle le Canada est arrivé. J'ai déjà dit à la Chambre que je ne me propose pas d'établir de comparaison provocante entre le gouvernement de nos adversaires et le nôtre. Je veux me mettre à un point de vue plus élevé. Je veux, en ne prenant que fort peu de temps pour cela, fournir à cette Chambre la preuve qu'aujourd'hui la position du Canada est une position dont nous pouvons à juste titre nous dire fiers. J'ai parlé de notre situation relativement à l'exécution de cette grande entreprise nationale, et j'ai parlé de la position importante et vitale de notre crédit sous ce rapport. Mais je suis heureux de pouvoir dire que je ne m'attends pas à être obligé d'employer ce crédit, si élevé qu'il soit. Je suis heureux en ce moment de pouvoir dire à la Chambre que nous n'avons pas de dette flottante, qu'il n'y a pas un dollar de dette flottante attribuable au Canada.

Je puis aussi fournir à la Chambre l'assurance satisfaisante que le gouvernement ne prévoit pas que l'on serait contraint d'avoir recours aux capitalistes anglais pour négocier un nouvel emprunt, d'ici à long temps. J'ai la pleine certitude que c'est là à une déclaration qu'aucun ministre des finances n'a eu la bonne fortune de faire depuis bien longtemps. Les grands travaux absolument nécessaires au progrès et au développement du Canada sont terminés, et nous prévoyons que le revenu des banques d'épargne, l'argent que les déposants aux caisses d'épargne nous ont confié, suffira amplement à couvrir l'emprunt du Nouveau-Brunswick, dont l'échéance est prochaine, et pour faire face à toutes les obligations du gouvernement. Nombre de gens m'ont demandé d'étudier la question de la réduction du taux de l'intérêt que nous payons aux déposants de nos caisses d'épargne. Je ne me propose pas de le faire, et voici pourquoi : Si satisfaisantes que puissent être les institutions de banque, il y a cependant quelque chose de plus important dont le gouvernement est tenu de s'occuper : c'est l'encouragement à donner aux gens à gages, aux classes ouvrières du pays. Il faut les inciter le plus fortement qu'il se peut à épargner plutôt qu'à dépenser leur avoir.

Je dois dire que la réduction du taux de l'intérêt payé par le gouvernement aurait un résultat qui ne se justifierait pas, pour la raison que bien que nous puissions nous procurer de l'argent à un taux un peu moindre que celui de 4 pour 100 que nous payons aux déposants, quand on tient compte de tout ce qui s'y rattache comme frais d'incidence, le gouvernement n'aurait pas raison d'adopter une mesure qui serait grandement préjudiciable à la grande masse des ouvriers du pays.

Afin de prendre le moins possible du temps de la Chambre et pour éviter de parcourir les détails quelque peu arides de ces tableaux comparatifs, établissant notre position, j'ai fait préparer des diagrammes, non pas des diagrammes qui expliquent la situation des affaires publiques à cet égard, sous le régime des deux partis politiques respectivement, mais partant d'un point de vue plus élevé, allant jusqu'au

commencement de la confédération, alors que les intérêts du Canada voulaient que la grande mesure de l'union de ces provinces fût prise.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable ministre me permettra-t-il de lui poser une question ?

Sir CHARLES TUPPER : Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je voudrais savoir si dans ces tableaux qui, je suppose, comprennent un état des affaires des caisses d'épargne, on donne la somme détenue, en sus des $500, et celle en sus de $1,000.

Sir CHARLES TUPPER : Non, je ne suis pas entré dans ces détails, bien que je me sentirais fort aise de débattre la question avec l'honorable député, car je suis porté à croire qu'il y a là quelque chose, et, comme le gouvernement n'est pas particulièrement désireux de faire argent de tout, je suis porté à croire que le temps est venu de considérer qu'il vaut la peine de voir à ce que les caisses d'épargne servent à l'usage convenable et légitime auxquelles elles sont destinées.

Puis je dois dire que le premier de ces diagrammes donne les dépôts faits dans les banques munies de chartes, depuis la confédération, et comprennent les dix-huit années à partir de 1868 jusqu'à 1886 inclusivement. Ces chiffres que l'on peut voir d'un coup d'œil sur le diagramme, fournissent un état très satisfaisant du progrès constant et rapide du pays, comme la chose est démontrée par les dépôts qu'a faits la population dans les banques canadiennes munies de chartes.

DÉPÔTS FAITS PAR LE PEUPLE DANS LES BANQUES CANADIENNES MUNIES DE CHARTES.

1868 (30 juin)	$32,808,104	1878 (30 juin)	$66,503,757
1869	38,823,333	1879	63,635,952
1870	50,767,100	1880	77,891,493
1871	55,763,067	1881	86,507,571
1872	53,986,818	1882	89,100,729
1873	55,547,607	1883	99,364,750
1874	65,991,047	1884	92,413,313
1875	58,367,942	1885	99,383,673
1876	63,320,858	1886	103,583,950
1877	63,241,128		

Puis les dépôts dans les caisses d'épargne sont pour la même époque :

1868 (30 juin)	$ 4,360,692	1878 (30 juin)	$14,222,074
1869	5,723,567	1879	15,702,715
1870	7,591,978	1880	18,237,496
1871	9,367,941	1881	24,331,203
1872	10,526,376	1882	31,098,718
1873	12,933,894	1883	35,159,426
1874	15,101,195	1884	38,003,116
1875	14,125,477	1885	41,990,776
1876	13,838,201	1886	45,072,886
1877	12,391,014		

ESCOMPTE ACCORDÉ PAR LES BANQUES CANADIENNES MUNIES DE CHARTES.

1868 (30 juin)	$ 50,500,316	1878 (30 juin)	$124,888,552
1869	53,572,307	1879	122,502,537
1870	62,252,569	1880	118,916,970
1871	83,989,756	1881	144,139,875
1872	107,354,115	1882	177,521,800
1873	117,646,219	1883	177,222,569
1874	133,731,260	1884	160,459,183
1875	123,786,038	1885	158,209,174
1876	128,645,238	1886	165,044,608
1877	126,129,577		

Je donne ensuite l'ensemble des importations du Canada, dans les années qui se sont écoulées de 1868 à 1886 ; elles témoignent d'une progression des plus satisfaisantes, malgré la forte diminution due à l'état d'activité d'un si grand nombre d'industries au Canada :

ENSEMBLE DES IMPORTATIONS DU CANADA.

1868 (30 juin)	$ 73,459,644	1878 (30 juin)	$ 93,081,787
1869	70,415,165	1879	81,964,427
1870	74,814,839	1880	86,489,747
1871	96,093,971	1881	105,330,840
1872	111,430,527	1882	119,419,500
1873	128,011,281	1883	132,254,022
1874	128,213,592	1884	116,397,043
1875	123,070,282	1885	108,941,486
1876	93,210,346	1886	104,424,561
1877	99,329,962		

ENSEMBLE DES EXPORTATIONS DU CANADA.

1868 (30 juin)	$57,567,888	1878 (30 juin)	$79,323,667
1869	60,474,781	1879	71,491,255
1870	73,573,490	1880	87,911,458
1871	74,173,618	1881	98,290,823
1872	82,639,663	1882	102,137,203
1873	89,789,922	1883	98,085,804
1874	89,351,928	1884	91,406,496
1875	77,886,979	1885	89,238,361
1876	80,966,435	1886	85,251,314
1877	75,875,393		

Puis vient le tonnage de la marine du pays, accusant une augmentation de plus d'un million de tonnes nonobstant le fait de la crise qu'a subie cette industrie, comme tout le monde le sait :

NAVIRES EMPLOYÉS, SANS Y COMPRENDRE LE CABOTAGE.

	Tonnage enregistré.		Tonnage enregistré.
1868	12,982,825	1878	12,054,890
1869	10,461,044	1879	11,646,812
1870	11,415,870	1880	13,577,845
1871	13,126,028	1881	13,802,432
1872	12,808,160	1882	13,379,882
1873	11,748,997	1883	13,770,735
1874	11,399,857	1884	14,359,026
1875	9,527,155	1885	14,084,712
1876	9,911,199	1886	13,969,232
1877	11,091,244		

Pour le cabotage je n'ai pas de données pour les années qui précèdent 1876 :

CABOTAGE—TONNAGE EMPLOYÉ.

	Tonneaux.		Tonneaux.
1876	10,300,939	1882	14,791,064
1877	8,968,862	1883	15,683,566
1878	11,047,661	1884	15,473,707
1879	12,066,633	1885	15,944,421
1880	14,053,014	1886	16,368,274
1881	15,116,766		

Le nombre de milles de chemins de fer constitue une autre preuve—et l'une des preuves les plus fortes que puisse donner un pays—du progrès rapide et constant que le Canada a fait, et sur ce point, comme la Chambre le sait, nous progressons encore fermement et rapidement.

CHEMINS DE FER DU CANADA.

30 juin.	Milles.	30 juin.	Milles.
1868	2,522	1878	6,143
1869	2,580	1879	6,255
1870	2,679	1880	6,891
1871	2,950	1881	7,260
1872	3,018	1882	7,530
1873	3,609	1883	8,726
1874	4,022	1884	9,575
1875	4,826	1885	10,773
1876	5,157	1886	11,618
1877	5,574		

Le tableau suivant donne la quantité de tonnes transportées, et à ce sujet j'ai des données qui vont jusqu'à 1876 ; mais, comme on le remarquera, entre cette année-là et 1886, le tonnage en fret a fait beaucoup plus que doubler, de sorte que mon honorable ami le ministre des chemins de fer ne sera pas le seul à se vanter que la quantité de tonnes transportées sur ses chemins a plus que doublée depuis 1876, car le tonnage de tous les chemins de fer du Canada a fait beaucoup plus que doubler durant ce temps :

CHEMINS DE FER DU CANADA—TONNAGE TRANSPORTÉ.

	Tonneaux.		Tonneaux.
1876	6,331,757	1882	13,575,787
1877	6,859,796	1883	13,266,255
1878	7,883,472	1884	13,712,269
1879	8,328,810	1885	14,659,271
1880	9,938,858	1886	15,608,128
1881	12,065,352		

Puis, M. l'Orateur, il y a une autre indication, et peut-être une des plus concluantes, concernant la situation de la grande masse de la population—et je ne parle pas des classes laborieuses seulement, mais de la grande masse de la population qui a besoin de songer à l'avenir. Il s'agit de l'assurance sur la vie. Je ne fais que répéter une observation devenue fort triviale, et dont l'originalité ne m'appartient certainement pas, quand je dis qu'il y a peu de choses indiquant mieux la condition et la prospé-

rité du peuple que la proportion de l'assurance sur la vie. On trouve qu'un peuple est à l'aise et prospère juste dans la proportion de son assurance sur la vie. Il est naturel qu'il fasse un pareil emploi de son épargne. Sous ce rapport, les chiffres relatifs au Canada sont réellement très frappants :

ASSURANCE SUR LA VIE AU CANADA—ENSEMBLE DES SOMMES ASSURÉES.

1869	$35,680,082	1878	$84,751,937
1870	42,694,712	1879	86,273,702
1871	45,825,935	1880	93,280,293
1872	67,234,684	1881	103,290,932
1873	77,500,896	1882	115,042,048
1874	85,716,325	1883	124,196,875
1875	84 560,752	1884	185,453,726
1876	84,344,916	1885	149,962,146
1877	85,687,903	1886	171,309,688

L'assurance contre le feu n'est peut-être pas un aussi bon indice, bien qu'il soit aussi très bon ; car, bien que les gensdussent s'assurer contre le feu en raison de leur pauvreté, nous voyons qu'en réalité c'est le contraire qui arrive comme règle, et qu'on s'assure en raison de la capacité où l'on est de le faire. Sous ce rapport les chiffres sont aussi fort satisfaisants. Ils indiquent que les Canadiens sont non seulement prospères, mais prudents p. r ce qui concerne l'assurance contre le feu :

ASSURANCE CONTRE LE FEU EN CANADA—MONTANTS COUVERTS.

1869 (31 déc.)	$188,35[illegible],809	1878 (31 déc.)	$409,899,701
1870	191,594,586	1879	407,35[illegible],986
1871	228,453,784	1880	411,563,271
1872	251,722,940	1881	462,210,968
1873	278,754,835	1882	526,856,478
1874	306,848,219	1883	572,264,041
1875	364,421,029	1884	605,507,789
1876	454,608,180	1885	611,794,479
1877	420,342,631		

Puis en ce qui concerne les faillites du commerce je n'ai pas de données qui remontent au delà de 1873.

FAILLITE DU COMMERCE EN CANADA.

1873 (31 déc.)	$12,334,000	1880 (31 déc.)	$ 7,988,000
1874	7,696,000	1881	5,751,000
1875	20,843,000	1882	8,587,000
1876	25,517,000	1883	15,872,000
1877	24,523,000	1884	18,939,000
1878	23,908,000	1885	8,743,000
1879	29,347,000	1886	10,387,000

Je crois, M. l'Orateur, que je n'ai pas besoin de retenir la Chambre plus longtemps pour démontrer—et je suis tout à fait convaincu que chaque membre de la Chambre comprendra que ces données statistiques offrent les témoignages les plus dignes de foi pour s'assurer de la condition du pays —que les perspectives qui s'ouvrent maintenant pour le Canada sont des plus consolantes. J'ai déjà parlé des causes qui attirent ici une affluence d'immigrants qui va toujours croissant. Je puis dire que le nombre

total des immigrants venus entre le 1er janvier et le 30 avril 1886 a été de 22,723, tandis que pendant la même période en 1887, leur nombre s'est élevé à 30,864. De ces divers nombres le total de ceux qui se sont établis en Canada, a été de 12,666 en 1886, contre 17,609 en 1887, soit une augmentation de plus de 5,000 colons, sur les quatre mois de l'année précédente. Le nombre total des immigrants qui sont passés par le Canada pour s'en aller aux Etats-Unis—et je dis ceci parce que, bien que nous préférions que les immigrants, surtout les agriculteurs pratiques et ceux qui possèdent des capitaux, restent dans le pays, nous n'avons aucune objection à ce que le nombre le plus considérable possible de personnes allant aux Etats-Unis, se servent de nos voies de communications canadiennes pour s'y rendre—le nombre total d'immigrants qui se rendaient aux Etats-Unis pendant cette période a été de 10,057 en 1886, et de 13,225 en 1887.

Ensuite, M. l'Orateur, je vais parler un instant d'une autre preuve que la Chambre considérera probablement comme plus concluante que toutes les autres preuves dont j'ai parlé—du fait que nous sommes sortis de la période de dépression sérieuse dont le Canada a souffert pendant ces dernières années et que la perspective pour l'avenir est tout ce que nous pourrions désirer de mieux. Je dis dépression sérieuse et je remarque que certains honorables membres de la gauche ont l'air presque incrédules. Et pourquoi? Non parce que les mêmes influences et les mêmes causes de dépression qui se sont fait sentir en Angleterre, aux Etats-Unis et dans tous les autres pays n'ont pas eu le même effet en Canada, mais parce que, ici la dépression est passée presque inaperçue. Au lieu de souffrir comme le pays a souffert pendant la crise qui a visité le Canada précédemment, nous avons traversé une crise presque aussi sérieuse presque sans le savoir. Et pourquoi? Parce que, M. l'Orateur, le changement de politique du pays, l'activité de notre industrie, le travail donné à notre peuple, le fait que l'argent a été gardé dans le pays, distribué et dépensé parmi notre peuple, et la grande dépense relative à la compagnie du chemin de fer canadien Pacifique, ont permis au Canada de traverser une crise qui sans cela eut probablement été aussi sérieuse que celle qui l'avait précédée, presque sans savoir que cette crise existait.

Maintenant, M. l'Orateur, en ce qui concerne le revenu, je puis déclarer à la Chambre que le revenu de la douane, le revenu de l'accise et les revenus divers indiquent tous une augmentation régulière, accentuée et précieuse pendant les derniers dix mois de l'année ; et en comparant 1885-86 à 1886-87, la seule exception que l'on remarquera dans le tableau qui suit—et chaque membre de cette Chambre l'examinera avec plaisir—a rapport à cette période en 1885 86 où les changements anticipés dans le tarif ont eu pour effet de faire percevoir un montant de revenu très extraordinaire pendant un ou deux mois. Cela, cependant, n'affecte pas l'état général, vu que c'était tout simplement escompter le revenu :

ETAT COMPARATIF des Recettes pour les années 1885-86 et 1886-87.

Service.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Douane, 1885-86	1,587,706 24	1,739,695 62	1,744,459 54	1,680,142 37	1,294,879 37
do 1886-87	1,703,973 90	1,861,228 29	2,274,244 79	1,858,115 40	1,518,614 36
	+ 116,267 66	+ 121,532 67	+ 529,785 25	+ 177,973 03	+ 223,734 99
Accise, 1885-86	308,346 47	305,107 18	353,742 20	442,794 14	471,123 35
do 1886-87	351,753 69	376,152 90	420,019 29	497,950 54	525,568 82
	+ 43,407 22	+ 71,045 72	+ 66,277 09	+ 55,156 40	+ 54,445 47
Divers, 1885-86	436,638 52	458,073 58	402,970 31	595,777 00	631,618 84
do 1886-87	447,325 17	648,983 84	403,940 82	616,395 38	675,641 40
	+ 10,686 65	+ 190,910 26	+ 970 51	+ 20,618 38	+ 44,022 56
Revenu total, 1885-86	2,332,691 23	2,502,876 38	2,501,172 05	2,718,713 51	2,397,621 56
do 1886-87	2,503,052 76	2,886,365 03	3,098,204 90	2,972,461 32	2,719,824 58
	+ 170,361 53	+ 383,488 65	+ 597,032 85	+ 253,747 81	+ 322,203 02
Revenu collectif, 1885-86	.....	4,835,567 61	7,336,739 66	10,055,453 17	12,453,074 73
do 1886-87	.....	5,389,417 79	8,487,622 69	11,460,084 01	14,179,908 59
	.....	+ 553,850 18	+ 1,150,883 03	+ 1,404,630 84	+ 1,726,833 86

Service.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Douane, 1885-86	1,308,901 84	1,269,606 80	1,545,849 30	2,669,094 82	1,393,627 57
de 1886-87	1,756,945 27	1,590,841 48	1,729,408 95	2,055,497 22	1,851,571 61
	+ 448,043 43	+ 321,234 68	+ 183,559 65	— 613,597 60	+ 457,944 04
Acise, 1885-86	525,214 20	407,079 58	493,796 80	1,917,359 02	157,[illegible]8 94
do 1886-87	567,129 99	462,423 76	429,502 78	539,467 10	544,825 48
	+ 41,915 79	+ 45,344 18	— 64,294 02	— 1,377,891 92	+ 387,736 54
Divers, 1885-86	468,514 20	907,636 12	448,546 89	750,577 93	591,606 27
do 1886-87	523,914 60	664,140 04	300,732 30	299,454 77	675,172 33
	+ 55,400 40	— 243,496 08	— 147,814 59	— 451,123 16	+ 83,566 06
Revenu total, 1885-86	2,302,630 24	2,584,322 50	2,488,192 99	5,337,031 77	2,142,322 78
do 1886-87	2,847,989 86	2,707,405 28	2,459,644 03	2,894,419 09	3,071,569 42
	+ 545,359 62	+ 123,082 78	— 28,548 96	— 2,442,612 68	+ 929,246 64
Revenu collectif, 1885-86	14,755,704 97	17,340,027 47	19,828,220 46	25,165,252 23	27,307,575 01
do 1886-87	17,027,898 45	19,735,303 73	22,194,947 76	25,089,366 85	28,160,936 27
	+ 2,272,193 48	+ 2,395,276 26	+ 2,366,727 30	— 75,885 38	+ 853,361 26

+ Augmentationen 1886-87 en sus de 1885-86. — Diminution en 1886-87 en sus de 1885-86.

Dans le mois de février il y a eu une diminution de $28,548, et en mars une diminution de $2,442,612, en conséquence, comme je l'ai dit, d'un changement anticipé du tarif, et dans le mois d'avril nous avons encore eu une augmentation de $929,246 ; ou, déduction faite des items que j'ai représentés comme anormaux et comme ne devant pas être pris en considération, une augmentation totale durant ces dix mois—une

augmentation ferme, constante et régulière, depuis la fin de juillet jusqu'à la fin d'avril—de pas moins de $853,361.26; et je suis sûr, M. l'Orateur, que je ne puis donner à la Chambre une preuve plus complète que celle-là de la position qu'occupe le pays. Je crois, M. l'Orateur, que je n'aurai pas besoin de retenir davantage la Chambre pour lui montrer les preuves qui sont visibles partout—preuves qui sautent aux yeux—et preuves des plus concluantes que le Canada a passé la période de dépression qu'il a soufferte, et que nous entrons de nouveau dans une ère de prospérité considérable.

Il y a cependant un nuage à l'horizon, et il est juste que je lui consacre un instant d'attention—je veux parler de la cessation de relations commerciales dont nous sommes menacés par la grande république voisine.

Je n'ai pas besoin de dire, M. l'Orateur, que la question de la protection de nos pêcheries n'a pas été une question de parti dans cette Chambre. Les honorables députés de la gauche et leurs journaux ont insisté sur la protection de nos pêcheries depuis l'abrogation du traité de Washington avec probablement plus de vigueur que ne l'ont fait les députés et les journaux partisans du gouvernement. Tous les partis étaient unanimes à proclamer qu'il était de notre devoir—devoir dans lequel aucun gouvernement du Canada ne pouvait faiblir un instant—de maintenir les droits admis—je ne dirai pas les droits, mais je dirai les droits admis—que les plus hautes autorités américaines avaient, par une longue prescription et pendant une longue suite d'années, reconnus appartenir au Canada. Le temps n'est pas encore arrivé, et j'espère qu'il n'arrivera jamais, où cette Chambre permettra à un gouvernement de ce pays de cesser un instant de maintenir modérément et judicieusement d'une manière juste et ferme les droits reconnus des habitants de ce pays. Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que même au risque d'exposer le gouvernement au blâme et aux attaques, jusqu'à un certain point, des honorables députés de la gauche, nous avons fait cette proposition au gouvernement américain: Nous désirons tant que cette question se règle amicalement que si vous voulez vous charger de proposer au Congrès des Etats-Unis la nomination d'une commission internationale pour la régler de la manière dont les nations éclairées ont coutume de résoudre des difficultés de ce genre, nous permettrons à vos pêcheurs de pêcher dans nos eaux durant toute la saison sans les gêner en quoi que ce soit. Et ils ont fait cela, bien que nos pêcheurs n'aient pas obtenu en retour le privilège d'expédier sur le marché américain le poisson pris par eux sans payer des droits. Mais le gouvernement canadien a compris que, bien que nous fussions tenus de protéger les droits du Canada, tout en employant tous les moyens possibles pour obtenir un arrangement juste et favorable avec les Etats-Unis—et je puis dire qu'avant d'entrer en fonctions en Angleterre, j'ai eu l'honneur d'être envoyé en mission secrète par le gouverneur général et que j'ai eu une longue entrevue avec feu le secrétaire Frelinghuysen à ce sujet; je dois dire que je considère comme une grande calamité, un grand malheur, le fait que l'administration dont il faisait partie n'a pas été maintenue au pouvoir, et qu'il n'a pas vécu pour faire ce

qu'il était, j'en suis sûr, disposé à faire. Le résultat a été qu'un président démocrate a été élu aux Etats-Unis, et qu'une administration démocrate a été formée, mais, comme le savent les honorables députés, cette administration n'avait pas la majorité au Sénat; et, bien que le gouvernement américain ait exécuté de bonne foi la convention faite avec le gouvernement canadien, et soumis une proposition à l'effet de régler cette affaire par l'intermédiaire d'une commission internationale, sa proposition a été rejetée par le Sénat.

C'est pour cette raison, et non parce que je désire exprimer quelque préférence pour l'un ou l'autre parti politique des Etats-Unis, que j'ai dit qu'à mon sens il avait été malheureux qu'un sénat republicain eût eu à se prononcer sur la recommandation du président et du gouvernement démocrates. Cette proposition fut rejetée, et, comme vous le savez tous, le Canada fut forcé, *ex necessitate rei*, de protéger modérément et judicieusement, mais fermement, les droits des pêcheurs canadiens dans les eaux canadiennes, et je suis heureux de pouvoir dire que durant mon séjour à Londres en ma qualité de haut commissaire, alors que j'avais des relations constantes et fréquentes avec les grands hommes d'Etat des deux partis politiques au sujet de cette question, que le secrétaire des colonies fût lord Granville, ou sir Michael Hicks Beach ou lord Derby—quelle que fût la personne, quel que fût le parti au pouvoir, que lord Iddesleigh ou lord Roseberry fût au bureau des affaires étrangères, ou quel que pût être le représentant du gouvernement—j'ai constaté que le gouvernement de Sa Majesté désirait fermement étudier avec soin quels étaient les droits certains du Canada et du royaume; et je parle non pas d'un parti, mais des deux, je parle des gouvernements qui ont représenté les deux grands partis de l'Angleterre lorsque je dis que j'ai rencontré chez eux le désir et la détermination de soutenir fermement le Canada dans la revendication de ses droits justes et légitimes. Je crois que, malgré le vif désir du gouvernement de Sa Majesté d'éviter le moindre sujet de dispute avec le gouvernement des Etats-Unis, le jour ne viendra pas de longtemps où le gouvernement anglais négligera le moins du monde de donner une attention légitime et sincère aux réclamations que pourra avoir le Canada au sujet de cette question. Dans ces circonstances, je crois que nous sommes en droit d'attendre de la part du congrès américain une ligne de conduite différente de celle qu'il a suivie.

Lorsque le président des Etats-Unis envoya au congrès cette demande d'une commission internationale, que dirent les personnes intéressées dans les pêcheries? Elles dirent: "Nous ne voulons avoir rien à faire dans les eaux canadiennes; nous ne voulons pas de commission internationale; tout le poisson a pris la direction du sud, il vient tout dans nos eaux; nous n'avons pas du tout besoin d'aller dans les eaux canadiennes; nous ne voulons pas de commission, nous ne voulons pas d'arrangement international, mais nous voulons simplement garder ce qui nous appartient et que les Canadiens fassent de même." Je crois que cela est très regrettable. Je crois que les intérêts de ce grand pays de même que ceux du Canada exigent d'étroites relations commerciales, et de grandes relations réciproques. Je n'hésite pas à dire cela. Ce serait selon moi une grande calamité et un grand malheur si quelque chose devait

empêcher la conclusion d'arrangements commerciaux avec les Etats-Unis qui seraient, comme ils étaient auparavant lorsqu'ils existaient, également avantageux aux deux pays. Nous savons que nous étions contents de la réciprocité, mais nous ne nous dissimulons pas, parce que la statistique américaine le prouve au delà de tout doute, que si avantageux qu'ait été pour le Canada le traité de réciprocité pendant douze ans à partir de 1854, il a été infiniment plus avantageux aux habitants des Etats-Unis Nous savons que, tout en étant satisfaits des arrangements faits par mon très honorable ami relativement au traité de Washington, si avantageux que fussent ces arrangements pour les habitants du Canada, les statistiques des deux côtés de la frontière prouvent qu'ils étaient infiniment plus avantageux pour la grande république voisine.

Mais, comme je l'ai dit, on nous a répondu par la proposition de donner au président le pouvoir de mettre fin aux relations des deux pays. Je ne crois pas qu'il exerce ce pouvoir, et je suis fortifié dans cette croyance par la lettre que le président des Etats-Unis a adressée à ceux qui ont communiqué avec lui à ce sujet, et qui montre que cet homme, investi de cet immense pouvoir, a reconnu pleinement les énormes intérêts qui s'étaient développés pendant ces pacifiques relations entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il a parfaitement senti la grave responsabilité qui pèserait sur ses épaules s'il en faisait usage. Il pouvait certes comprendre cela, lorsque les statistiques de son pays établissent que durant les 50 années dont il a parlé comme ayant été employées à créer entre les Etats Unis et le Canada un commerce énorme et des relations fortes, les habitants des Etats-Unis ont expédié au Canada pour pas moins de $1,200,000,000 de produits de la ferme, ainsi que des manufactures et des diverses industries américaines, et qu'en sus de ces $1,200,000,000 américains exportés au Canada, ils y ont aussi écoulé pour $200,000,000 de produits étrangers, tandis que durant ces 50 années le Canada n'a exporté aux Etats-Unis que pour $1,050,000,000 de produits de toutes sortes ; ce qui laisse une balance du commerce, durant ces 50 années, de pas moins de $350,000,000 en faveur des Etats-Unis. Or, ces chiffres démontrent que si grand que soit l'intérêt du Canada, les Etats-Unis ont un intérêt encore plus grand à maintenir ces relations amicales qui ont permis à ces deux pays, la grande république voisine et ce jeune Dominion du Canada, de progresser constamment, comme des émules en entreprise commerciales et en développant de leur mieux leurs ressources. J'ai ici un état indiquant le commerce du Canada avec les Etats-Unis pendant une période de 50 ans, comprenant trois périodes, la première, de trente-trois ans, de 1821 à 1853, avant le traité de réciprocité, la deuxième, de 1854 à 1866, sous le traité de réciprocité, et la troisième de 1867 à 1879, c'est-à-dire depuis l confédération jusqu'à l'adoption de la politique protectrice. J'ai séparé cette dernière non pour faire une distinction de parti, mais pour montrer comment le tarif de revenu et le tarif protecteur qui a plus tard été adopté ont affecté le commerce des Etats-Unis. Il y a ensuite la quatrième période, comprenant le temps écoulé depuis l'adoption de la politique protectrice. Voici cet état :

COMMERCE DU CANADA AVEC LES ETATS-UNIS.

1ère période, 33 ans, 1821-53—

Exportations des Etats-Unis dans l'Amérique Britannique du Nord :—

Produits indigènes	$ 140,152,214
Produits étrangers	27,064,495
Total des exportations dans l'Amérique Britannique du Nord	$ 167,116,709
Importations de l'Amérique Britannique du Nord par les Etats-Unis	67,794,426
Balance en faveur des Etats-Unis	$ 99,321,283
Moyenne de la balance annuelle en faveur des Etats-Unis	$ 3,009,736

2ième période, 1854-66—

Exportations des Etats-Unis dans l'Amérique Britannique du Nord :—

Produits indigènes	$ 300,808,370
Produits étrangers	62,379,718
Total des exportations dans l'Amérique Britannique du Nord	$ 363,188,088
Exportations de l'Amérique Britannique du Nord par les Etats-Unis	267,612,131
Balance en faveur des Etats-Unis	$ 95,575,957
Moyenne de la balance annuelle en faveur des Etats-Unis	$ 7,351,766

3ième période, 1867-79—

Exportations des Etats-Unis au Canada :—

Produits indigènes	$ 477,164,790
Produits étrangers	34,653,810
Total des exportations au Canada	$ 511,818,600
Importations des Etats-Unis au Canada	399,423,586
Balance en faveur des Etats-Unis	$ 112,395,014
Moyenne de la balance annuelle en faveur des Etats-Unis	$ 8,645,770

4ième période, 1880-86—

Exportations des Etats-Unis au Canada :—

Produits indigènes	$ 297,542,282
Produits étrangers	16,332,229
Total des exportations au Canada	$ 313,874,511
Importations des Etats-Unis au Canada	274,947,511
Balance en faveur des Etats-Unis	$ 38,927,000
Moyenne de la balance annuelle	$ 5,561,000

Ces chiffres sont instructifs, car ils montrent que nos voisins les Américains, loin d'avoir raison de se plaindre des relations commerciales étroites qui ont existé entre nous, en ont considérablement bénéficié sous tous les systèmes qui ont été mis en vigueur pendant les cinquante dernières années. C'est là le seul nuage qu'il y ait à l'horison, mais il est bordé d'argent. Si cette menace de rupture de relations eût été

exécutée il y a six ans, si un président, armé d'un pareil pouvoir, eût été amené alors, sous n'importe quelle circonstance, à l'exercer, quelle aurait été notre position ? Je le demande à la Chambre, quelle aurait été notre position dans ce cas-là si le gouvernement n'avait pas mis à exécution la politique qui consistait à terminer le plus tôt possible un grand chemin de fer depuis le port de Montréal jusqu'à l'océan Pacifique ? Non seulement la valeur de cette politique a été démontrée au delà de tout doute durant la dernière insurrection, non seulement on a constaté dans cette circonstance que le Canada avait épargné en existences et en argent, par le fait qu'il avait pu utiliser cette route pour envoyer les braves militaires des vieilles provinces sur le théâtre des troubles, plus que la valeur des $30,000,000 que j'avais demandé à la Chambre de prêter, même si l'on en avait fait un don, et que nous n'en eussions jamais retiré une seule partie autrement que par les services que nous a rendus l'état avancé de cette grande entreprise nationale ; et même dans ce cas le Canada y aurait gagné infiniment ; mais quelle serait notre position aujourd'hui si, étant menacés de cette rupture de relations, nous devions compter avec les voies de communication américaines pour nous relier à la jeune cité de Winnipeg, la capitale du Manitoba, et avec le grand Nord-Ouest canadien ? Quelle aurait été notre position si le chemin de fer du Pacifique canadien n'avait pas pénétré dans les Montagnes Rocheuses, que la politique des honorables députés de la gauche eût été adoptée, et qu'il n'y eût eu pas de voie ferrée au nord du lac Supérieur ou à travers les Montagnes Rocheuses pour nous relier à la Colombie Anglaise ? Dans ce cas nous aurions été à la merci de nos voisins les Américains, au lieu d'être, comme nous le sommes aujourd'hui, bien qu'avec une population de cinq millions d'habitants seulement, en état de leur dire que, tout en déplorant profondément un acte aussi insensé et aussi injustifiable de la part d'un pays tel que cette grande république américaine, que celui d'adopter une politique barbare comme la rupture de relations avec un pouvoir ami, nous savons avec fierté que si cette politique était adoptée demain, nous avons perfectionné nos propres voies de communication, et que nous possédons les communications les plus complètes depuis la partie la plus reculée de notre pays jusqu'à la mer.

Comme je l'ai déjà dit, ce nuage, ce seul nuage est argenté. Ce ne serait pas un mal sans mélange d'aucun bien. Je le déplorerais profondément ; tous les membres de cette Chambre et tous les Canadiens intelligents déploreraient profondément toute rupture des relations commerciales qui existent entre le Canada et les Etats-Unis, mais je ne puis oublier que, si ces relations étaient interrompues, cela amènerait le développement de ces voies de communication du pays, et que le commerce du Canada, qui fait aujourd'hui la fortune de New-York—je parle du trafic d'entier parcours—qui fait aujourd'hui la fortune de Boston et de Portland, viendrait à nos ports canadiens exclusivement par les voies canadiennes, et développerait Montréal, Québec, Saint Andrews, Saint-Jean et Halifax avec une rapidité dont les habitants de ce pays ne peuvent guère se faire une idée.

De plus, je dis que si la politique anti-libre-échangiste était adoptée, le gouvernement et le parlement impérial, quelque partisans qu'ils soient du libre-échange, ne seraient pas, cependant, en contradiction avec la politique définie par lord Salisbury, quand les raffineurs de sucre eurent avec lui une entrevue. Ceux-ci lui ayant déclaré que la prime d'encouragement accordée sur le sucre raffiné tuait leur industrie dans le Royaume-Uni, il leur répondit que, tout partisan qu'il avait été du libre-échange, vu cette prime d'encouragement, le gouvernement impérial serait justifiable, sans renoncer à sa politique libre-échangiste, de recourir aux représailles en imposant un droit égal à la prime d'encouragement accordée sur le sucre raffiné, qui fait concurrence aux raffineurs du Royaume-Uni. Le gouvernement de Sa Majesté n'a qu'à faire un pas de plus dans cette politique pour arriver à la conclusion qu'il doit au Canada, comme il se doit à lui-même, d'adopter cette politique anti-libre-échangiste en traitant différemment les grains des Etats-Unis et les grains du Canada. Cette différence de traitement animerait les industries du Canada, surtout la grande industrie agricole, dans une mesure qui opérerait le changement le plus merveilleux dans cette Confédération.

Mais, M. l'Orateur, je n'espère pas voir jamais l'adoption de cette politique. Je suis certain, d'après la connaissance que j'ai de l'opinion publique anglaise, qui se pénètre de plus en plus de l'importance vitale qu'a le Canada pour l'Empire, qui se pénètre de plus en plus de l'importance qu'il y a pour le gouvernement de nous accorder tout l'appui que nous méritons de recevoir, que, si une telle politique était adoptée, nous en retirerions un grand bénéfice, et cela sans léser aucun intérêt. La concurrence entre le blé des Indes et celui du Canada donnerait une grande impulsion à la culture de ce produit, et cette concurrence serait suffisante pour prévenir toute hausse sensible dans le prix qu'aurait à payer le consommateur anglais pour son pain. Ainsi, en considérant la présente question sous tous ses aspects, bien que je n'aie pu la traiter que superficiellement, et tout en espérant sincèrement qu'une telle politique de représailles ne soit pas adoptée—et je ne sais pas le moins du monde si elle le sera—je dis que, si elle est adoptée, si grande que soit la république américaine, si nombreuse que soit sa population, cette république comprendra que nous avons à gouverner et à développer un territoire aussi étendu et aussi important que la partie de l'Amérique du Nord, qui se trouve au sud de nous. Cette république comprendra que les deux partis politiques en Canada se composent de patriotes, prêts à mettre toute autre considération de côté pour montrer qu'ils n'hésitent pas à maintenir les droits non contestés et admis qui appartiennent au Canada, et cela parce qu'ils le doivent à leur pays, parce qu'ils le doivent à eux-mêmes, quel que soit le gouvernement au pouvoir.

Or, M. l'Orateur, je reconnais que sous la politique protectionniste adoptée par nous, et que tout le pays approuve, comme nous en avons la certitude, les industries du Canada ont reçu une impulsion qui leur permet de faire face amplement aux besoins de la consommation locale. Mais nous savons, d'un autre côté, que le résultat

de cette politique a été celui que nous redoutions tous, savoir, celui de la baisse des prix; mais nous savons aussi que le peuple de ce pays a profité de cette baisse, en se procurant tous les articles dont il avait besoin, à aussi bas prix que si cette politique protectionniste n'avait jamais été mise en opération. Sous ces circonstances, ce que nous devons faire surtout, ce qu'il importe à tout gouvernement de faire, qu'il appartienne à l'un ou à l'autre parti, est d'adopter tous les moyens que nous possédons pour développer le commerce et l'industrie de notre pays. Les efforts du gouvernement ont été dirigés dans ce sens. J'ajouterai, à ce sujet, M. l'Orateur, qu'en 1879, sir Alexander Galt, avant sa nomination comme haut-commissaire du Canada à Londres, avait reçu instruction d'entamer des négociations avec l'Espagne, et de tâcher de conclure avec ce pays un traité en vue de développer nos relations commerciales avec Cuba et Porto-Rico. Ce traité, les honorables membres de cette Chambre le savent, sir Alexander Galt ne fut pas capable de le conclure. Quand j'eus l'honneur de lui succéder comme haut commissaire, il me laissa un document m'informant que sa simple qualité d'agent commercial l'avait beaucoup entravé dans l'accomplissement de la mission que lui avait confiée le gouvernement du Canada, vu la nécessité de négocier avec le gouvernement de Madrid par l'entremise du ministre de Sa Majesté britannique. Subséquemment, j'ai reçu instruction du gouvernement du Canada, alors que sir Leonard Tilley était ministre des finances, de reprendre ces négociations et de m'efforcer d'obtenir des relations commerciales plus étroites. La chose devenait d'autant plus nécessaire pour nous que les Etats-Unis avaient réussi à obtenir un *modus vivendi* avec l'Espagne, qui plaçait tous leurs produits, tous leurs navires, tout, en un mot, ce qu'ils pouvaient exporter à Cuba et à Porto-Rico, dans des conditions beaucoup plus avantageuses que les produits du Canada. Je me suis adressé au gouvernement de Sa Majesté et lui ai soumis cette question. Je puis dire que le bureau colonial m'a de suite mis personnellement en communication avec le bureau des affaires étrangères, et je fus autorisé à discuter la question avec ces deux bureaux. Le résultat, c'est qu'après une discussion approfondie de toute la question, le bureau des affaires étrangères informa le bureau colonial qu'il n'avait pas seulement décidé que le représentant du Canada eût la permission de négocier conjointement avec le ministre anglais, un tel traité avec des pays étrangers, selon que le requéraient les intérêts de cette colonie, mais qu'il avait aussi décidé que le représentant du Canada fût investi des pouvoirs d'un plénipotentiaire, et placé sur un pied d'égalité avec ce fonctionnaire.

Bien que je n'aie pas été capable de produire la correspondance qui a été demandée par le doyen des députés d'Halifax (M. Jones) pour des raisons que j'ai données, savoir, que ces négociations n'étaient pas terminées, la correspondance ne pouvait pas, avec avantage, être communiquée au public. Je lirai à cette Chambre un extrait d'une lettre adressée par le bureau des affaires étrangères au bureau colonial, à la date du 25 juillet 1884, et qui m'a été transmise pour l'information du gouvernement canadien :—

[Si le gouvernement espagnol est disposé favorablement, plein pouvoir pour ces négociations] sera donné à sir Robert Morrier——

Or, sir Robert Morrier était alors ambassadeur anglais à Madrid.

et à sir Charles Tupper conjointement. La présente négociation sera probablement conduite par sir Charles Tupper; mais la convention, si elle est conclue, doit être signée par les deux plénipotentiaires, les parties contractantes devant être Sa Majesté et le roi d'Espagne, avec l'objet spécial de mettre le commerce canadien en rapport avec celui des territoires espagnols désignés dans la convention.

Je suis convaincu que la Chambre appréciera la grande importance de cet arrangement, et qu'elle comprendra le bon effet produit par les discussions qui ont eu lieu dans son sein sur cette question. Elle comprendra qu'un autre point a été gagné dans cette concession du gouvernement de Sa Majesté au sujet des négociations commerciales, et que le Canada jouira désormais de la plus libre et de la plus entière latitude. Et plus que cela. Tout en étant prêt à accorder des pouvoirs plénipotentiaires au représentant du Canada, quel qu'il soit, qui sera chargé par son gouvernement de négocier des traités de commerce, le gouvernement impérial nous accorde un autre avantage—et j'attire l'attention de la Chambre sur ce point, parce qu'il est très important—c'est de nous procurer toute l'aide, toute la sympathie, tout l'appui qu'il peut nous accorder par l'intermédiaire du ministre de Sa Majesté, partout où se tiendront ces négociations. Mais subséquemment, le gouvernement espagnol nous a signifié qu'il aurait à nous voir suspendre ces négociations jusqu'à ce qu'un traité entre l'Espagne et les Etats-Unis, qui se trouvait sous considération, eût été adopté par le Sénat américain.

Nous avons été obligé de nous soumettre à cette recommandation, et pour la raison suivante :—Si nos premières avances faites à l'Espagne eussent été acceptées, l'arrangement qui en serait sorti fût devenu sans valeur, si un traité plus étendu entre les Etats-Unis, Cuba et Porto-Rico, avait été adopté. Mais les honorables membres de cette Chambre savent que le Sénat des Etats-Unis a rejeté ce traité, et que subséquemment, le gouvernement de Sa Majesté a négocié un traité avec l'Espagne, et sans y inclure les colonies. J'attirai de suite l'attention du bureau colonial et du bureau des affaires étrangères sur le grand tort que cette exclusion causerait au Canada. Le gouvernement de Sa Majesté fut saisi de la question par moi. Je fis voir quelles étaient nos exigences? Je me mis en communication avec sir Clare Ford et je lui dis que le Canada ne devrait pas être seulement compris dans la clause, qui le placerait sur le pied de la nation la plus favorisée à Cuba et à Porto-Rico, avantage que possédaient la France et l'Allemagne, mais qu'il devrait aussi obtenir l'avantage obtenu par les Etats-Unis, qui est l'abolition du droit spécifique de 10 pour 100. Sir Clare Ford est entré très cordialement dans ces vues, et je suis heureux d'être en état de dire que, sans être obligé à aucune concession - et j'attire sur ce point l'attention des honorables messieurs, qui ont beaucoup étudié ce sujet, car il importe beaucoup que, étant une dépendance de la couronne, une partie de l'empire britannique, nous ayons pu, sans faire de concessions, lorsque nous étions prêts à en faire de considérables, obtenir au moyen du traité négocié et au moyen des concessions faites par le gouvernement de Sa Majesté, concernant les droits sur le vin, concessions, qui ne

nous nuisent aucunement—la preuve de son désir de rendre justice au Canada. Nous avons obtenu tout ce que les Etats-Unis ont obtenu eux-mêmes dans leur *modus vivendi* qu'ils ont négocié avec l'Espagne. Je signale ce fait comme une preuve des avantages que nous possédons. Non seulement une grande liberté commerciale nous est concédée, mais le gouvernement de Sa Majesté nous fait obtenir aussi tous les avantages, tout ce qui favorise nos intérêts dans les traités négociés entre la Grande-Bretagne et les pays étrangers. Depuis cette époque, je suis heureux de pouvoir informer la Chambre que le gouvernement d'Espagne m'a fait des ouvertures par l'intermédiaire du ministre de Sa Majesté à Londres, et en a fait aussi à sir Clare Ford par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères à Madrid. Dans ces ouvertures le gouvernement espagnol a déclaré qu'il était maintenant prêt à s'occuper de la question d'établir des relations plus étendues entre le Canada et l'Espagne, touchant le commerce entre le Canada, Cuba et Porto-Rico. Je considérais cette question comme si importante que j'ai demandé au très honorable premier ministre (sir John A. Macdonald) de me permettre de retourner au Canada pour discuter avec lui, avant de me rendre à Madrid, tout ce projet d'arrangement, destiné, d'après moi, à donner une grande et féconde impulsion au commerce du Canada avec ces importantes îles espagnoles. Comme la Chambre le sait, je reçus cette permission, mais il paraît que l'honorable premier ministre avait d'autres devoirs à m'imposer avant que je pusse tourner mes regards vers Madrid. Cependant, j'espère qu'avant longtemps le parlement étant ajourné, l'honorable premier me permettra de retourner à Londres et de me rendre à Madrid, où je crois l'occasion favorable de promouvoir considérablement les intérêts du Canada. C'est, M. l'Orateur, au moyen de cette politique que nous nous proposons de développer le commerce. Je ne devrais pas dire nous, parce que le gouvernement m'avait devancé, et à mon retour j'ai trouvé qu'il avait demandé des soumissions pour établir des communications à vapeur entre les Indes occidentales et le Canada. Comme on peut le voir par le rapport de M. Wylde, qui a été envoyé comme agent commercial pour s'assurer si c'était une occasion favorable de développer notre commerce dans ces colonies, il y a place dans ces contrées pour un commerce très étendu, pourvu que nous puissions négocier un traité tel que celui qui peut être négocié maintenant, du moins, j'ai tout lieu de le croire.

Le Canada fait maintenant un commerce très étendu de poisson avec Cuba et Porto Rico. Notre poisson est justement l'article qui leur convient, et je crois que ces îles obtiennent des Etats-Unis le poisson canadien, qui passe par des mains américaines. Plus que cela, nous pouvons établir, sur un grand pied, avec ces Iles un commerce de farine, de bois de service, de pommes de terre, et sur un grand nombre d'autres articles requis pour la consommation générale, et le commerce pourrait s'établir si un arrangement favorable pouvait être conclu.

Afin de démontrer que le gouvernement actuel connaît l'importance qu'il y a de développer nos relations extérieures, ou l'importance qu'il y a de développer le

commerce canadien dans toutes les directions accessibles, j'ajouterai que des soumissions ont été demandées par le maître général des postes pour l'établissement d'un service de navigation rapide à vapeur transatlantique pour utiliser notre grande route transcontinentale. En effet, nous croyons que le temps est venu, dans l'intérêt du Canada, où un tel service de navigation, aussi rapide et aussi parfait que possible, devrait être établi entre la France, l'Angleterre et le Canada, comme celui qui existe déjà entre l'Allemagne, la France, l'Angleterre et New-York. Si par tous les moyens possibles nous pouvons établir une telle ligne de steamers rapides sur l'Atlantique, non seulement nous assurerons l'avenir de notre grande route transcontinentale, et le développement rapide de notre commerce sur le Pacifique, mais je crois aussi que nous serons capables de distribuer les malles à Boston, à New-York, à Chicago, et dans les autres cités de l'ouest, beaucoup plus tôt que si elles étaient transmises par une autre ligne.

Je puis dire que le Canada sera heureux de rendre ce service à la république et nous serons des plus satisfaits, si notre pays devient une route de communication pour le commerce de nos voisins, ou le transport de leurs malles ou de leurs passagers. Je suis convaincu qu'il y a là un puissant moyen de favoriser le développement de notre pays, et ce sujet est l'objet de l'attention du gouvernement.

Nous avons actuellement un agent commercial en Australie, où il y a aussi un vaste marché pour l'écoulement de nos produits. Les hommes qui sont chargés de l'administration des affaires dans les diverses provinces australiennes, ont été, à l'Exposition coloniale, très frappés de l'énorme progrès réalisé dans les diverses branches d'industrie, et ils m'ont dit et répété : " Pourquoi n'obtenons nous pas des provinces britanniques les marchandises que nous obtenons des pays étrangers, et notamment des Etats-Unis ; pourquoi ne faisons-nous pas avec ces provinces le commerce que nous faisons maintenant avec les autres pays ? Le gouvernement du Canada, comme on l'a déjà dit à la Chambre, en vue d'établir un grand trafic avec l'Orient, et des communications avec la Chine et le Japon, est convenu d'allouer £15,000 annuellement sur les £60,000 requis, pourvu que le gouvernement de Sa Majesté fournisse la somme additionnelle de £45,000 pour assurer l'établissement d'un service rapide à partir de Vancouver jusqu'à Yokohama et Shanghai, et Hong-Kong en Chine. Le gouvernement canadien a aussi décidé de donner £25,000 par année, pourvu que la somme de £160,000 par année, balance requise, soit prélevée en Angleterre et dans les colonies australiennes, pour établir une ligne de steamers rapides entre le terminus du chemin de fer du Pacifique Canadien et toutes les îles de l'Australie, y compris la Nouvelle-Zélande.

A six heures l'orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR.

Sir CHARLES TUPPER : Je suis certain, M. l'Orateur, que la Chambre a écouté avec plaisir l'exposition des preuves que je me suis trouvé en état de lui

soumettre sur le progrès et la prospérité incontestables du Canada. Je suis sûr, M. l'Orateur, que chacun se réjouira de ces preuves, puisées dans tout ce qui est de nature à indiquer dans un pays le progrès et la prospérité. Je suis sûr que chacun de vous se réjouira de voir que le Canada est actuellement dans une condition très prospère, et que ses perspectives d'avenir sont tout ce que nous pouvons désirer.

Mais, M. l'Orateur, je me permettrai de demander à la Chambre à quoi nous devons ce progrès et cette prospérité dont nous pouvons nous féliciter en ce moment, et je suis sûr que l'on me répondra: à la politique nationale. C'est la politique nationale qui a sorti le Canada de la position qu'il occupait il y a quelques années, c'est la politique nationale qui lui a permis de traverser une période qui aurait été, sans elle, une période de grande dépression, sans s'en ressentir sensiblement ; c'est la politique nationale qui a stimulé toutes les industries de ce pays, qui a fourni de l'emploi aux Canadiens sur le sol canadien, qui a retenu dans le pays l'argent du pays, et qui a répandu la prospérité d'un bout à l'autre du pays. Mais, M. l'Orateur, j'ai fait observer que la production avait dans une très grande mesure excédé la consommation, et que le gouvernement se trouvait dans la nécessité de travailler à trouver des débouchés pour les industries canadiennes, en étendant et en développant notre commerce avec les autres pays. J'ai parlé des efforts que nous faisions dans ce sens en ce qui concerne les communications par steamers, mais j'ai omis d'ajouter que le projet que cette Chambre avait sanctionné, d'établir une ligne de steamers pour nous mettre en rapport avec la France, n'a pas jusqu'à présent été couronné de succès, comme vous le savez, M. l'Orateur. Mais je suis heureux de pouvoir dire que le crédit que le parlement a mis à la disposition du parlement pour cette fin est à la veille d'être utilisé, et, qu'une puissante compagnie française se prépare à établir entre la France et le Canada une ligne de steamers, qui, je l'espère, couronnera nos efforts sur ce point d'un succès égal à celui qui a marqué nos autres entreprises.

Je vais maintenant signaler à la Chambre un nouveau champ pour le développement de la politique nationale. Nous l'avons appliquée à la grande industrie cotonnière ; nous l'avons appliquée à l'industrie lainière ; nous l'avons appliquée à d'innombrables industries dans tout le pays, et avec un succès merveilleux. Mais, M. l'Orateur, il y a un champ, peut-être le plus important, qui n'a pas encore été exploité. Il y a un champ encore inoccupé qui présente de plus grands moyens et de plus grandes facilités qu'aucun autre pour développer l'industrie canadienne, et il est la base et le fondement même de la politique nationale dans tous les pays où elle a été adoptée. Je veux parler de l'industrie ferronnière ; je dis, M. l'Orateur, que tandis que nous avons adopté la politique nationale pour d'autres industries, tandis que nous avons suivi l'exemple de nos influents voisins—et nous sommes toujours enchantés de profiter de leur expérience, pour en tirer profit—tandis que nous avons adopté dans une certaine mesure leur politique en ce qui concerne d'autres grandes industries, pour ce qui est de celle-ci, la plus grande industrie du pays,

comme de tous les pays où le fer et la houille abondent, nous avons négligé jusqu'à présent de lui rendre.

Le gouvernement américain, M. l'Orateur, après l'examen le plus minutieux et le plus élaboré de cette question, après avoir nommé une commission chargée de parcourir en tous sens l'union, pour recueillir des informations, et étudier le sujet à sa source même et dans toute son étendue, a adopté une politique parfaitement saine, rationnelle et scientifique. Il a adopté le principe cardinal vers lequel nous tendons, savoir, la protection quant à la somme de travail nécessité pour la production de l'article. Jusqu'a présent, M. l'Orateur, on n'a jamais essayé, comme on pourrait le faire, je crois, d'adopter dans toute son étendue cette application scientifique du principe de protection pour le travail nécessaire à la production.

Le but auquel nous avons déjà tendu—le but que nous avons dans une grande mesure atteint,—ça été le développement des industries du pays, au moyen de la protection des industries du pays. Mais, M. l'Orateur, au sujet de cette industrie, la plus grande du Canada, la plus grande de la Grande-Bretagne, la plus grande des Etats Unis, de l'Allemagne, de la Belgique, une des plus grandes de la France, et une des plus grandes et des plus importantes de tous les grands pays qui renferment du fer et de la houille, nous avons jusqu'à présent ignoré ce principe fondamental de l'application du système protectionniste en proportion du travail employé. Qu'avons-nous fait ? Les Etats-Unis ont adopté au sujet de l'industrie ferronnière le principe de l'application d'un certain taux au fer en gueuse. Ils ont imposé un droit de $6 par tonne; ils ont imposé un droit de $6, $7, $8, $9 ou de tout autre nombre nécessaire de piastres par tonne, afin d'établir cette industrie sur leur territoire. Maintenant, leur tarif est de $6, cependant, sur chaque tonne de fer en gueuse produite aux Etats-Unis. Et, M. l'Orateur, ils ont fait une échelle de leur tarif non avec une exactitude mathématique, mais, dans une grande mesure, ils ont fait une échelle de droits sur l'industrie ferronnière du pays, en proportion exacte de la somme de travail, du nombre de jours de travail nécessaire pour produire une tonne de fer de n'importe quelle qualité

Qu'avons-nous fait de notre côté ? Nous avons actuellement une prime de $1.50 par tonne sur le fer en gueuse, et un droit de $2 par tonne sur le fer en gueuse. Et quelle en est la conséquence ? Protégeant la production d'une tonne de fer en gueuse nous avons un droit qui, au lieu d'être trois fois aussi élevé, comme celui adopté par les Etats-Unis—ou deux à trois fois aussi élevé—sur les barres puddlées, nous avons un droit de $1.70 par tonne. De sorte que, tandis que nous protégeons l'article inférieur, la forme la moins coûteuse sous laquelle le fer est présenté, nous avons fait notre tarif de telle manière qu'il est absolument impossible d'en tirer un profit en faisant une échelle de droits proportionnée à la somme de travail employée. Or, M. l'Orateur, s'il est un pays au monde où l'industrie ferronnière soit importante, c'est le Canada, et pourquoi ? Parce que nous possédons la houille, le minerai de fer et la castine ; et en conséquence il est nécessaire de développer la grande industrie ferron-

mière dans notre pays, et cependant jusqu'à présent nous n'avons presque touché à ce champ énorme, à ce champ presque illimité pour le développement de notre politique nationale. L'importance nationale de l'industrie ferronnière se voit tout de suite, lorsque nous prenons en considération le fait qu'elle fournit ce qu'il faut pour l'agriculture, pour le commerce, pour les manufactures ; pour l'attaque et la défense, et pour toutes les autres manufactures, presque sans exception. Elle devient, pour ces raisons, la plus importante de toutes les industries du pays. Elle est considérée comme si précieuse que toutes les nations qui ont les moyens de la développer se sont efforcés immédiatement de le faire à raison de son importance majeure. Les moyens de développer l'industrie ferronnière d'un pays dépendent d'abord de la possession du minerai ; deuxièmement de la possession de la houille ou autre combustible nécessaire pour l'utiliser ; troisièmement de la possession de la castine, et quatrièmement de la proximité de ces articles les uns avec les autres, et des facilités pour transporter les produits des points où ils sont fabriqués aux grands centres du pays, où ils doivent entrer dans le commerce. Or, M. l'Orateur, le Canada occupe sous ce rapport une position supérieure à celle de presque tous les autres pays du monde.

L'Angleterre renferme de la houille et du fer en quantité presque illimitée, mais la Chambre sera peut-être surprise d'apprendre que même l'Angleterre, avec tout son minerai et toute sa houille importé d'Espagne, a à mille milles de là, plus de minerai qu'il n'en faut pour fabriquer toute la production d'acier de l'Angleterre. Les Etats-Unis renferment du minerai de fer et de la houille en quantité presque illimitée ; mais ils ne possèdent pas les avantages dont jouit le Canada. Leur fer et leur houille sont très éloignés l'un de l'autre—si éloignés que le minerai du Wisconsin et de la région du lac Supérieur est transporté à une distance de mille milles, à la région houillère de Pittsburg, pour être transformé en fer. Dans les Etats du Sud il y a du fer et de la houille à proximité l'un de l'autre, mais il y a ce désavantage que les côtes de la mer sont à plus de cent milles de distance, et qu'il faut transporter là par chemin de fer l'article manufacturé. La France, où l'industrie ferronnière est considérablement développée, est obligée d'importer le fer et la houille. Ce pays renferme une certaine quantité de minerai et de houille, mais pas moins de 35 pour 100 du minerai fabriqué en France est importé d'une longue distance. La Belgique a de la houille en abondance, mais elle importe du minerai de fer de l'Allemagne. Une grande quantité de minerai de fer fabriqué en Belgique, qui est devenue pour l'Angleterre une concurrente si puissante, est importée de Luxembourg ; mais le minerai employé dans la fabrication de l'acier Bessemer vient de l'Espagne. Si ces pays, privés de l'avantage d'avoir du minerai de fer et de la houille à proximité, peuvent importer l'un ou l'autre de régions situées à mille milles et exploiter la fabrication du fer, que ne peut faire le Canada, qui a le grand avantage de posséder des dépôts inépuisables de houille et des gisements immenses de minerai de fer à proximité les uns des autres ? L'Angleterre et les Etats-Unis nous offrent tous deux un exemple remarquable de ce que peut la protection pour le développement d'une grande industrie. Je n'ai pas besoin de dire à cette Chambre que la protection la plus grande qui ait jamais été adoptée dans aucun pays du monde l'a été en Angleterre pour la fabrication du fer.

Non seulement l'Angleterre a imposé des droits élevés sur le fer importé de l'étranger, mais lorsque l'on eut découvert comment la houille pouvait être employée à la place du fer fondu au charbon de bois et que l'on eut commencé la fabrication des machines à vapeur, elle défendit aux ouvriers qui connaissaient ces ouvrages de quitter le pays afin de garder cette industrie dans ses limites. Les Etats-Unis reconnaissant que la fabrication du fer sur leur territoire était le fondement même de cette politique protectrice qui a rendu ce grand pays aussi florissant qu'il est aujourd'hui, le fondement même de cette politique qui leur a permis d'entreprendre le paiement d'une dette gigantesque résultant de la guerre, et de la faire disparaître par centaines de millions, au point qu'aujourd'hui leur seul embarras est de savoir comment disposer des revenus fournis par cette politique—reconnaissant, dis-je, que cette question de l'industrie ferronnière était le fondement même de leur politique nationale, les Etats-Unis adoptèrent un tarif protecteur élevé, et après l'examen le plus minutieux, le plus scientifique et le plus élaboré, ils établirent une échelle de droits en rapport avec les différentes branches de commerce de fer afin de donner juste la protection que comportait la somme de travail entrant dans la création d'un article quelconque de cette industrie.

Et ainsi, M. l'Orateur, reconnaissant le grand principe qui consiste à protéger d'abord et par-dessus tout le travail du pays, ils ont établi une industrie ferronnière qui a étonné le monde civilisé. L'Allemagne a importé 100,000 tonnes de fer en gueuse en 1860, et en 1881 elle en a exporté 1,000,000. Et comment en est-elle arrivée là ? En adoptant la politique qui a existé au Canada, c'est-à-dire en protégeant faiblement la production du fer sous sa forme la plus simple, laissant toutes les autres sans protection pour lui faire la concurrence ? Non, mais en adoptant le vrai principe qui consiste à protéger le travail qui est entré dans la production du fer sous toutes ses formes, et, de cette manière, au lieu de dépendre des autres pays pour son fer, comme auparavant, elle est arrivée, comme vous le voyez, à exporter des quantités considérables de cet article. La production du fer en gueuse dans le monde, en 1869, a été de 9,250,000 tonnes; en 1883, elle s'élevait à 21,000,000 de tonnes, ce qui démontre que tout ce qu'il faut pour étendre à un degré illimité l'emploi du fer c'est de pouvoir le produire, et ce qui démontre aussi que cette industrie offre à l'application des vrais principes de la politique nationale un champ plus vaste qu'aucune autre industrie du pays. On peut montrer brièvement les résultats de cette politique, en disant que pendant les vingt-une dernières années, de 1865 à 1883, l'augmentation de la production du fer en gueuse dans la Grande-Bretagne a été de 76 pour cent ; aux Etats-Unis 456 pour cent ; en Allemagne, 237 pour cent ; en France, 64 pour cent ; en Belgique, 64 pour cent ; en Autriche et en Hongrie, 152 pour cent.

C'est ainsi que l'industrie ferronnière, sous une politique nationale adoptée pour le développement et la protection, a fleuri dans tous ces pays. Lorsque l'Angleterre, sous le système protecteur le plus rigoureux et le plus accentué qui ait jamais été établi dans aucun pays du monde, eût progressé au point de distancer tous les

autres pays qu'elle crut pouvoir adopter les principes du libre-échange, va sans dire qu'elle les adopta; et elle les adopta sous l'impression, répandue par M. Cobden et sincèrement crue par cet homme distingué, mais dont le résultat démontra la fausseté complète, que si l'Angleterre, avec sa position avancée de maîtresse des arts industriels de l'univers, adoptait la politique du libre-échange, tous les autres pays seraient obligés de suivre son exemple. Et quel a été le résultat? Au lieu de marcher sur ses traces, la France, l'Allemagne, et tous ces pays ont continué à protéger leurs industries, et la conséquence est qu'ils sont aujourd'hui en mesure de paralyser dans une grande mesure les industries de l'Angleterre, malgré tous les avantages que celle-ci a à raison de la proximité de son fer et de sa houille. Par la protection, ils développent leurs industries à tel point que l'Angleterre ne peut les suivre, et comme résultat la Belgique et l'Allemagne font une grande concurrence aux grandes industries anglaises, en Angleterre même.

Il n'y a pas longtemps que le fer fondu au charbon de bois était une des industries les plus importantes d'Ontario et de Québec, et je n'hésite pas à dire que si nous appliquions demain à l'industrie ferronnière la protection que nous avons donnée aux industries cotonnières, lainières et à toutes les industries du pays, on verrait ce que l'on a vu jadis au Canada, cette industrie du fer fondu au charbon de bois redeviendrait florissante, et elle serait dans Ontario et Québec l'une des plus importantes, comme elle l'a été par le passé. Tout le monde sait que le fer fondu au charbon de bois est le produit le plus précieux du fer; tout le monde connaît l'augmentation de la valeur du fer fondu au charbon de bois; tout le monde sait que la grande difficulté c'est le coût de la production; mais il n'y a pas au monde un seul pays qui ait pour la production du fer fondu au charbon de bois un champ comme celui qu'offrent les provinces de Québec et d'Ontario.

Qu'avons-nous, M. l'Orateur, dans ces provinces? Nous avons le minerai en quantité infinie, nous avons un champ illimité pour la production du minerai, et nous avons, dans les mêmes régions de magnifiques forêts propres à fournir le fer fondu au charbon de bois. Que sont obligés de faire nos gens aujourd'hui? Ceux qui s'enfoncent dans la forêt pour ouvrir une terre sont obligés de passer un temps précieux à abattre les arbres et à les consumer, sans en retirer aucun profit. Vivifiez, protégez l'industrie ferronnière, comme vous avez protégé les industries cotonnière, lainière, et autres, et quel sera le résultat? Lorsqu'un colon ira dans la forêt, pour ouvrir une terre, dans Ontario ou dans Québec, le produit le plus précieux qu'il aura sous la main sera celui à la destruction duquel il consacre aujourd'hui tout son travail et tout son argent. La colonisation prendra dans Ontario et dans Québec un essor que rien autre chose ne pourrait lui donner. Les expériences faites récemment aux Etats-Unis par quelques compagnies puissantes de chemins de fer, ont démontré, comme résultat d'analyses scientifiques, que le moyen d'augmenter infiniment la durée des rails c'est d'introduire dans le rail une grande quantité de fer fondu au charbon de bois, et cette découverte récente a ouvert à l'exploitation du fer fondu au charbon de bois un champ qui en fera dans une grande mesure une des principales

industries canadiennes. Comme vous le savez, il y a actuellement dans Ontario un dépôt très précieux de minerai de fer qui traverse un grand nombre de comtés et de townships. On a construit jusqu'à l'Ontario Central, un chemin de fer de plus de 100 milles de long pour transporter ce minerai à Weller's Bay, et l'expédier de là par eau de l'autre côté du lac, à Charlotte, Oswégo et autres ports américains. D'Oswégo et de Charlotte, sur la côte américaine, aux gisements de charbon anthracite, il n'y a que 150 milles, et je dis qu'avec une politique protégeant le fer comme on protège tout le reste au Canada, avec la politique nationale, les bateaux qui transportent le minerai de Kingston, Cobourg et Weller's Bay à Oswégo, Charlotte ou n'importe lequel de ces endroits, remporteront le charbon anthracite, et qu'il s'établira à Cobourg, Kingston et Weller's Bay des hauts fourneaux qui rendront à l'industrie ferronnière d'Ontario la position qu'elle occupait jadis.

Je me permettrai, M. l'Orateur, d'appeler un instant votre attention sur l'importance relative de ces industries. Nous avons donné aux industries sucrière, cotonnière et lainière une protection élevée, avec les résultats que nous en attendions, lesquels ont été d'établir ces industries et de les rendre florissantes. De plus nous avons, de 1868 à 1884, admis au Canada franc de droits pour $2,950,000 de machines afin d'augmenter la protection et le développement de ces industries. Or, M. l'Orateur, on peut voir l'importance relative de ces industries par les chiffres suivants en ce qui concerne les Etats-Unis. Il y a aux Etats-Unis quarante neuf raffineries de sucre et de mélasse. Le capital placé dans ces établissements est de $27,432,500; le nombre d'hommes au-dessus de 16 ans qu'on y emploie est de 5,832; le nombre d'enfants et de jeunes gens, 25; le total des salaires payés durant l'année, $2,875,032; la valeur de la matière première $144,698,499; et la valeur des produits, $155,484,915. Voilà pour le sucre. Quant à l'industrie cotonnière, elle est représentée par 1,005 établissements dans lesquels le capital placé s'élève à $219,000,000; le nombre d'hommes qui y sont employés est de 64,000; le nombre de femmes 91,000, et celui des enfants, de 30,000. Le total des salaires est de $45,614,419; la valeur de la matière première, est de $113,765,000, et celle des produits, $210,000,000.

Le nombre de fabriques de lainages est de 1,990; le capital placé, de $96,000,000; le nombre des ouvriers est de 46,000 hommes, 29,000 femmes et 10,000 enfants; les salaires payés s'élèvent à $25,836,000; la valeur de la matière première est de $100,000,000, et celle des produits, $160,000,000. Maintenant, en ce qui concerne les industries du fer et de l'acier, un coup-d'œil suffit pour constater combien elles dépassent toutes les autres industries de ce grand pays, quant au chiffre du capital placé, au nombre de personnes employées, et quant au résultat. Il y a 1,005 usines de fer et d'acier, représentant un capital de $230,000,000 et qui emploient 130,000 hommes âgés de plus de seize ans, 45 femmes et 7,730 enfants, dont les salaires réunis s'élèvent à $55,476,875; la valeur de la matière première est de $191,000,000, et celle des produits, de $296,000,000. On voit donc que, si grandes que soient les industries cotonnière et lainière des Etats Unis, au point de vue du grand nombre de personnes qu'elles emploient et de l'immense population à laquelle elles donnent la

subsistance, l'industrie ferronnière les devance de beaucoup. Maintenant le fer fondu au charbon de bois provenant du minerai de fer hépathique constituait autrefois dans Ontario et dans Québec une industrie importante, et le fer fondu au charbon de bois se fabriquait aussi à Carleton, Nouveau-Brunswick, et si aujourd'hui, nous protégions cette industrie comme nous avons protégé les industries cotonnière, lainière et autres, ce haut fourneau de Carleton serait rallumé et serait la base d'une nouvelle et importante industrie dans le Nouveau-Brunswick. Le tableau suivant, que j'ai envoyé à tous les députés, afin de mieux exposer la question, montre le commerce du fer au Canada :—

IMPORTATIONS DU FER ET DE L'ACIER ET DE LEURS PRODUITS DANS LE DOMINION POUR LA CONSOMMATION INDIGÈNE PENDANT LES ANNÉES

1868	$ 6,885,365	1879	7,962,295
1869	7,385,780	1880	10,128,660
1870	7,750,867	1881	12,955,855
1871	10,808,645	1882	17,499,488
1872	15,913,179	1883	20,080,274
1873	25,435 020	1884	14,790,727
1874	20,700,387	1885	11,415,713
1875	18,199,198	1886	11,053,365
1876	12,965,117		
1877	11,082,331	Total	$253,210,512
1878	9,398,3[illegible]6		

Le peuple canadien a payé en bel argent $253,000,000 pour soutenir les industries ferronnières des autres pays, tandis que le Canada renfermait plus qu'aucun autre pays du monde tous les matériaux nécessaires pour fabriquer le fer, soit le charbon, le minerai, la castine, tout ce qu'il faut; que la main-d'œuvre de notre pays était privée de ce travail. Sur ce montant, les importations franches de droits ont été de $94,879,630, et celles frappées de droits de $158,330,882. Il y a aussi un tableau indiquant la balance du commerce, et le montant représenté par l'importation du fer et de l'acier ainsi que de leurs produits. Il suffit de l'examiner pour voir que la balance du commerce contre le Canada s'explique en grande partie et sans peine. Si l'on soustrait le montant payé par le Canada pour les importations de fer pour soutenir les industries ferronnières des autres pays, on voit qu'il égale bien près le surplus de nos importations sur nos exportations; et si l'on veut balancer le commerce du pays, si l'on veut que les sommes que nous payons en importations ne dépassent pas celles que nous recevons pour nos exportations, tranchons le nœud gordien, mettons cette industrie ferronnière sur le même pied que nous avons placé toutes les autres industries du Canada, et nous ferons disparaître dans une grande mesure la balance du commerce qui, jusqu'à présent, a été contre nous. Les importations annuelles ont varié de quatorze à quinze millions depuis la confédération, et comme je vais vous le montrer à l'instant même, il n'y a pas de pays au monde qui consomme le fer en aussi grande quantité que le Canada. La consommation du fer dans l'univers est de 33⅓ lbs. par tête. La consommation au Canada est de 260 lbs. par tête. En 1883, les importations du Canada ont été au taux de $4.55 par tête. Supposant une moyenne de $35 par tonne, cela représenterait 260

lbs. par tête, ce qui met le Canada au rang de troisième pays du monde pour la consommation du fer. La Grande-Bretagne est le premier, les Etats-Unis le deuxième, et le Canada le troisième pays de tout l'univers en ce qui regarde la consommation du fer. Le tableau suivant indique la consommation de fer, d'acier, et de leurs produits importés au Canada et aux Etats-Unis depuis 1868 :——

CONSOMMATION PAR TÊTE DU FER, DE L'ACIER ET DE LEURS PRODUITS IMPORTÉS.

Année.	Canada. $ cts.	Etats-Unis. $ cts.	Année.	Canada. $ cts.	Etats-Unis. $ cts.
1868	2 04	0 60	1872	4 55	1 30
1869	2 17	0 74	1873	7 01	1 39
1870	2 25	0 84	1874	5 77	0 81
1871	3 01	1 09	1875	5 15	0 46
1876	3 46	0 28	1882	4 05	1 02
1877	2 89	0 22	1883	4 56	0 75
1878	2 40	0 18	1884	3 32	0 60
1879	2 00	0 20	1885	2 28	0 50
1880	2 49	0 91	1886	2 20	0 61
1881	2 98	1 00			

On voit par ce qui précède que les Etats-Unis produisent la plupart de leur fer, tandis que nous importons le nôtre. J'appellerai maintenant l'attention de la Chambre sur une question qui touche de près à l'industrie ferronnière, je veux parler du commerce de charbon du pays. Le tableau suivant indique la quantité de charbon consommée dans le Dominion depuis 1868 :—

CONSOMMATION TOTALE DU CHARBON DANS LE DOMINION.

Années.	Tonnes nettes de 2,000 lbs.	Années.	Tonnes nettes de 2,000 lbs.
1868	714,893	1878	1,665,814
1869	636,704	1879	1,748,164
1870	859,630	1880	2,094,844
1871	852,217	1881	2,260,680
1872	1,227,653	1882	2,708,654
1873	1,398,403	1883	3,085,689
1874	1,454,636	1884	3,556,673
1875	1,362,363	1885	3,439,745
1876	1,466,531	1886	3,515,769
1877	1,751,031		

La production totale du charbon pour le Dominion est donnée dans un autre tableau :

PRODUCTION TOTALE DE LA HOUILLE DANS LA CONFÉDÉRATION.

Années.	Tonnes nettes de 2,000 lbs.	Années.	Tonnes nettes de 2,000 lbs.
1868	623,392	1878	1,109,595
1869	687,527	1879	1,152,783
1870	734,285	1880	1,456,795
1871	804,431	1881	1,514,542
1872	1,038,349	1882	1,845,548
1873	1,228,852	1883	1,831,819
1874	1,068,166	1884	1,997,368
1875	998,104	1885	1,973,987
1876	950,483	1886	2,104,170
1877	1,020,875		

Je dirai qu'une augmentation illimitée, si je puis m'exprimer ainsi, fait partie des possibilités de la législation de cette Chambre. Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que, malgré cette augmentation considérable dans la production de la houille au Canada, un grand nombre de mines de houille dans ce pays—prenons, par exemple, celles de Pictou, celles du Cap-Breton—qui comptent sur la mer pour écouler leurs produits, sont fermées pendant environ six mois de l'année ; et, d'après un calcul sûr, l'on peut dire qu'une quantité énorme de travail se trouve perdue par le fait que les ouvriers peuvent travailler seulement la moitié du temps, à cause du défaut de demande pour l'article même. Or, la protection du fer en ce pays donnera à l'industrie de la houille un tel développement, que la demande de la main-d'œuvre augmentera énormément en raison de l'exploitation des mines de houille et de minerai. J'ai déjà parlé de la production du charbon dans la région boisée et de l'énorme quantité d'ouvriers qu'il faudra employer pour cette production. J'ai déjà expliqué le principe du tarif américain. On a créé cette grande industrie du fer aux Etats-Unis en donnant aux ouvriers employés une protection justement proportionnée à la quantité de jours passée à produire cet article, soit qu'il représentât une tonne de fer en saumon, une tonne de fer en barre, ou soit qu'il eût subi la dernière transformation. Comme je l'ai démontré, notre politique est diamétralement opposée, et tandis que l'on a créé cette magnifique industrie du fer aux Etats-Unis, tandis que l'on a, en même temps, réduit fermement et énormément le coût du fer en ce dernier pays, il est arrivé que nous, malgré tout ce que la nature a fait pour nous, bien que nous ayons toute la matière première qu'il nous faut pour rendre notre pays grand et prospère, il est arrivé, dis-je, que nous avons laissé passer cette occasion si favorable de recueillir des richesses en créant de grandes industries nationales, en donnant plus de travail au peuple, et, de cette façon, nous aurions fondé de grands centres et donné de l'emploi avantageux à des milliers et à des dizaines de milliers de nouveaux ouvriers. Nous laissons d'autres pays recueillir le bénéfice, des pays qui n'ont pas la moitié des avantages que nous avons pour la production du fer, recueillent cette moisson dorée que nous n'apercevons pas à nos pieds.

Or, M. l'Orateur, c'est ce qu'on a fait aux Etats-Unis en suivant une politique tout à fait opposée à la nôtre.

Avant d'abandonner la question de la houille, industrie que nous avons développée avec tant de succès, je puis dire qu'au lieu d'augmenter le coût de la houille en ce pays, j'ai dans la main un tableau montrant que le prix payé dans la cité de Montréal pour la houille bitumineuse, en 1877, était de $4.50 par tonne, tandis qu'en 1886 la même houille se vendait $3 à $3.50 la tonne. Or, les Etats-Unis, basant leur tarif sur la quantité d'ouvriers employés à la production de l'article, ont mis $6 par tonne sur le fer en saumon ; notre droit est de $2. Ils ont imposé un droit de $6 par tonne sur la limaille de fer et la vieille fonte ; au Canada, ces articles sont admis en franchise. Ils ont imposé $16 partonne sur le fer en barre, etc. ; notre droit

est de 10 pour cent ou $1.70 par tonne. Ils ont imposé $6 par tonne sur le fer façonné; en vertu du tarif canadien, cet article est admis en franchise. Ils ont imposé $16 et $22, selon les dimensions, sur le fer en barre, les pics, les baguettes, etc.; notre droit est de 17½ pour cent, ce qui équivaut à peu près à $5 par tonne. Ils ont imposé $20 par tonne sur les cercles en fer et en feuillard; notre droit est de 17½ pour cent. Ils ont imposé $ 8 par tonne sur le feuillard; notre droit est de $12½ pour cent. Sur les briques ils ont imposé $25 par tonne; notre droit équivau à $13.45.

Maintenant, il est impossible de lire ces deux tarifs, celui des Etats-Unis et celui du Canada, sans voir immédiatement comment il se fait que, tandis qu'ils ont fait de l'industrie du fer leur industrie la plus importante et celle qui réussit le mieux, nous restons au point de départ, regardant d'un œil indifférent ces richesses qui sont à nos pieds et que nous ne voulons pas développer; nous attendons seulement l'adoption d'une politique saine et rationnelle, de cette politique nationale qui a placé le Canada dans la magnifique position qu'il occupe aujourd'hui par l'application qu'on en a faite à d'autres industries; nous attendons, dis-je, que la même politique soit appliquée à l'industrie du fer de ce pays afin d'en augmenter le développement, ce qui, je crois, rendra cette industrie supérieure à toutes les autres industries du Canada, tout comme les chiffres que j'ai cités au sujet des fabriques de laine et de coton aux Etats-Unis prouvent qu'elles ont été surpassées de beaucoup par l'industrie du fer. Imaginez-vous, M. l'Orateur, la position désespérée où se trouverait le Canada dans le cas d'une guerre: Que ferait le pays sans le fer? Je ne crois pas que la génération actuelle soit témoin d'une guerre au Canada. Je considère la position que nous occupons comme donnant la meilleure assurance possible que nous ferons des progrès dans la paix dans notre pays. Cependant, bien que cela soit fortement probable, la question ne mérite-t-elle pas que nous considérions ce que ferait un pays, qui consomme 250 livres de fer par tête de sa population, s'il arrivait qu'il n'eut aucune fabrique de fer dans le pays pour répondre aux exigences et nous fournir ce qui est absolument nécessaire pour le progrès et l'avancement de toutes autres industries que nous avons abandonnées.

Cependant, M. l'Orateur, notre position est aujourd'hui désespérée. La Belgique, l'Allemagne et l'Angleterre se sont entendues pour augmenter le prix des lisses d'acier au Canada de $5 la tonne, et vous avez dû payer cette augmentation vu que vous n'aviez aucune industrie du genre dans votre pays, et, aujourd'hui, il peut arriver que vous payiez les tuyaux en fer énormément plus cher que le coût de cet article, parce que à l'heure qu'il est ces industries ont convenu de hausser le prix pour ceux qui, dans ce pays, emploient de ce fer. Or, ce n'est que récemment, dis-je, que l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne ont fait cette convention, et le Canada a dû payer et a payé pour chaque tonne de lisses d'acier importée dans le pays $5 par tonne de plus que ce que nous aurions dû payer, parce que, vu notre condition actuelle, vu que notre pays est rempli de fer, de houille, de pierre calcaire,

et toutes ces choses sont à proximité les unes des autres, nous n'avons pas eu l'intelligence, nous n'avons pas eu le courage d'adopter, au sujet de cette industrie la même politique rationnelle que nous avons adoptée au sujet d'autres industries.

Cependant, M. l'Orateur, même dans le comté d'Ottawa, il y a une énorme quantité de minerai de fer aussi riche que n'importe quel minerai au monde. Dans toute cette région, il y a d'immenses forêts prêtes à fournir le charbon; et tout cela est nécessaire, tout cela serait de la protection juste et légitime pour encourager et développer l'industrie et donner du travail au peuple; en même temps, on aiderait à la colonisation de ces riches régions en fournissant aux pauvres hommes qui s'enfoncent dans les forêts le moyen d'obtenir un prix raisonnable pour le bois qu'ils sont aujourd'hui obligés de gaspiller afin de pouvoir cultiver leurs terres. Comment croyez-vous que fut brisée la combinaison qui existait entre l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique et en vertu de laquelle nous payons nos lisses d'acier $5 de plus par tonne? Quelque étrange que cela puisse paraître, elle fut brisée par les Etats-Unis. La compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien brise cette combinaison en donnant une commande de lisses d'acier aux Etats-Unis au lieu de la donner à cette combinaison, montrant par là aux habitants d'Angleterre, d'Allemagne et de Belgique que nous n'étions pas aussi dépourvus qu'ils le supposaient, que nous n'étions pas aussi désespérés qu'ils le supposaient; cela a servi à briser la combinaison, car ceux qui en faisaient partie se sont alarmés du fait qu'aux Etats-Unis, où les lisses se vendaient seulement $159 par tonne peu d'années auparavant, le prix en avait été réduit à $26, ce qui démontrait l'influence de cette politique rationnelle.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: C'est du nouveau.

Sir CHARLES TUPPER: Ce n'est pas seulement une politique nationale, mais c'est une politique rationnelle. C'est une politique nationale, en ce qu'elle fait promptement une nation du Canada; c'est une politique rationnelle, en ce que la simple raison veut qu'un gouvernement, un parlement, un pays fournissent de l'emploi à la masse de ceux qui se livrent à l'industrie. Il y a vingt ans, M. l'Orateur, on fabriquait des lisses de fer à Toronto et à Hamilton et dans le cours des vingt années à venir nous fabriquerons toutes nos lisses. Je n'ai pas l'intention de demander à cette Chambre d'adopter cette politique; le gouvernement n'a pas l'intention, en ce moment, considérant le développement des chemins de fer du pays comme l'un des principaux éléments de progrès et de prospérité, de comprendre dans cet arrangement ce que les Etats-Unis ont fait, et fait avec si grand succès, c'est-à-dire, d'appliquer cette politique aux lisses d'acier. Nous proposons que les lisses d'acier soient admises en franchise comme par le passé, parce que nous considérons que cela devrait être excepté. Je n'hésite pas à dire que, d'après moi, l'adoption de cette politique mettra le Canada en état de fabriquer ses propres lisses, et cela, dans un avenir qui n'est pas éloigné, à un prix aussi raisonnable que n'importe quel pays au monde. Pourquoi ne le ferions-nous pas? Montrez-moi un pays possédant autant de milles de chemin de fer que le Canada en possède et qui ne fabrique pas ses lisses:

cela ne peut pas se faire. Il n'y a pas de pays au monde qui a 12,000 milles de chemin de fer en exploitation, qui ne fabrique pas les lisses qu'il emploie. Pourquoi ne serions-nous pas, dans un avenir prochain, en état de fabriquer nos lisses avec succès par l'application de cette politique dont l'objet est de protéger l'industrie du fer au Canada ?

Parlons maintenant des essieux des wagons. Ils sont aujourd'hui fabriqués dans plusieurs endroits du Canada. Pour prouver qu'on ne manque pas d'habileté au Canada, que les Canadiens peuvent également, sans secours du dehors, s'occuper de questions manufacturières, je puis signaler une fonderie de Montréal où l'on trempe de l'excellent acier. Allez à New-Glasgow et vous verrez une fabrique d'acier fondée par des capitalistes de la Nouvelle-Ecosse ou du Canada, en tout cas, qui ont placé dans cette industrie entre $300,000 et $400,000. De cette fabrique sortent les meilleurs articles qui peuvent être produits. Tout ce qu'il faut, c'est de favoriser la protection, afin de rendre la quantité aussi considérable que la qualité est bonne. Dans ces fabriques, il n'y a pas un ouvrier qui ne soit Canadien. La prompte intelligence que les Canadiens possèdent leur permet d'appliquer en peu de temps les procédés les plus compliqués qui se rattachent à n'importe quelle industrie.

Dans le comté de Pictou, on trouve très facilement le fer, la houille et la pierre calcaire; dans les limites d'un rayon de dix milles, se trouve tout ce qui est nécessaire pour fonder une industrie grande et prospère; et cette richesse minérale, on la trouve au bord de la mer, de sorte que les produits de l'industrie peuvent être transportés à bon marché par eau jusqu'à la tête du lac Supérieur, si la chose est nécessaire. On trouve, dans ce comté, du minerai de fer de toute espèce, de sorte que quand des hommes qui s'occupent de l'industrie du fer nous disent qu'ils ont besoin d'autre fer pour mêler au fer de Londonderry parce qu'il est trop bon, qu'il leur faut importer du fer en saumon écosssais, la réponse est que nous possédons dans notre pays toutes les variétés de minerais de fer, de sorte que nous pouvons faire tous les mélanges voulus. Nous avons le minerai de fer spéculaire avec une proportion pour cent de 68.33, le fer métallique, le limonite compact, 5.771, le limonite fibreux, 59.50, l'hématite rouge, ainsi que l'hématite fossilifère 54.36, et le minerai spathique avec 43.56. Au Nouveau-Brunswick, il y a du minerai de fer hématite ; dans le comté de Carleton, on trouve le minerai et la houille; on en trouve aussi dans différentes régions de cette province. On trouve du minerai dans les comtés de Queen, Sunbury, York, Charlotte, Ristigouche et Northumberland, à proximité du chemin de fer Intercolonial. On l'applique surtout à la fabrication du fer préparé au charbon de bois.

Il y a du minerai de fer dans la province de Québec. On trouve du minerai de fer magnétique en quantité plus ou moins grande, dans la chaîne des Laurentides, le long de la rivière Ottawa. Aux mines de Hull ou de Baldwin, à l'ouest de la rivière Gatineau, le minerai, d'après l'analyse, contient 67 pour cent. La quantité est estimée à 100,000,000 de tonnes. Le minerai de la mine de Haycock contient de

54 à 68 pour cent de métal. La mine de Bristol contient 53 pour cent de fer. Aux Trois-Rivières et à Drummondville, il y a du minerai de fer en abondance et des forêts immenses pour faire du charbon de bois. Dans la partie est d'Ontario, en arrière de Kingston, Belleville, Trenton et Cobourg, entre le lac Ontario et la rivière Ottawa ; dans les townships de Marmora, Hastings, Tudor, Bedford, Madoc, Wollaston, Palmerston, Bagot, Belmont, Darling, Barrie, Galway, Snowdon et dans plusieurs autres, il y a du fer magnétique en abondance. Dans cette région passent les chemins de fer Ontario et Québec, Kingston et Pembroke, l'Ontario Central, le Cobourg et Peterboro, le Grand-Tronc et par les canaux Rideau et Trent. Il y a du bois en abondance dans toute cette région.

J'ai conversé avec un arpenteur qui avait parcouru des centaines de milles de cette région et qui avait été jusqu 130 milles plus loin, jusqu'à l'intersection du chemin de fer du Pacifique Canadien ; il m'a assuré qu'il y avait non seulement une quantité illimitée de fer dans cette partie du pays, mais que, sur cette ligne de communication, les forêts ne pouvaient pas être surpassées dans aucune contrée du monde pour la production du charbon. Je vous ai démontré que le minerai du lac Supérieur, du côté des Etats-Unis, était transporté à mille milles de distance, où l'on trouve le charbon, dans le but de fabriquer le fer en saumon. S'il en est ainsi, qui empêche le vaisseau qui transporte le minerai de la Baie Weller, de Kingston et de Cobourg, en passant par les ports des Etats Unis, de rapporter une cargaison de charbon anthracite que l'on trouve à moins de cent milles du point d'expédition ? Il n'y a qu'une chose qui puisse empêcher cela : c'est le droit imposé sur le charbon anthracite ; et ce que je me propose de demander à cette Chambre de faire, c'est d'adopter la politique d'encourager cette grande industrie du Canada, c'est de faire disparaître le droit imposé sur le charbon anthracite et d'admettre cet article en franchise. Dès que cela se fera, nous aurons des hauts-fourneaux autant que à Cobourg, à la Baie Weller et à Kingston, chauffés par le charbon anthracite, fabricant cette espèce de fer si hautement apprécié par ceux qui possèdent des fonderies. La distance entre la Baie Weller et Charlotte, aux Etats-Unis, est d'environ soixante milles, et entre Rochester et les mines de charbon anthracite, de 150 milles ; et en faisant connaître ces distances et en donnant ce qui se fait chaque jour aux Etats-Unis, où la houille et le fer sont à 1,000 milles de distance l'un de l'autre, je résous, je crois, le problème que rien n'est plus facile que d'établir dans la province de Québec et dans celle d'Ontario, des hauts-fourneaux au moyen desquels vous pouvez, non seulement produire des quantités illimitées de fer fabriqué avec du charbon de bois, mais encore du fer fabriqué avec du charbon anthracite.

Maintenant, M. l'Orateur, il peut arriver que vous me parliez du Nord-Ouest. Eh bien ! il est bien connu que nous avons au Nord-Ouest les gisements de charbon les plus étendus que nous ayons dans toute autre partie de la Confédération. Un des grands avantages que nous avons sur le pays situé au sud de nos prairies, c'est la quantité illimitée de combustible fourni par la nature sous forme de lignite et de

houille bitumineuse. Et vous n'avez pas seulement 50,000 milles carrés de cette houille bitumineuse dans le grand Nord-Ouest, pouvant fournir d'énormes quantités de combustible pour les générations futures, mais vous avez, sur la Grosse Ile, dans le lac Winnipeg, un dépôt précieux de minerai de fer, et une assez grande étendue de bois avec lequel vous pouvez fabriquer le charbon pour convertir ce minerai en fer. Tout ce qu'il faut, c'est d'adopter cette politique afin de créer prochainement des industries pour la fabrication du fer au Nord-Ouest et dans les autres parties du pays. Et que dirais-je encore? De l'autre côté des montagnes Rocheuses, dans la Colombie Anglaise, ai-je besoin de vous dire que vous avez un des plus beaux dépôts de minerai de fer—sur l'île Texada (30 milles de long et 5 milles de large) —que l'on puisse trouver dans aucune autre partie du monde; c'est un dépôt des plus riches; ai-je besoin de vous dire que vous avez les gisements de houille de Nanaïmo, permettant de fournir le combustible pour mettre prochainement les hauts-fourneaux en opération; ces gisements sont à moins de trente milles de l'île Texada. Dans l'espoir de nouer des relations commerciales avec l'Australie, avec la Chine et le Japon, bien que je ne sois ni prophète ni fils d'un prophète, je dis que dans mon opinion, vous aurez bientôt dans la province de la Colombie Anglaise une industrie du fer qui soutiendra avantageusement la comparaison avec n'importe quelle autre industrie de ce pays.

Vous allez me demander, M. l'Orateur, de vous dire d'une façon un peu plus détaillée que je l'ai fait, quel serait le résultat si le Canada adoptait cette politique nationale de fabriquer son propre fer; je vais vous donner brièvement mes calculs sur cette question. Et, tout en faisant mes estimations sur la consommation de fer que nous avons faite dans le passé, en donnant à cette industrie la même protection que nous donnons aux autres, je dis qu'il n'est pas nécessaire que nous basions ces estimations sur la consommation passée, car, avec le développement des autres industries, nous pouvons voir, après un instant de réflexion, quels seraient les résultats de l'adoption d'une telle politique.

Nous progressons rapidement, et si vous prenez ces données, ces exemples que je vous ai cités et que vous examiniez ce que nous avons fait dans les dix-huit dernières années, dites-moi, si vous le pouvez, quel progrès le Canada aura fait dans les dix ou vingt années à venir. Nous ne faisons que de commencer à développer les industries de notre pays, et je n'hésite pas à dire que nous ne pourrions pas faire un calcul plus modéré que celui que je vais faire à la Chambre, en me basant sur la consommation actuelle du fer. Notre consommation actuelle est de 250,000 tonnes de fer en saumon, ne nous occupant pas du tout des lisses d'acier. Pour fabriquer cette quantité de fer en saumon, il vous faut 750,000 tonnes de minerai de fer. Il vous faut 120,000 tonnes de pierre calcaire et 750,000 tonnes de houille pour lui faire subir la première phase de fabrication, pour en faire du fer en saumon; et le fret nécessaire pour réunir ces matériaux équivaut au moins à 1,625,000 tonnes. Pour convertir le fer en barres et lui faire prendre les diverses formes et dimensions requises, il faudrait une quantité

additionnelle de 750,000 tonnes de houille, soit une consommation totale de 1,500,000 tonnes. C'est dans l'hypothèse que le développement de l'industrie du fer, au Canada, grèvera tant qu'elle pourra l'être l'industrie de la houille, en ce pays, afin de fournir le revenu additionnel qui sera nécessaire et avec tous les avantages découlant de ce développement, c'est dans cette hypothèse que je puis dire à la Chambre que bien que le fait d'admettre en franchise le charbon anthracite, ôte au gouvernement $497,000 de revenu qu'il retire aujourd'hui, nous serions parfaitement justifiables d'enlever ces droits, car le développement de cette industrie du fer donnerait à l'industrie de la houille de plus grands avantages que ceux dont nous serions fondés en faisant disparaître le droit.

Or, M. l'Orateur, qu'est-ce que cela comporte ? Prenez la place de sir Lowthian Bell, la plus haute autorité au monde, celui que l'on regarde en Angleterre comme le chef de toutes les autorités sur ces questions. En prenant son plan, que j'ai envoyé à tous les membres de la Chambre, vous verrez le prix du fer en saumon écossais et les gages des mineurs en Ecosse comparés aux gages des mineurs de Westphalie, et il s'ensuit que la production de la houille augmente ou diminue selon que la production du fer augmente ou diminue. Le résultat sera que, par l'adoption de cette politique, vous donnerez de l'emploi permanent à au moins 20,000 hommes, ce qui augmentera votre population de 80,000 à 100,000 âmes, et nous procurera les moyens de leur donner le bien-être et la prospérité. J'affirme, M. l'Orateur, que si la politique nationale contient quelque chose de bon, si nous ne sommes pas trompés tout à fait dès le commencement, si l'histoire du Canada démontre que cette politique nationale a fait pour le Canada ce que nous disions qu'elle ferait—et j'ai donné sur ce point les preuves les plus abondantes et les plus irréfutables—s'il est une question sur laquelle il ne devrait pas exister de doute dans l'esprit des députés, cette question, c'est que l'application de la même bonne politique que nous avons trouvée si admirable et si heureuse relativement à toutes les autres industries, aura le même résultat en ce qui concerne la grande industrie du fer en ce pays. Or, cette estimation d'une augmentation de population de 100,000 âmes ne comprend pas les ouvriers employés comme fondeurs et forgerons ni les ouvriers employés à la fabrication des couteaux et des instruments tranchants, de la quincaillerie, des machines ou des lisses d'acier. Si nous fabriquons ces articles que nous importons aujourd'hui, et il n'y a aucune raison qui s'oppose à ce que nous progressions fermement dans ce genre d'industrie, l'augmentation de 100,000 âmes dont j'ai parlé serait au moins triplée.

Je puis brièvement faire connaître à la Chambre l'effet des résolutions que je me propose de déposer sur le bureau ; et je puis dire que le gouvernement a examiné on ne peut plus attentivement les propositions qui nous ont été faites relativement aux changements à faire au tarif. Nous avons constaté que pour pousser à ses conséquences logiques le principe que nous avons appliqué aux diverses industries établies dans le pays, il est opportun de faire des changements au tarif, lesquels comporteront, en chiffres ronds, une augmentation de $500,000 par année. En ce qui concerne le

fer, l'augmentation de revenu que nous espérons retirer cette année ne dépassera pas un demi-million d'après les changements proposés dans ces résolu ions. Et, bien que nous n'ayons aucune raison de douter du succès complet de ces changements, qui réussiront à amener dans ce pays tous les capitaux qui sont nécessaires pour encourager cette grande industrie et la mettre dans un état florissant, toute l'augmentation de taxes que cela imposera à tout le Canada, d'une mer à l'autre, sera d'environ un demi-million de dollars par année. Cependant, une augmentation de taxes sera enlevée et il y aura une compensation par le fait qu'une résolution admet en franchise le charbon anthracite ; et les provinces d'Ontario et de Québec, qui paient en grande partie ce droit, seront grandement favorisées au lieu d'être grevées par l'adoption de la politique que l'on propose maintenant.

Je ne crois pas, M. l'Orateur, qu'il soit nécessaire de retenir la Chambre plus longtemps par ces explications, et je désire terminer mes remarques assez tôt pour permettre aux membres de la gauche de critiquer mes énoncés de la façon la plus complète possible. En faisant ce projet de tarif nous n'avons pas suivi exactement le système américain. Nous avons appliqué les deux tiers du tarif américain : c'est le principe sur lequel nous avons basé notre projet. Aujourd'hui la loi stipule une prime de $1.50 par tonne jusqu'au 30 juin 1889, sur chaque tonne de fer en saumon fabriqué dans le pays; et, après, cette prime sera de $1.00 par tonne jusqu'à ce qu'elle cesse, en juin 1892. Naturellement, nous ne touchons pas à cette disposition. Et, en attendant, au lieu d'adopter le tarif américain de $6 par tonne sur le fer en saumon, nous proposons d'adopter deux tiers de ce tarif en augmentant le droit de $2 par tonne, tel qu'il est aujourd'hui, à $4, et cela, outre la prime. Et puis, comme principe général, modifié dans certains cas, selon que nous l'avons jugé à propos dans l'intérêt du pays, un peu plus ou un peu moins, comme principe général, dis-je, nous avons appliqué les deux tiers du tarif américain à toutes les branches de l'industrie du fer dans le pays.

Nous ne proposons pas d'augmenter le tarif sur la tôle, les cercles ou les plus petites espèces de fer rond, lesquels restent soumis à l'ancien tarif, car je n'espère pas que ces espèces de fer soient prochainement fabriquées dans le pays. Le droit sur l'acier valant 4 centins la livre et au delà, est fixé à 30 pour 100, c'est le même droit que celui imposé sur le fer. Sur l'acier valant plus de 4 centins la livre, nous laissons le droit de revenu de 12½ pour 100, car nous n'espérons pas que cette espèce d'acier supérieure soit fabriquée prochainement dans le pays ; de sorte que les mineurs et autres qui emploient une espèce d'acier supérieur n'auront pas à se plaindre du jugement. Sur les baguettes, les câbles en fil de fer pour clôtures, nous ne proposerons pas d'augmenter le droit. Les droit sur les plaques de bouilloires et sur les tubes de locomotive n'est pas changé, pour des raisons évidentes, car nous désirons faire tout en notre pouvoir pour encourager la fabrication des locomotives dans notre pays et donner aux chemins de fer toute l'aide possible. En conséquence, le droit *ad valorem* le plus élevé imposé sur cet article, en vertu du tarif projeté, serait d'environ 35 pour 100.

Les articles non énumérés, comprenant effets de quincaillerie, instruments tranchants, coutellerie, etc., seront frappés d'un droit de 30 pour 100.

Et maintenant, M. l'Orateur, en remerciant beaucoup la Chambre pour l'indulgence avec laquelle elle a écouté mon long exposé et mes explications, et en regrettant que ma voix ne m'ait pas permis de traiter la question comme elle le mérite, je vais lire les résolutions que l'on propose de soumettre à l'examen de la Chambre :

ANNEXE

Résolutions douanières, telles que finalement adoptées par la Chambre :

EFFETS IMPOSABLES.

1. Annonces en brochures, non illustrées, un centin chaque.....	1 ct. chaque.
2. Annonces illustrées ou pancartes enluminées, publications périodiques d'annonces illustrées, mercuriales ou listes de prix illustrées, calendriers d'annonces et almanachs d'annonces, et estampes de modes pour tailleurs et modistes, et tous chromos, chromotypes, oléographes et autres cartes, dessins ou œuvres artistiques de semblable nature, produits autrement que par le dessin ou la peinture à la main, pour des fins de commerce ou d'annonce ou non, imprimés ou étampés sur papier, carton ou autres matériaux, six centins par livre et vingt pour cent *ad valorem*.....	6 cts. p. lb. et 20 p. c.
3. Ardoise à couvrir, noire et bleue, quatre-vingts centins par carré	80 cts. par carré.
Rouge, verte et d'autres couleurs, une piastre par carré ..... Dans chaque cas lorsqu'elle n'est que fendue ou taillée.	$1 par carré.
4. Ardoise de toutes sortes et ses dérivés, non spécifiés ailleurs, un centin par pied carré et vingt-cinq pour cent *ad valorem*	1 ct. p. pd. c. et 25 p. c.
5. Ardoises d'écoliers et à écrire, un centin chaque et vingt pour cent *ad valorem*.....	1 ct. chaque et 20 p. c.
6. Barils contenant des viandes salées, vingt centins chaque.....	20 cts. chaque.
7. Boutons en ivoire végétal ou en corne, dix centins par grosse et vingt-cinq pour cent *ad valorem*.....	10 cts p. gr. et 25 p. c.
8. Boutons, tous autres, non spécifiés ailleurs, vingt-cinq pour cent *ad valorem*...	25 p. c.
9. Bleu de toutes sortes pour la buanderie, trente pour cent *ad valorem*.....	30 p. c.

10. Bretelles, trente-cinq pour cent *ad valorem*.....	35 p. c.
11 Chaussettes et bas de coton, ou de laine cardée, peignée et filée, de poil de chèvre alpaca ou autre animal semblable, dix centins par livre, et trente pour cent *ad valorem*.....	10 cts. p. lb. et 30 p. c.
12. Chemises de coton ou toile, une piastre par douzaine et trente pour cent *ad valorem*.....	$1 p. douz. et 30 p. c.
13. Cigares et cigarettes, deux piastres par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem*—le poids des cigarettes devant inclure le poids de l'enveloppe de papier.	$2 p. lb. et 25 p. c.
14. Cirage pour souliers et encre de cordonnier, trente pour cent *ad valorem*.....	30 p. c.
15. Colle forte, en feuille, en morceaux et en poudre, trois centins par livre	3 cts. p. lb.

COTONS :—

16. Courtes-pointes et couvre-pieds piqués en coton, ne comprenant pas les courtes-pointes ou couvre-pieds tissés, trente-cinq pour cent *ad valorem*.....	35 p. c.
17. Cotonnades imprimées ou teintes, non spécifiées ailleurs, trente-deux et demi pour cent *ad valorem*.....	32½ p. c.
18. Fil de coton à coudre, sur bobines, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.....	25 p. c.
19. Jeannettes et coutils, lorsqu'ils sont importés par des corsetiers pour être employés dans leurs fabriques, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.....	25 p. c.
20. Coutellerie plaquée, savoir :—Couteaux plaqués en tout ou en partie, d'un prix moindre que trois piastres et cinquante centins par douzaine, cinquante centins par douzaine et vingt pour cent *ad valorem*	50 cts. p. douz. et 20 p. c.
21. Tous autres articles plaqués, électro-plaqués ou dorés, en tout ou en partie, de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*.....	30 p. c.
22. Cuir, cuir à courroie et tout cuir à empeigne, y compris le chevreau, l'agneau, mouton et veau, tanné ou préparé, mais non coloré, ciré ou verni, quinze pour cent *ad valorem*.....	15 p. c.
23. Cuir à semelle, un demi-centin par livre et quinze pour cent *ad valorem*.....	½ c. p. lb. et 15 p. c.

24. Cuirs préparés, vernis ou cirés, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.

25. Cuivre jaune, en barres et boulons, tuyaux de cuivre passés à la filière, unis et enjolivés, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.

26. Dalles de pierre, sciées ou autrement ouvrées, deux piastres par tonne ..... $2 p. tonne.

27. Dames-jeannes en verre, clissées ou non, bouteilles et carafes, flacons et fioles d'une capacité moindre que huit onces, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.

28. Etiquettes pour fruits, légumes, viande, poisson, confiseries et autres denrées, et aussi billets, affiches, placards et feuilles d'annonces pliées, quinze centins par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 15 cts. p. lb. et 25 p. c.

29. Faux-cols ou collets de coton ou toile, vingt-quatre centins par douzaine et trente pour cent *ad valorem*..... 24 cts. p. doux. et 30 p. c.

FER ET ACIER OUVRÉS, SAVOIR :—

30. Rebuts de fer ou d'acier ouvrés, étant les rebuts et déchets de fer ou d'acier ouvrés qui ont déjà servi et qui ne sont bons qu'à être refaçonnés, deux piastres par tonne ..... $2 p. tonne.

31. Ferro-manganèse, ferro-silicium, fonte blanche cristalline, extrémités de loupes d'acier et bouts de rails d'acier coupés, pour la fabrication de l'acier, deux piastres par tonne..... $2 p. tonne.

32. Fer en gueuses et en saumons, et rebuts de fonte de fer, quatre piastres par tonne $4 p. tonne.

33. Fer en maquettes, massets, loupes, barres puddlées, ou sous d'autres formes moins finies que le fer en barres et plus avancées que le fer en gueuses, à l'exception des objets en fonte, neuf piastres par tonne ..... $9 p. tonne.

34. Fer en barres martelées ou laminées, comprenant les barres plates, rondes et carrées, et les barres et formes de fer laminé, non spécifiées ailleurs, treize piastres par tonne..... $13 p. tonne.

35. Fil de fer et d'acier, galvanisé ou non, du calibre quinze et plus gros, non spécifié ailleurs, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.

36. Fil d'acier à ressorts, cuivré ou étamé, du calibre neuf ou plus fin, non spécifié ailleurs, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.

37. Tôle à chaudière ou autre, corroyée ou non corroyée, lames à canons d'armes à feu, corroyées ou laminées en rainures, et fer en feuilles, commun ou noir, pas plus mince que le calibre vingt, non spécifié ailleurs, y compris les lames de fer ou d'acier pour la fabrication des clous, du calibre seize ou plus épaisses, treize piastres par tonne..... $13 p. tonne.

38. Fer en feuilles, commun ou noir, douci ou poli, et enduit ou galvanisé, plus mince que le calibre vingt, tôle du Canada, et tôle en fer ou acier de pas moins de trente pouces de largeur ni d'un quart de pouce d'épaisseur, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p. c.

39. Feuillard ou fer en lames ou bandelettes ou autre, de huit pouces ou moins de largeur et pas plus mince que le calibre vingt, treize piastres par tonnne.. $13 p. tonne.

40. Feuillard ou fer en lames ou bandelettes ou autre, de huit pouces ou moins de largeur et plus mince que le calibre vingt, douze et demi pour cent *ad valorem* ..... 12½ p. c.

41. Eclisses pour chemins de fer, douze piastres par tonne..... $12 p. tonne.

42. Cornières, fer à côtes, formes de construction et section spéciales, en fer ou en acier laminé, pesant moins que vingt-cinq livres par verge linéaire, non spécifiés ailleurs, un demi centin par livre et dix pour cent *ad valorem*..... ½ c. p. lb. et 10 p. c.

43. Poutres, poutrelles, chevrons, cornières, fer à côtes, formes de construction et sections spéciales, en fer ou en acier laminé, ne pesant pas moins que vingt-cinq livres par verge linéaire, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p. c.

44. Poutres, poutrelles, chevrons, cornières, fer à côtes, ébauches d'œillets de barre faits d'après le procédé Kloman, en fer ou en acier laminé, ainsi que toutes autres pièces pour la construction, en fer ou en acier laminé, y compris la tôle pour ponts en fer ou en acier laminé de pas moins de trois huitièmes de pouce d'épaisseur, ni moins de quinze pouces

de largeur, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de ponts pour être exclusivement employés pour la construction de ponts en fer ou acier, douze et demi pour cent *ad valorem* ..... 12½ p. c.

45. Ponts en fer et fer pour les constructions en fer, un centin et quart par livre, pourvu que le droit ne soit pas inférieur à trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 1¼ c. p. lb, mais pas moins que 35 p. c.

46. Fer et acier forgés, ou fer forgé sous quelque forme ou à quelque phase de fabrication que ce soit, non ailleurs spécifiés, un centin et demi par livre, pourvu que le droit ne soit pas inférieur à trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 1½ c. p. lb, mais pas moins que 35 p. c.

47. Lingots d'acier, lingots dentés, maquettes et massets, par quelque procédé qu'il soient faits, billettes et barres, bandes, feuillards, cercles, lisières et feuilles de tous calibres et largeurs, toutes les espèces d'acier ci-dessus, non énumérées ailleurs, évaluées à quatre centins ou moins par livre, trente pour cent *ad valorem*, mais pas moins de douze piastres par tonne ; excepté les lingots, lingots dentés, maquettes et massets sur lesquels le droit spécifique ne sera pas de moins de huit piastres par tonne..... 30 p. c., mais pas moins que $12 p. tonne. $8 p. tonne.

48. Lorsque leur valeur sera de plus de quatre centins par livre, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p. c.

49. Tôle d'acier et de fer combinés, et acier non spécialement énuméré ou spécifié, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.

50. Pourvu que sur toutes barres, baguettes ou bandes de fer ou d'acier, ou feuilles d'acier, de quelque forme que ce soit, et sur toutes barres de fer et d'acier de formes ou de sections irrégulières, laminées à froid, martelées à froid ou polies d'aucune manière en sus du procédé ordinaire du laminage ou martelage à chaud, il soit payé un sixième de centin par livre en sus des droits imposés sur les dits matériaux..... ⅙ ct. par lb. de plus.

51. Pourvu, de plus, que tout métal dérivé du fer ou de ses minerais, qui est fondu et malléable, de toute description ou forme, sans égard à la proportion de carbone qu'il contient, qu'il soit produit par cémentation, ou converti, fondu ou fait

avec du fer ou ses minerais au creuset ou par le procédé Bessemer, pneumatique, Thomas Gilchrist, basique, Siemens-Martin, ou à fourneau découvert, ou par l'équivalent de quelqu'un de ces procédés, ou par la combinaison de deux de ces procédés ou plus, ou leurs équivalents, ou par quelque fusion ou autre procédé qui produit, au moyen du fer ou de ses minerais, un métal de structure grenue ou fibreuse, qui est en fonte et malléable, à l'exception de ce que l'on appelle la fonte de fer malléable, soit classé et considéré comme acier.

52. Pourvu aussi que tous lesartic les portés au tarif comme fer ou ouvrage en fer soient frappés des mêmes droits s'ils sont faits en acier, ou en acier et fer combinés, à moins de dispositions contraires formelles.

53. Fontes de fer malléable, et fontes d'acier non spécifiées ailleurs, vingt-cinq piastres par tonne, pourvu que le droit ne soit pas inférieur à trente pour cent *ad valorem*..... **$25 p. tonne, mais pas moins que 30 p. c.**

54. Vaisseaux et plaques en fonte de fer, plaques et ferrures de poêles, fers à repasser, fers de chapeliers et de tailleurs, et articles en fonte de fer non spécifiés ailleurs, seize piastres par tonne, pourvu que le droit ne soit pas inférieur à trente pour cent *ad valorem*..... **$16 p. tonne, mais pas moins que 30 p. c.**

55. Tuyaux en fonte de fer de toute espèce, douze piastres par tonne, pourvu que le droit ne soit pas inférieur à trente-cinq pour cent *ad valorem*..... **$12 p. tonne, mais pas moins que 35 p. c.**

56. Essieux et ressorts de fer ou d'acier, complets ou en parties, barres à essieux, ébauches d'essieux ou fer forgé pour voitures autres que des voitures pour chemins de fer et tramways, sans égard à la phase de leur fabrication, un centin par livre et trente pour cent *ad valorem*. **1 ct. p. lb. et 30 p. c.**

57. Essieux et parties d'essieux de chars, barres à essieux, ébauches d'essieux ou fer forgé pour essieux, et ressorts de chars de toutes sortes, et tous autres ressorts non spécifiés ailleurs, sans égard à la phase de leur fabrication, trente piastres par tonne, mais pas moins de trente-cinq pour cent *ad valorem*..... **$30 p. tonne, mais pas moins que 35 p. c.**

58. Pompes à incendie, trente-cinq pour cent *ad valorem*.....	35 p. c.
59. Locomotives et autres machines à vapeur, chaudières et mécanismes composés en tout ou en partie de fer ou d'acier, non spécifiés ailleurs, trente pour cent *ad valorem ;* pourvu que toute locomotive pesant, avec son tender, trente tonnes ou plus, paie un droit de pas moins de deux mille piastres.....	30 p. c. $2,000 chaque.
60. Machines portatives, machines à vapeur portatives, machines à battre et à séparer, manèges, scieries portatives et machines à planer le bois, et leurs parties, à toute phase de fabrication, trente-cinq pour cent *ad valorem*.....	35 p. c.
61. Tubes à chaudières, en fer ou acier forgés, quinze pour cent *ad valorem*.....	15 p. c.
62. Tubes d'acier laminé, non soudés, de pas plus d'un pouce et demi de diamètre, quinze pour cent *ad valorem*.....	15 p. c.
63. Tubes en fer soudés à joints superposés, filetés et accouplés ou non, d'un pouce et quart de diamètre et au-dessus, mais de pas plus de deux pouces, pour être employés exclusivement aux puits artésiens, aux conduites d'huile de pétrole et dans des raffineries de pétrole, vingt pour cent *ad valorem*.....	20 p. c.
64. Tubes en fer forgé, filetés et accouplés ou non, de plus de deux pouces de diamètre, quinze pour cent *ad valorem*	15 p. c.
65. Autres tubes ou tuyaux en fer forgé, six dixièmes de centin par livre et trente pour cent *ad valorem*.....	$\frac{6}{10}$ c. p. lb. et 30 p. c.
66. Coffres de sûreté, portes pour coffres et voûtes de sûreté, balances et romaines en fer ou en acier, trente-cinq pour cent *ad valorem*.....	35 p. c.
67. Patins, vingt centins par paire et trente pour cent *ad valorem*.....	20 cts. p. paire et 30 p. c.
68. Câble en fil de fer ou d'acier, non autrement spécifié, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.....	25 p. c.
69. Vis communément appelées vis à bois, de deux pouces ou plus de longueur, six centins par livre ; d'un pouce et au-dessous de deux pouces, huit centins par livre ; de moins d'un pouce, onze centins par livre.....	6 cts. p. lb. 8 cts. p. lb. 11 cts. p. lb.

70. Quincaillerie, savoir :—Ferrures et serrures à l'usage des constructeurs, ébénistes et carrossiers, outils de ferblantiers et ferrures à l'usage des selliers, y compris les étrilles, trente-cinq pour cent *ad valorem*.....	35 p. c.
71 Mousquets, carabines et autres armes à feu, et instruments de chirurgie, vingt pour cent *ad valorem*.....	20 p. c.
72. Rivets, boulons filetés ou non, ou ébauches d'écrous ou boulons, en fer ou acier, d'un diamètre moindre que trois huitièmes de pouce, un centin et demi par livre et trente pour cent *ad valorem*.....	1½ ct. p. lb. et 30 p. c.
73. Clous et carvelles, forgés et pressés, galvanisés ou non, clous à fer à cheval, clous de maréchal et clous de fil, et tous autres clous en fer ou acier forgés, non spécifiés ailleurs, et fers à cheval, mule ou bœuf, un centin et demi par livre, mais pas moins que trente-cinq pour cent *ad valorem*.....	1½ ct. p. lb., mais pas moins que 35 p. c.
74. Broquettes coupées, pointes et petits clous sans tête, n'excédant pas seize onces au mille, deux centins par mille..	2 cts. p. 1000
75. Excédant seize onces au mille, deux centins par livre.....	2 cts. p. lb.
76. Ecrous et rondelles en fer ou en acier forgés, rivets en fer ou acier, boulons filetés ou non, ou ébauches d'écrous et de boulons, et pentures finies ou ébauches de pentures, non spécifiés ailleurs, un centin par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem*.....	1 ct. p. lb. et 25 p. c.
77. Clous et carvelles coupés, en fer ou acier, un centin par livre.....	1 ct. p. lb.
78. Baguettes de fer de Suède laminé pour clous, de moins d'un demi-pouce de diamètre, pour la fabrication de clous à cheval, vingt pour cent *ad valorem*	20 p. c.
79. Barres et rails de chemins de fer, en fer ou acier, pour chemins de fer et tramways, de toutes formes, percés ou non, non spécifiés ailleurs, six piastres par tonne	$6 p. tonne.
80. Effets, articles ou produits fabriqués, non spécialement énumérés ou spécifiés, composés en tout ou en partie de fer ou d'acier, et partiellement ou complètement ouvrés, trente pour cent *ad valorem*.	30 p. c.

81. Flacons et fioles d'une capacité de huit onces et plus, isoloirs de télégraphe et de paratonnerre, jarres et boules de verre, et verrerie de table, taillée, pressée ou moulée, cinq centins par douzaine de morceaux, et trente pour cent *ad valorem* ..... 5 cts. p. douz. et 30 p. c.

82. Framboisiers et mûriers, un centin chaque..... 1 ct. chaque.

83. Gazomètres, trente pour cent *ad valorem* 30 p. c.

84. Gomme anglaise, dressine, crême d'encollage et encollage à émail, un centin par livre ..... 1 ct. p. lb.

85. Groseilliers, deux centins chaque..... 2 cts. ch.

86. Harnais et sellerie de toute description, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.

87. Huile de graine de lin, crue ou bouillie, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.

88. Journaux, imprimés en partie et devant être complétés et publiés en Canada, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.

LAINAGES :—

89. Tous articles faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée et filée, du poil de chèvre alpaca ou autre animal semblable, non autrement spécifiés, sur tous ces articles coûtant dix centins par verge et moins, vingt-deux et demi pour cent *ad valorem* ..... 22½ p. c.

90. Coûtant plus de dix et moins de quatorze centins, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.

91. Coûtant quatorze centins et plus, vingt-sept centins et demi pour cent *ad valorem* ..... 27½ p. c

92. En ce qui regarde les items 89, 90 et 91, le demi-denier sterling sera considéré comme l'équivalent d'un centin, et des sommes plus élevées en sterling seront calculées dans la même proportion.

93. Vêtements confectionnés de toutes sortes, y compris les casquettes de drap et couvertures de cheval taillées, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée et filée, du poil de chèvre alpaca ou autre animal semblable, confectionnés par le tailleur, la couturière ou le fabricant, non autre-

ment spécifiés, dix centins par livre, et vingt-cinq pour cent *ad valorem*.....	10 cts. p. lb. et 25 p. c.
94. Légumes non spécifiés ailleurs, y compris les patates douces, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.....	25 p. c.
95. Lunettes et lorgnons, trente pour cent *ad valorem*.....	30 p. c.
96. Lunettes et lorgnons, parties de, non finis, vingt-cinq pour cent *ad valorem*....	25 p. c.
97. Macaroni et vermicelle, deux centins par livre.....	2 cts. p. lb.
98. Machines à coudre, complètes, ou le mécanisme supérieur, ou partie de ce mécanisme, trois piastres chaque et vingt pour cent *ad valorem*.....	$3 chaque et 20 p. c.
99. Machines à tordre le linge, une piastre chaque et trente pour cent *ad valorem*...	$1 chaque et 30 p. c.
100. Marbre en blocs, venant de la carrière, brut ou scié sur deux faces seulement, n'étant taillé sous aucune forme particulière, et contenant quinze pieds cubes ou plus, dix pour cent *ad valorem*.....	10 p. c.
101. Marbre en blocs, venant de la carrière, brut ou scié sur deux faces seulement, n'étant taillé sous aucune forme particulière, et contenant moins de quinze pieds cubes, quinze pour cent *ad valorem*.	15 p. c.
102. Marbre, dalles de, sciées sur pas plus de deux faces, quinze pour cent *ad valorom*.	15 p. c.
103. Marbre, blocs et dalles de, sciés sur plus de deux faces, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.	25 p. c.
104. Marbre fini, et tous articles en marbre non spécifiés ailleurs, trente-cinq pour cent *ad valorem*.....	35 p. c.
105. Marinades en bouteilles, quarante centins par gallon, seize bouteilles contenant un demiard, huit bouteilles d'une chopine et quatre bouteilles d'une pinte seront censées contenir un gallon,—en jarres, pots ou autres récipients, la quantité devra être constatée et le taux proportionnel de droits devra être imposé, et les droits devront comprendre les bouteilles ou autres colis.....	40 cts. p. gal
106. Marinades en tinettes ou autrement, dans du vinaigre, ou du vinaigre et de la moutarde, trente-cinq centins par gallon,	35 cts. p. gal.
et dans de la saumure, vingt-cinq centins par gallon.....	25 cts. p. gal.

107. Mouvements et rouages de montres, dix pour cent *ad valorem*.....	10 p. c.
108. Mucilage, trente pour cent *ad valorem*..	30 p. c.
109. Nattes en fibres de coco, trente pour cent *ad valorem*.....	30 p. c.
110. Opium (drogue), une piastre par livre..	$1 p. lb.
111. Or et argent en feuilles, trente pour cent *ad valorem*.....	30 p. c.
112. Oranges et citrons, en boîtes d'une capacité n'excédant pas deux pieds et demi cubes, vingt-cinq centins par boîte; en demi-boîtes d'une capacité n'excédant pas un pied et un quart cube, treize centins par demi-boîtes; en caisses ou autres colis, dix centins par pied cube de capacité; en grenier, une piastre et soixante centins par mille oranges ou citrons; en barils n'excédant pas la capacité d'un baril à farine de cent quatre-vingt-seize livres, cinquante-cinq centins par baril	25 cts. p. boîte. 13 cts. p. demi-boîte. 10 cts. p. pd. c. $1.60 p. 1000 55 cts. p. brl.

OUTILS ET INSTRUMENTS:—

113. Haches de toutes sortes, herminettes, hachettes et marteaux, non spécifiés ailleurs, trente-cinq pour cent *ad valorem*...	35 p. c.
114. Haches de bûcherons, deux piastres par douzaine et dix pour cent *ad valorem*.....	$2 p. douz. et 10 p. c.
115. Râteaux de jardiniers, fourches de toutes sortes à deux ou trois fourchons, et houes, cinq centins chaque et vingt-cinq pour cent *ad valorem*.....	5 cts. chaque et 25 p. c.
116. Couteaux à foin, et fourches de toutes sortes, à quatre, cinq ou six fourchons, deux piastres par douzaine et vingt pour cent *ad valorem*.....	$2 p. douz. et 20 p. c.
117. Faucheuses, moissonneuses-engerbeuses, moissonneuses sans appareil pour engerber, appareils pour engerber, moissonneuses simples, charrues avec siège, charrues simples, et tous autres instruments aratoires non autrement spécifiés, trente-cinq pour cent *ad valorem*.....	35 p. c.
118. Pics, pioches, marteaux de forgeron, masses, outils de voie, coins et pinces en fer ou acier, un centin par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem*.....	1 ct. p. lb. et 25 p. c.
119. Pelles et bêches, et ébauches de pelles et bêches, une piastre par douzaine et vingt-cinq pour cent *ad valorem*.....	$1 p. douz. et 25 p. c.

120. Papier goudronné, un demi-centin par livre	½ ct. p. lb.
121. Papier sablé, verré, de silex et d'émeri, trente pour cent *ad valorem*	30 p. c.
122. Papiers de toutes sortes, non spécifiés ailleurs, vingt-cinq pour cent *ad valorem*	25 p. c.
123. Papiers manufacturés, y compris les papiers réglés et avec bordure, papeterie, papiers en boîtes, enveloppes et livres blancs, trente-cinq pour cent *ad valorem*.	35 p. c.
124. Papiers peints ou à tentures, en rouleaux, sur chaque rouleau de huit verges ou moins, et ainsi en proportion pour toutes longueurs plus grandes, des espèces qui suivent, savoir:—	
a. Papiers bruns, deux centins	2 cts.
b. Papiers blancs, papiers à fond préparé, et papiers satinés, trois centins	3 cts.
c. Bronzés, d'une seule impression, sept centins	7 cts.
d. Bronzés et coloriés, neuf centins	9 cts.
e. Bronzés et en relief, onze centins	11 cts.
f. Bordures coloriées, étroites, huit centins	8 cts.
g. Bordures coloriées, larges, dix centins	10 cts.
h. Bordures bronzées, étroites, quinze centins	15 cts.
i. Bordures bronzées, larges, dix-huit centins	18 cts.
j. Bordures en relief, vingt centins	20 cts.
125. Pêchers, quatre centins chaque	4 cts. chaque.
126. Peignes de toutes sortes, pour la parure et la toilette, trente pour cent *ad valorem*	30 p. c.
127. Pianos carrés, arrondis ou non, n'ayant pas plus de sept octaves, vingt-cinq piastres chaque; tous autres pianos carrés, trente piastres chaque; pianos droits, trente piastres chaque; grands pianos à queue, demi-queue ou de salon, cinquante piastres chaque; et en outre de ces droits, vingt pour cent *ad valorem*.	$25, $30, $30, $50, et 20 p. c.
128. Pipes de plâtre, à fumer, trente-cinq pour cent *ad valorem*	35 p. c.
129. Placages de bois, sciés seulement, dix pour cent *ad valorem*	10 p. c.
130. Plants de vignes coûtant dix centins et au-dessous, trois centins chaque	3 cts. ch.
131. Plaques photographiques sèches, quinze centins par pied carré	15 cts. p. pied carré.

132. Plombagine, dix pour cent *ad valorem*..	10 p. c.
133. Plombagine, tous articles faits de, non spécifiés ailleurs, vingt-cinq pour cent *ad valorem*	25 p. c.
134. Poignets de coton ou toile, quatre centins par paire et trente pour cent *ad valorem*	4 cts. p. paire et 30 p. c.
135. Pommes de terre, quinze centins par boisseau	15 cts. p. boiss.
136. Porte-manteaux, sacs de cuir, sacs de nuit, boîtes à bijoux et à montres, et autres articles de même nature, de tous matériaux, dix centins chaque et trente pour cent *ad valorem*.....	10 cts. chaque et 30 p. c.
137. Poteries et faïences, savoir:—Dames-jeannes ou cruches, barattes et jarres, trois centins par gallon de capacité.....	3 cts. p. gal.
138. Poterie et faïence, brune ou colorée, et poterie de Rockingham, poterie et faïence blanche, faïence en granit ou fer, et poterie couleur crème, C. C., décorée, imprimée ou épongée, et toute poterie non spécifiée ailleurs, trente-cinq pour cent *ad valorem*.....	35 p. c.
139. Prélarts pour parquets, cinq centins par verge carrée, et vingt pour cent *ad valorem*.....	5 cts. p. v. car. et 20 p. c
140. Presses d'imprimerie de toute espèce, machines à plier et coupes-papier, dix pour cent *ad valorem*.....	10 p. c.
141. Réglisse, extrait en pâte de racine de, deux centins par livre	2 cts. p. lb.
142. Riz, un centin et un quart par livre.....	1¼ ct. p. livre.
143. Rosiers, cinq centins chaque	5 cts. chaque.
144. Sauces et catsups, en bouteilles, quarante centins par gallon, et vingt pour cent *ad valorem*—seize bouteilles contenant un demiard, huit bouteilles de chopine et quatre bouteilles de pinte seront censées contenir un gallon	40 cts. p. gal. et 20 p. c.
145. Sel commun, dix centins par cent livres (excepté le sel importé du Royaume-Uni ou de possessions britanniques, ou importé pour l'usage des pêcheries maritimes ou du golfe, qui sera franc de droits).....	10 cts. p. 100 lbs.
146. Sel fin, en grenier, dix centins par cent livres.....	10 cts. p. 100 lbs.
147. Sel en sacs, barils et autres colis, quinze centins par cent livres,—les sacs, barils	

ou autres colis devant payer les mêmes droits que s'ils étaient importés vides....	15 cts p. 100 lbs.
148. Scions ou œils pour greffe, savoir :— Pruniers, poiriers, pêchers et autres arbres fruitiers, dix pour cent *ad valorem*	10 p. c.
149. Tissus de couleurs, tissés en fil de coton teint ou coloré, ou partie en fil de jute et partie en fil de coton, ou autres matériaux, excepté la soie, non spécifiés ailleurs, vingt-cinq pour cent *ad valorem*...	25 p. c.
150. Toiles cirées, en pièces, taillées ou façonnées, huilées, vernies, étampées, peintes ou imprimées, veloutées ou enduites de caoutchouc ou autre substance, et non autrement spécifiées, cinq centins par verge carrée et quinze pour cent *ad valorem*.....	5 cts. p. v. car. et 15 p. c.
151. Tomates fraîches, trente centins par boisseau et dix pour cent *ad valorem*.....	30 cts. p. boiss. et 10 p. c.
152. Tuyaux de drainage et tuyaux d'égoûts, vernissés, trente-cinq pour cent *ad valorem*.....	35 p. c.
153. Valises de toutes sortes, portefeuilles et bourses, trente pour cent *ad valorem*.	30 p. c.
154. Vernis pour harnais et cuir, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.....	25 p. c.
155. Vernis, laques, laque du Japon, siccatif en poudre, siccatif liquide, collodion et huile pour polir, non autrement spécifiés, vingt centins par gallon et vingt-cinq pour cent *ad valorem*.....	20 cts p. gall. et 25 p. c.
156. Vêtements faits en coton ou autres matières, non autrement spécifiés, y compris les corsets et articles semblables confectionnés par la couturière ou le tailleur ; aussi, prélart de coton (*tarpaulin*) uni ou recouvert d'une couche d'huile, de peinture, de goudron ou autre composition, et sacs en coton confectionnés à l'aiguille, non autrement spécifiés, trente-cinq pour cent *ad valorem*.....	35 p. c.
157. Vis, en fer, acier, cuivre ou autre métal, non autrement spécifiées, trente-cinq pour cent *ad valorem*.....	35 p. c.

VOITURES :—

158. Boghies de toute espèce, grosses voitures de ferme, camions de ferme, de chemin	

de fer ou de roulage, charrettes à ressorts ou chaises (*gigs*) et véhicules du même genre, coûtant moins de cinquante piastres, dix piastres chaque;	$10 chaque et 20 p. c.
coûtant plus de cinquante piastres et moins de cent piastres, quinze piastres chaque, et en outre, dans chaque cas, vingt pour cent *ad valorem*.....	$15 chaque et 20 p. c.
159. Toutes voitures du même genre, coûtant cent piastres chaque et plus, trente-cinq pour cent *ad valorem*.....	35 p. c.

EFFETS EXEMPTS DE DROITS.

2. Les droits de douane, s'il en est, imposés par l'acte précité sur les effets mentionnés au présent article sont par le présent abrogés, et ils pourront être importés en Canada ou sortis de l'entrepôt pour la consommation francs de droits, savoir :—

160. Acier évalué à deux centins et demi par livre et plus, pour servir à la fabrication des patins.
161. Acier pour la fabrication des limes, lorsqu'il est importé par des fabricants de limes pour être employé dans leurs usines.
162. Articles importés par et pour le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses départements, ou par et pour le Sénat ou la Chambre des Communes, y compris les articles suivants, quand ils seront importés par le dit gouvernement ou par aucun de ses départements pour l'usage de la milice du Canada :—Armes, habillements militaires, instruments pour corps de musique militaire, munitions et matériel de guerre.
163. Les articles suivants, lorsqu'ils seront importés pour l'usage de l'armée et de la marine, savoir :—Armes, uniformes militaires ou de marine, instruments pour corps de musique, munitions et matériel de guerre.
164. Baguettes rondes en fer ou acier laminé pour fil de fer, de moins d'un demi-pouce de diamètre, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de fil de fer pour être employées dans leurs manufactures.
165. Baguettes rondes en acier de moins d'un demi-pouce de diamètre ou de moins d'un demi-pouce carré, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de serrures ou de poignées, ou par des couteliers, pour être employées exclusivement à ces fins dans leurs propres manufactures.
166. Bandages de roues de locomotive, en acier, à l'état brut.
167. Bois rouge en madriers ou planches, scié, mais non autrement ouvré.

168. Bols d'acier pour les séparateurs de crême.
169. Briques réfractaires, pour servir exclusivement dans des procédés de fabrication.
170. Composition réfractaire appelée *gannister*.
171. Fil de fer ou d'acier, galvanisé ou étamé, du calibre seize ou plus fin.
172. Fils de coton plus fin que le n° 40, écrus, blanchis ou teints, pour servir à la fabrication des étoffes italiennes, du coton et des effets en laine ou soie.
173. Gomme d'ambre, arabique, d'Australie, copale, damar, mastic, sandarac, laque en écaille et adragante.
174. Houille ou charbon anthracite.
175. Livres d'école, importés par des écoles de sourds-muets et d'aveugles et pour leur usage exclusif.
176. Placage d'ivoire, scié seulement.
177. Plumes d'oie à l'état naturel ou non taillées.
178. Rails d'acier, ne pesant pas moins de vingt-cinq livres par verge linéaire, pour servir aux voies de chemins de fer.
179. Rebuts de fer et d'acier, vieux et bons seulement à refaçonner, faisant partie ou sauvés de tout navire naufragé dans des eaux soumises à la juridiction du Canada.

DROITS D'EXPORTATION.

3. L'item 816 de l'annexe E de l'acte précité est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

"816. Billes à bardeaux, en pin ou en cèdre, et billots de cèdre capables d'être fabriqués en billes à bardeaux, une piastre et cinquante centins par corde de cent vingt-huit pieds cubes	$1.50 par 128 pieds cubes."

ITEMS DE L'ANCIEN TARIF ABROGÉS.

4. Les items numérotés 7, 8, 10, 14, 29, 30, 31, 34, 46, 54, 56, 58, 91, 109, 112, 115, 117, 119, 120, 121, 122, 128, 129, 132, 143, 146, 150, 155, 158, 169, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 182, 183, 184, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 225, 243, 246, 252, 261, 269, 270, 277, 278, 280, 286, 290, 291, 292, 294, 297, 302, 303, 304, 305, 306, 318, 320, 329, 331, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 344, 345, 348, 356, 372, 377, 378, 379, 380, 391, 392, 393, 396, 409, 410, 443, 455, 456, 460, 463, 478, 480, 507, 510, 539, 540, 625, 638, 640, 642, 649, 733, 688, 690, 696, 698, 733 et 734, dans les annexes A et C du dit acte, sont par le présent abrogés.

ENTRÉE EN VIGUEUR DES CHANGEMENTS.

5. Les dispositions précédentes du présent acte seront censées être entrées en vigueur le treizième jour de mai de la présente année mil huit cent quatre-vingt-sept, et s'appliquer et s'être appliquées à toutes les marchandises importées ou sorties de l'entrepôt pour la consommation le ou après le dit jour.

ACHATS ANTÉRIEURS AU 18 MAI 1887.

6. Toutes les marchandises réellement achetées le ou avant le dit treizième jour de mai, en aucun endroit en dehors du Canada, pour importation en Canada, sur preuve à cet effet faite à la satisfaction du ministre des Douanes, et toutes les marchandises en entrepôt en Canada, ce même jour, pourront être déclarées d'après le tarif des droits en vigueur avant cette date; mais les dispositifs du présent article cesseront d'avoir effet et vigueur le premier jour de juillet de la présente année, sauf que les marchandises provenant du Royaume-Uni ou de toute autre possession britannique et passant par voie du Cap Horn, pourront être déclarées dans la Colombie-Britannique en vertu des dispositifs susdits, jusqu'au premier jour de novembre de la présente année.

en Million $

DEPÔTS faits par la POPULATION dans les BANQUES CANADIENNES munies de CHARTES.

30 Juin 18-

en Million $

DÉPÔTS aux BANQUES d'EPARGNE CANADIENNES.

30 Juin

18—

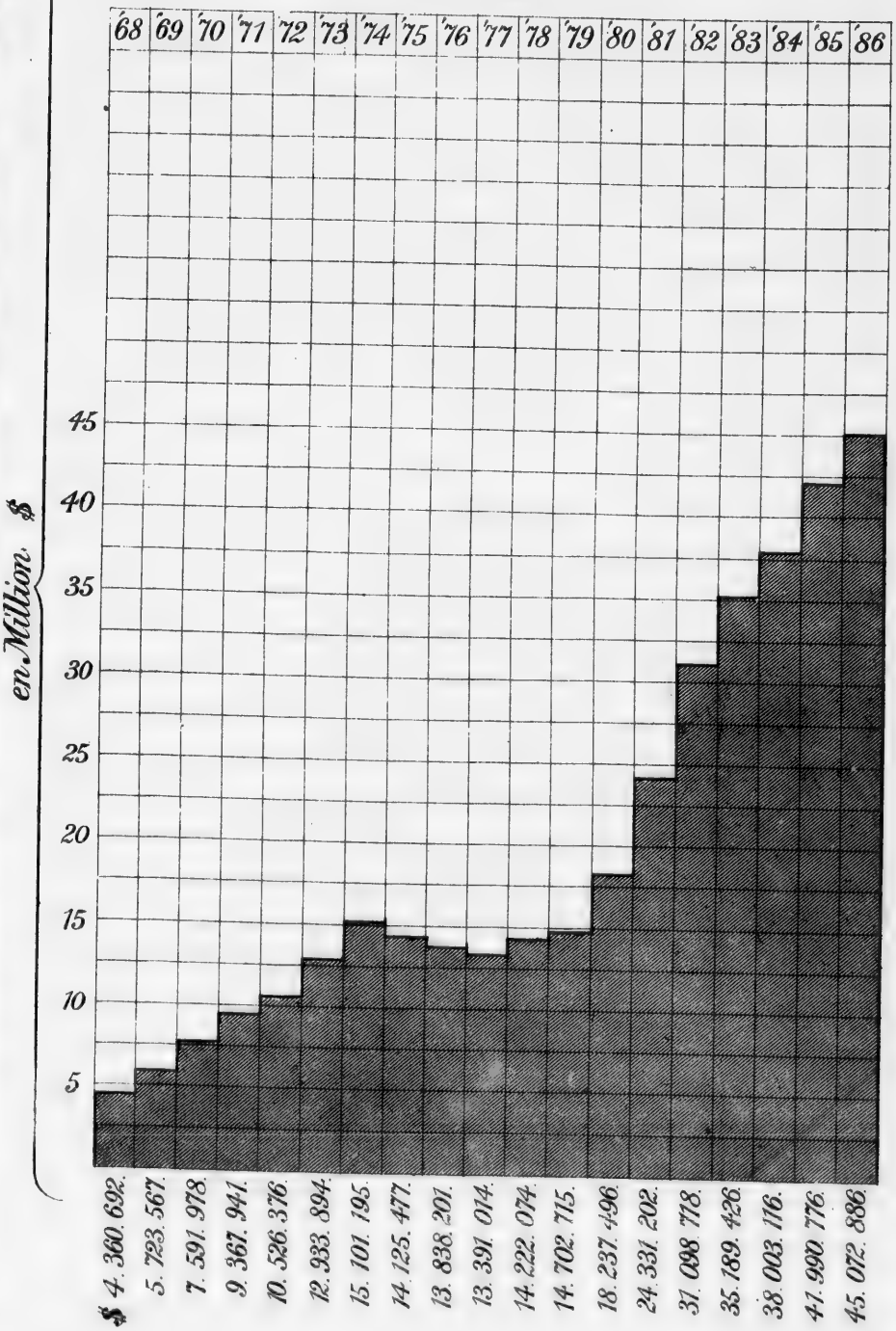

en Millions $

ESCOMPTE accordé par les BANQUES CANADIENNES munies de CHARTES.

Juin 30ième 18–

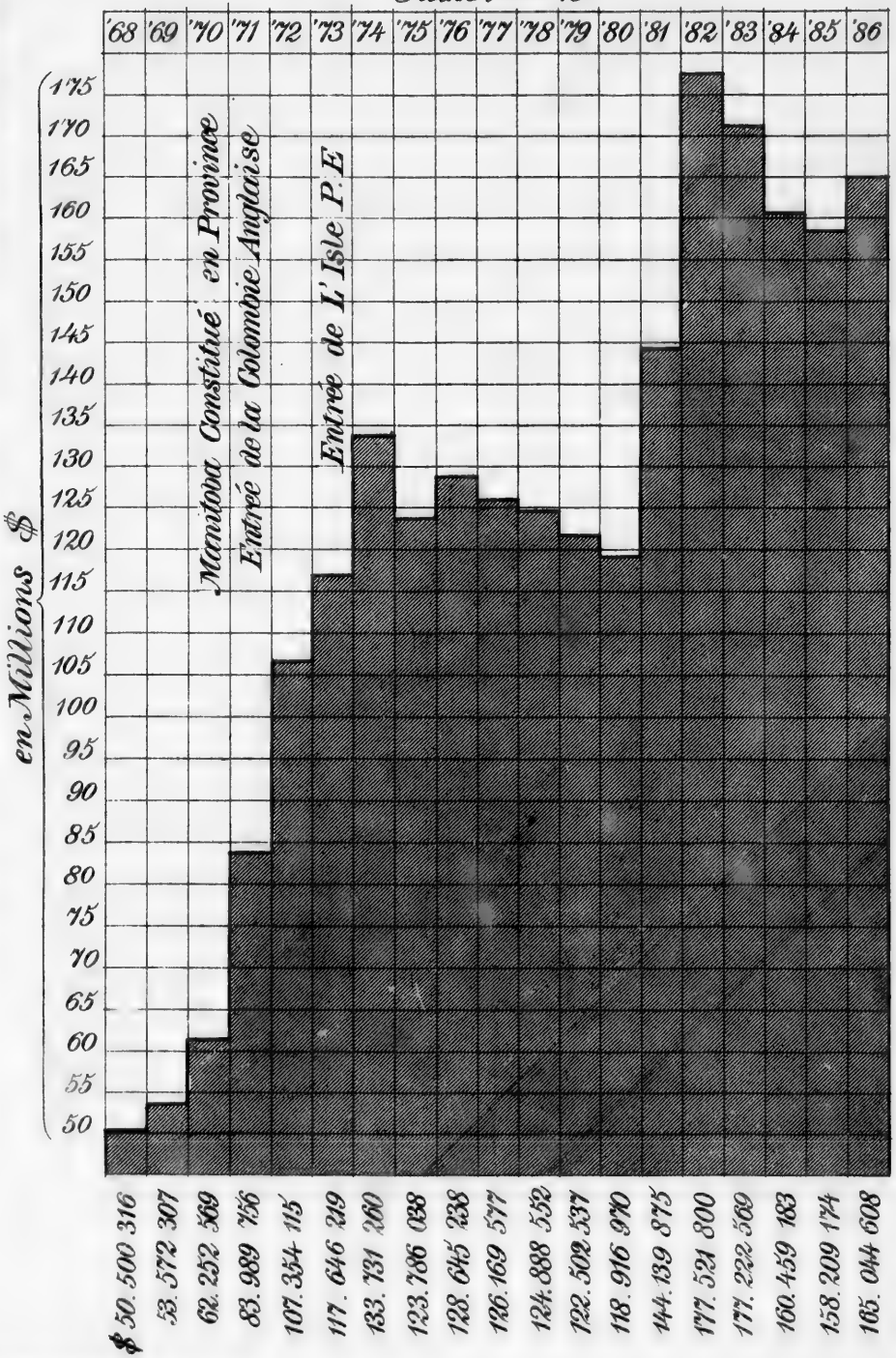

en Million $

ENSEMBLE des IMPORTATIONS au CANADA.

pour l'année finissant le 30 Juin.

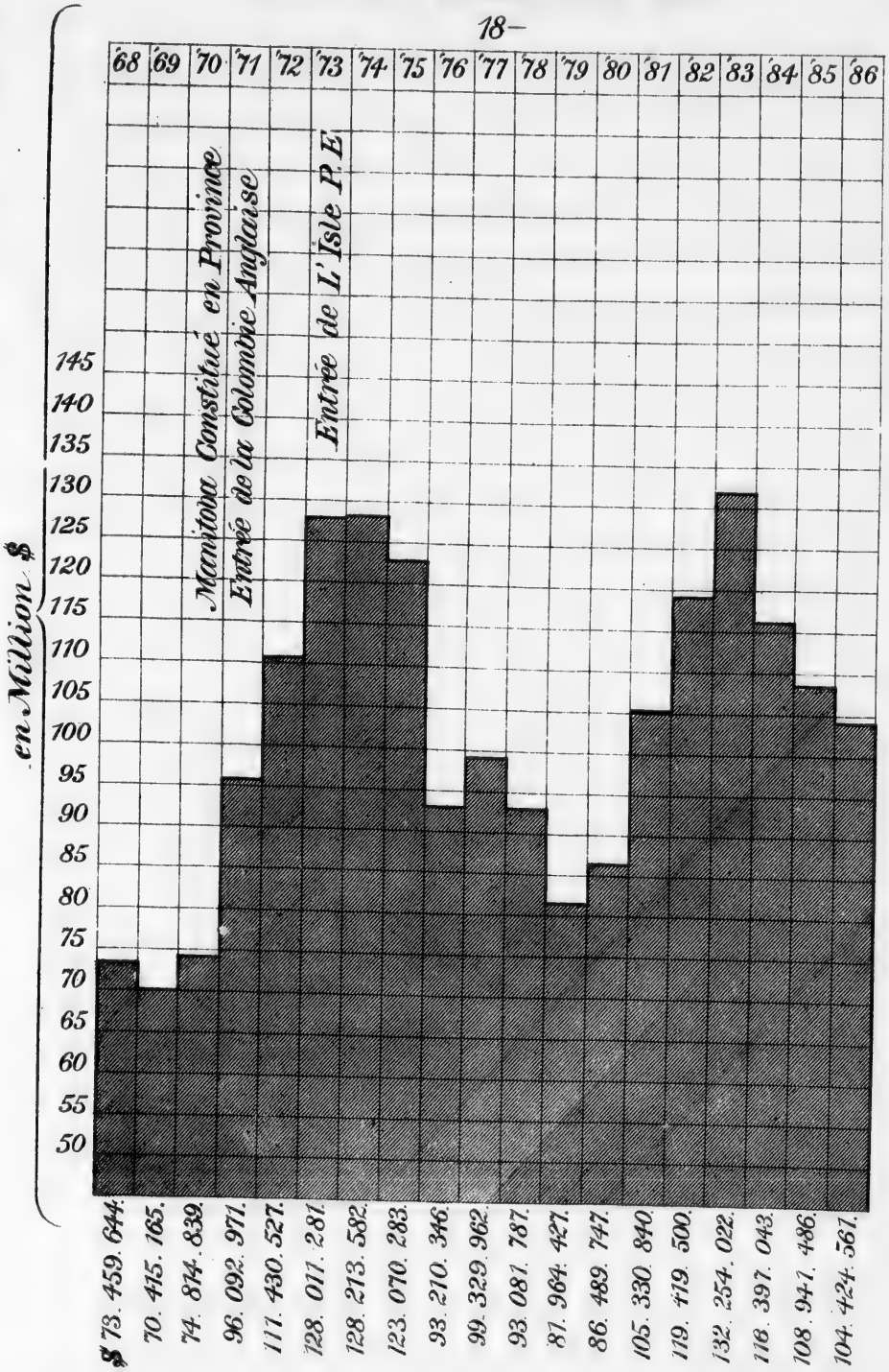

en Million $

ENSEMBLE des EXPORTATIONS du CANADA

pour l'anneé finissant le 30 Juin

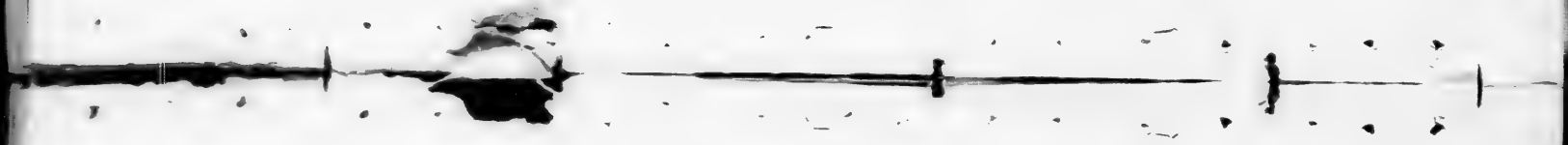

Millions de Tonnes

CANADA,
CABOTAGE
Tonnage

Millions de Tonnes

CANADA,
GABOTAGE
Tonnage

18

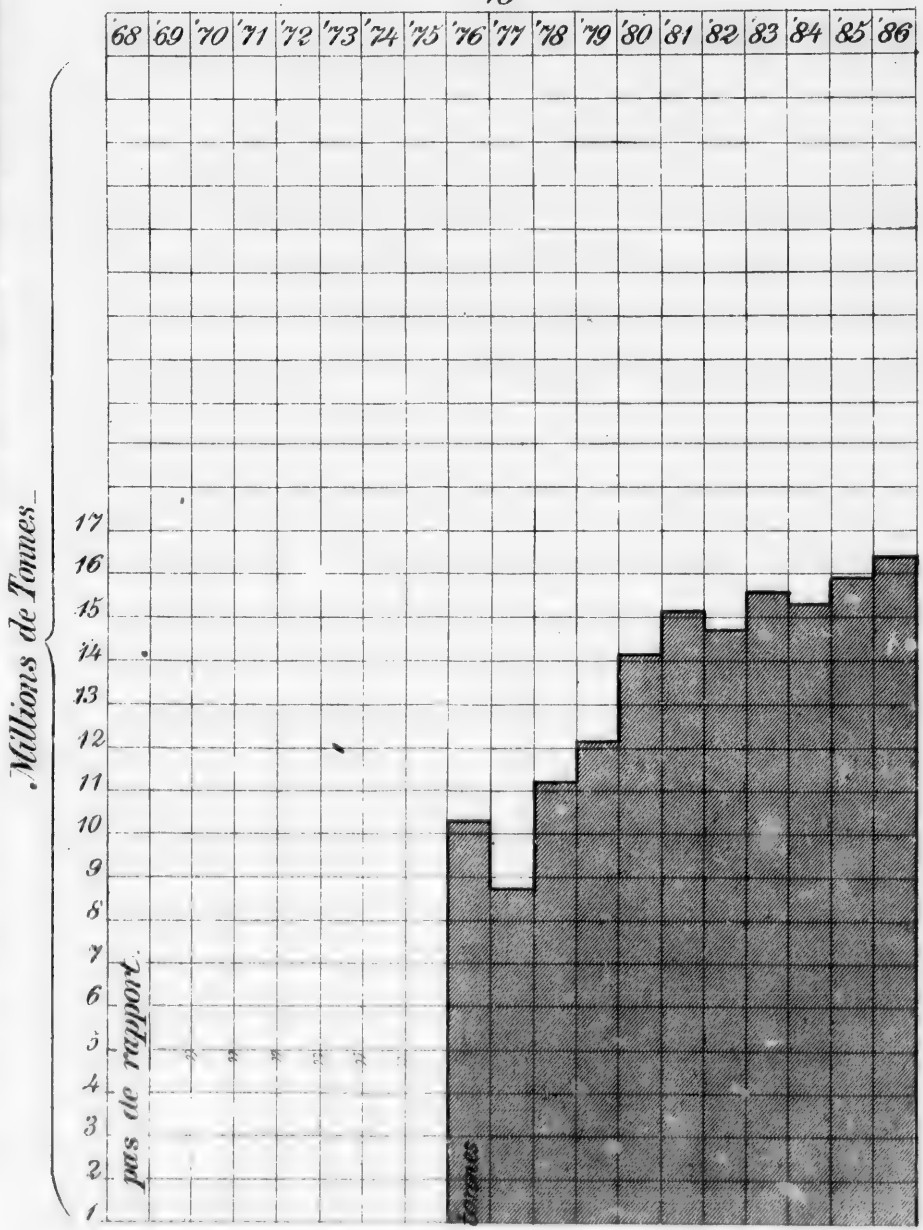

CHEMINS de fer du CANADA.

June 30 – years 18 –

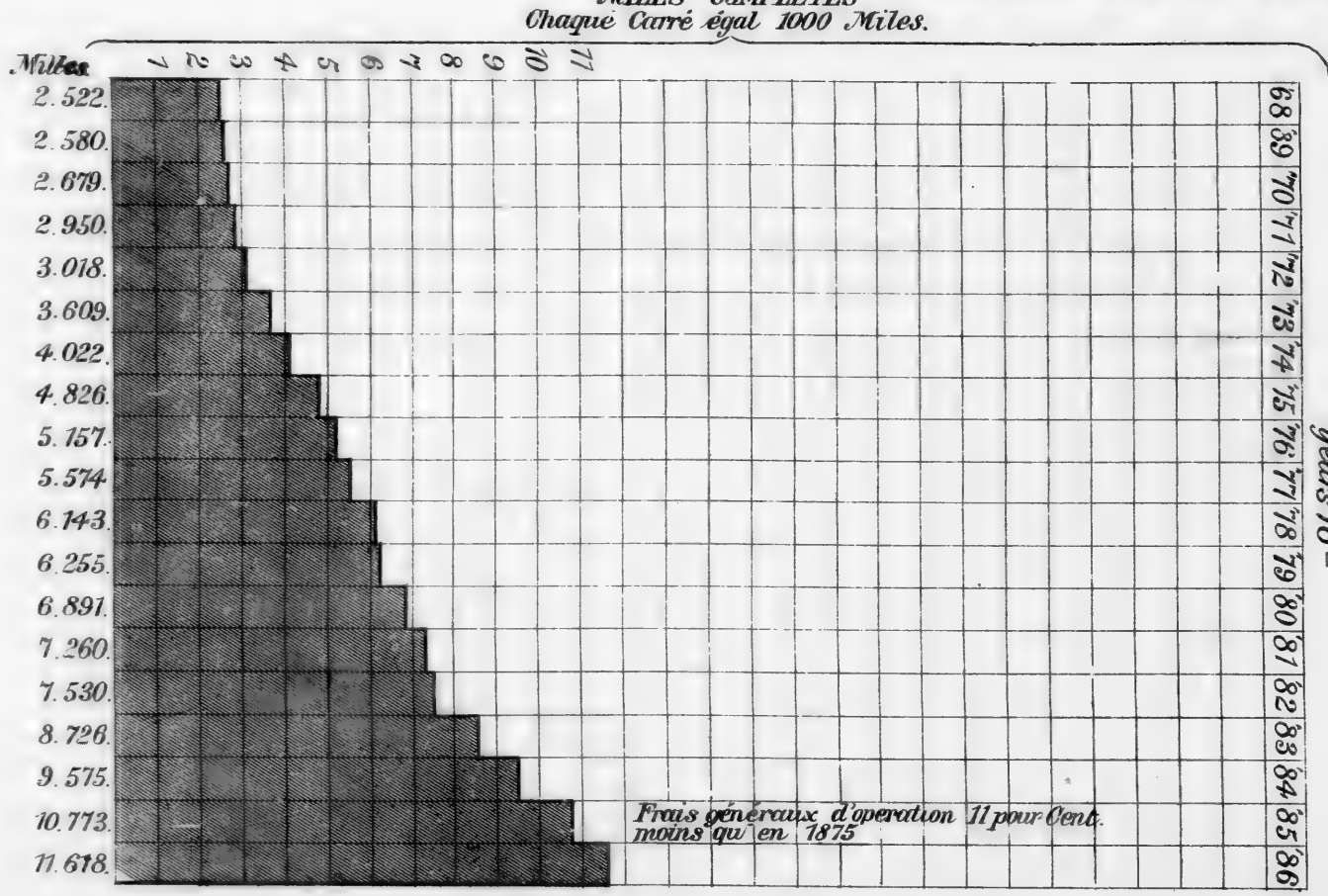

CHEMINS de fer du CANADA.

Tonnage Transporté

18—

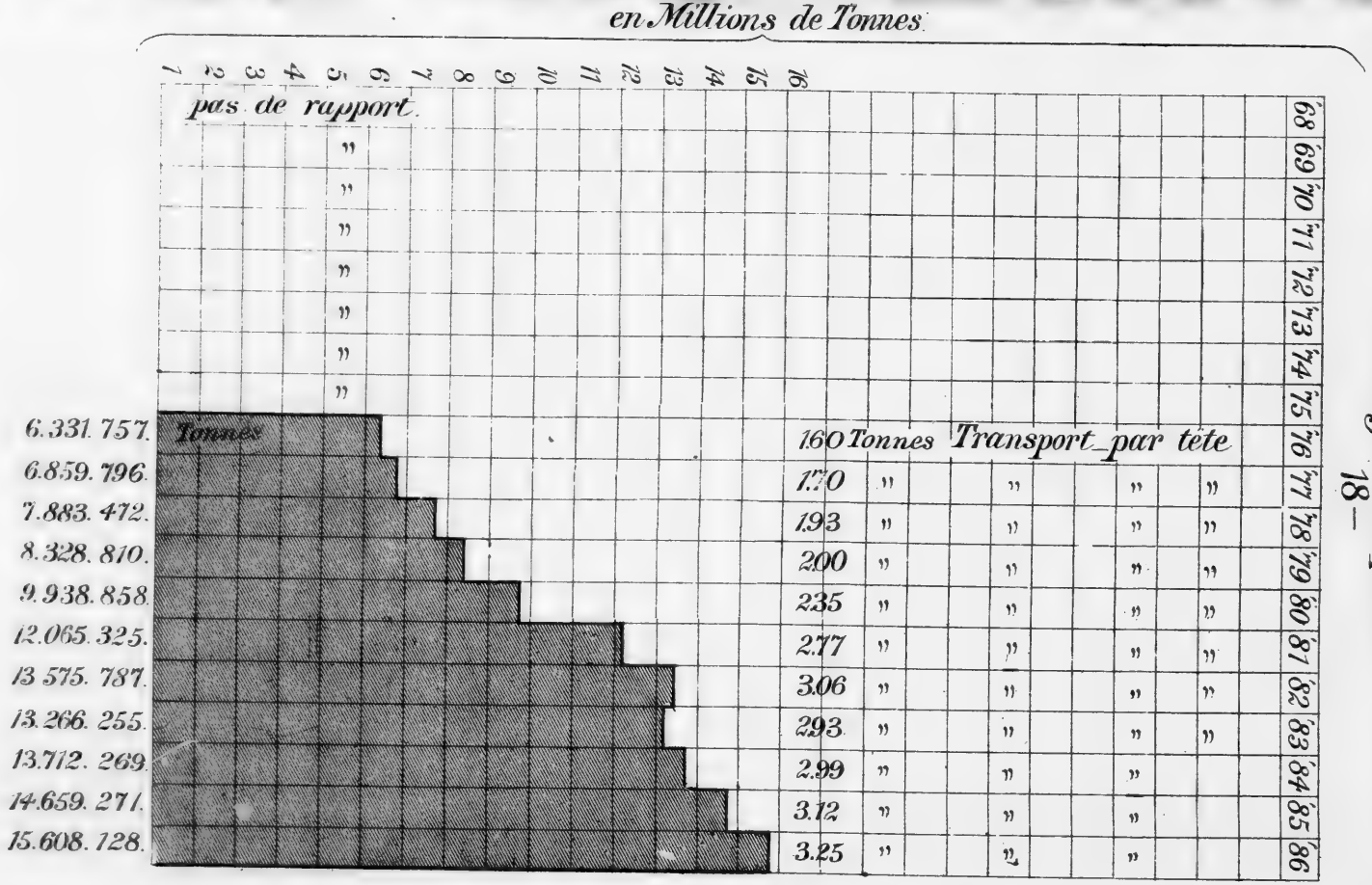

on Million $

ASSURANCES sur la vie au CANADA.

Ensemble réel des sommes Assureés.

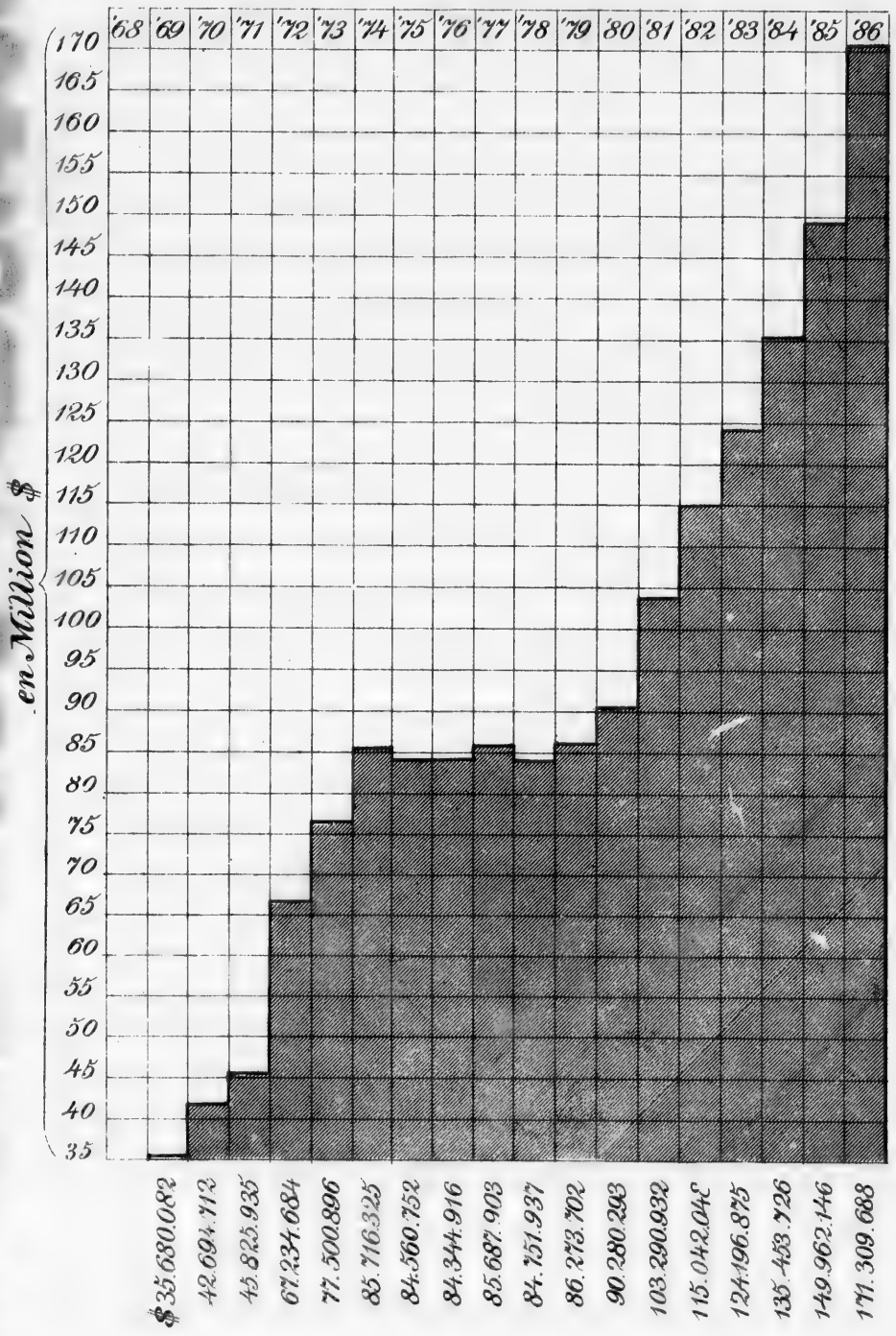

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

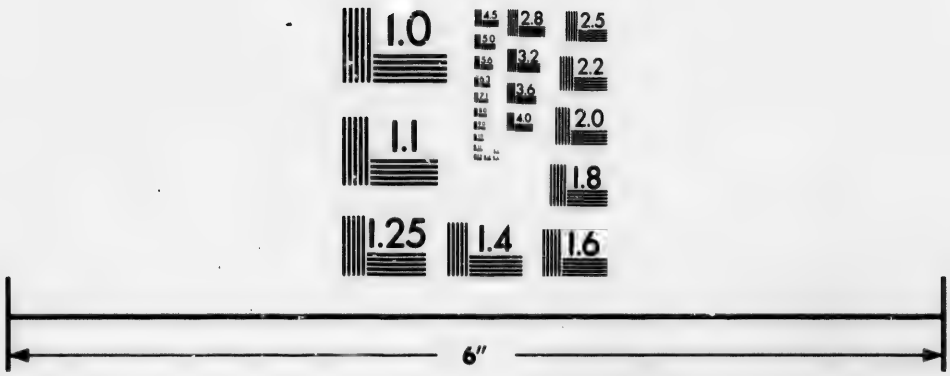

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
4.0
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

ASSURANCES CONTRÉ le feu au CANADA.

Ensemble des risque 31 Dec.

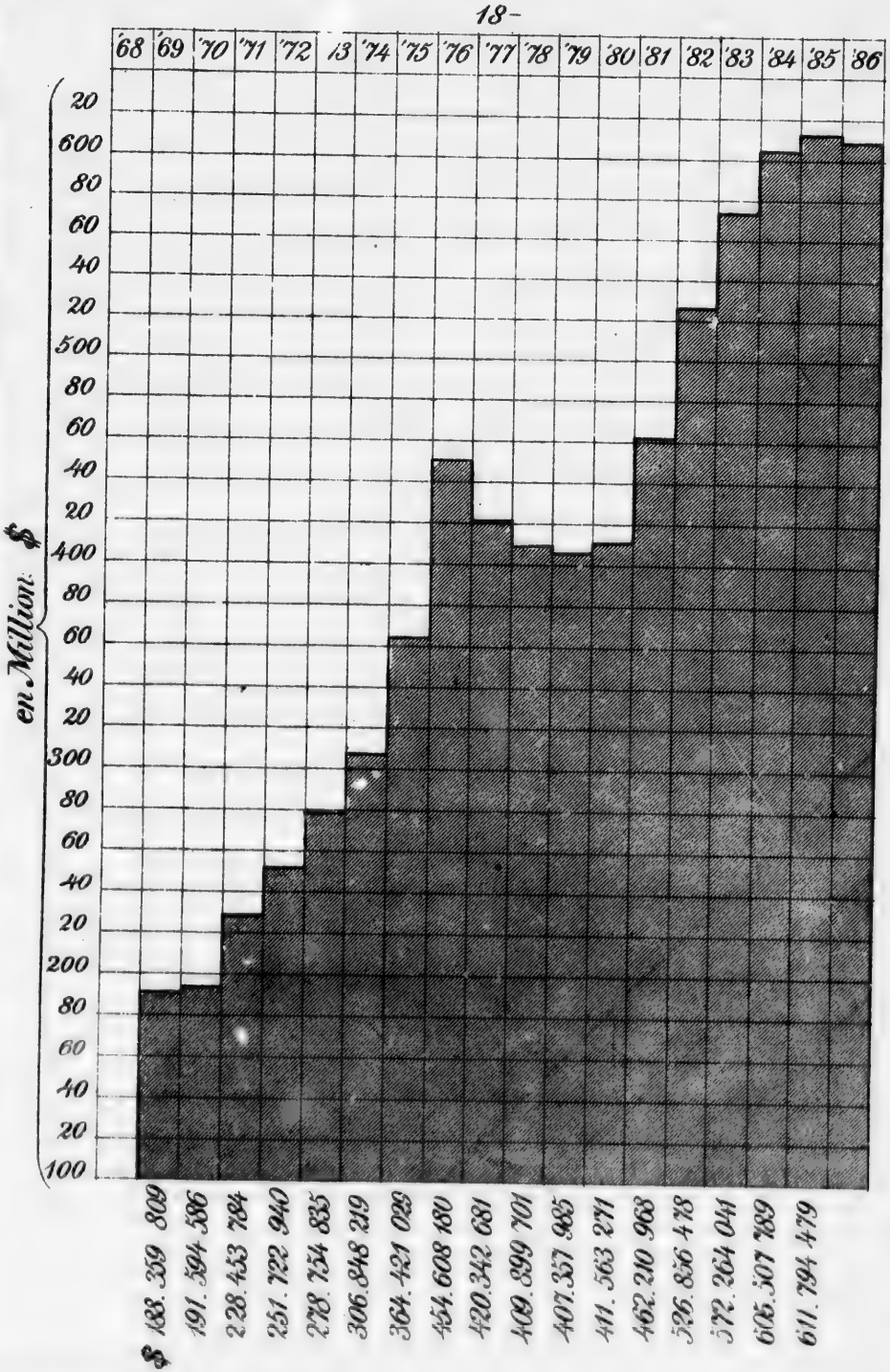

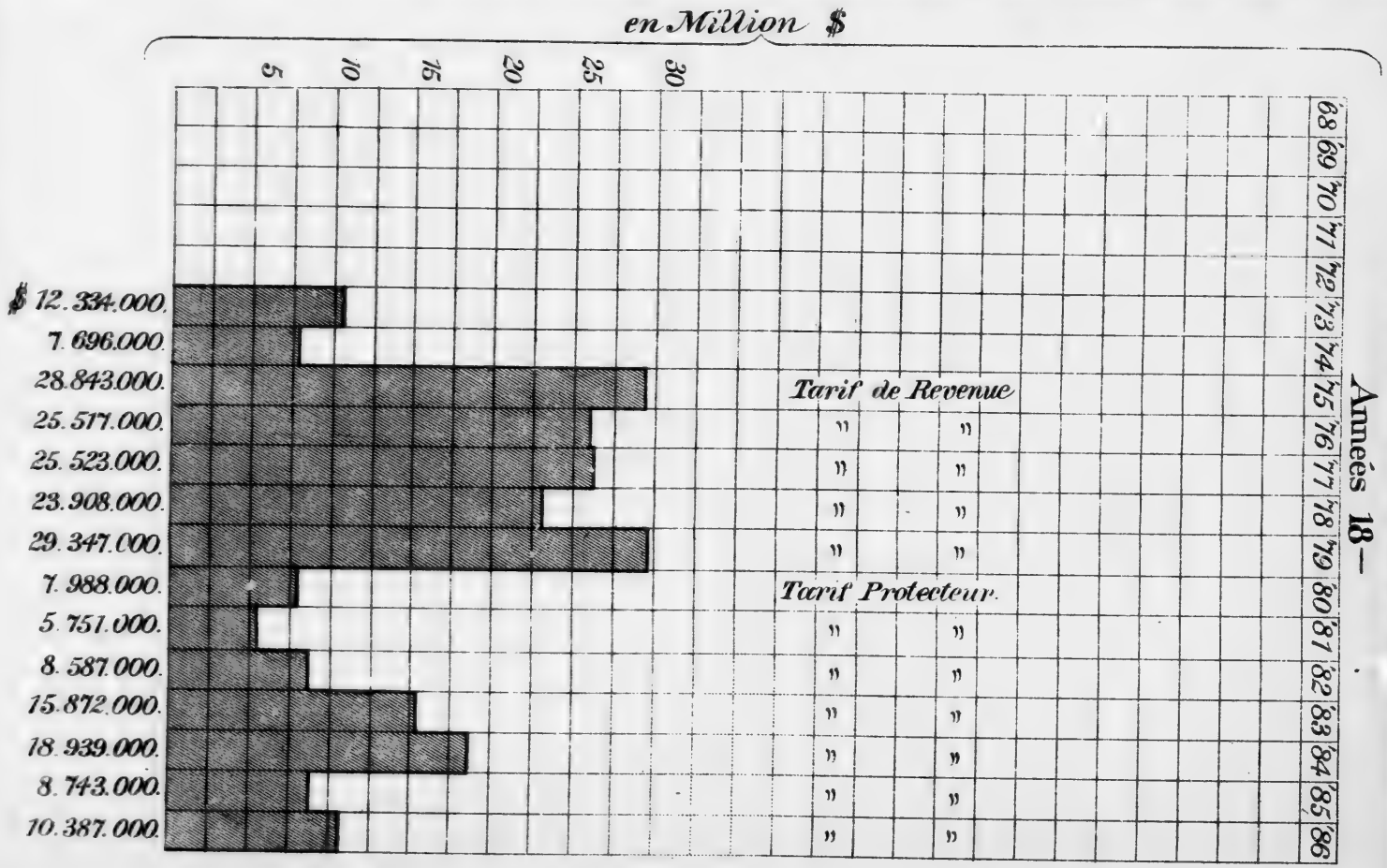
Années 18—
68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86
Tarif de Revenue
Tarif Protecteur
$ 12.334.000.
7.696.000.
28.843.000.
25.517.000.
25.523.000.
23.908.000.
29.347.000.
7.988.000.
5.751.000.
8.587.000.
15.872.000.
18.939.000.
8.743.000.
10.387.000.
5 10 15 20 25 30
en Million $

IMPORTATIONS de fer et d'acier brut et OUVRÉ pour la **CONSOMMATION** dans le **CANADA**.

pendant les années 18-

$ 6.885.365	
7.385.780	
7.750.867	
10.808.645	
15.913.179	
25.435.020	
20.700.387	
18.199.198	
12.965.117	
11.082.321	
9.398.306	
7.962.295	
10.128.660	
12.935.855	
17.459.488	
20.080.274	
14.790.927	
11.415.713	
11.053.365	
253.210.512.	TOTAL.
94,879.630	EN FRANCHISE
158.330.828	IMPOSABLE

CONSOMMATION, Par Tête, du fer de l'acier et des Produits Manufacturés au Canada et aux Etats Unis pendant l'anneé se terminant le 30th Juin 18-

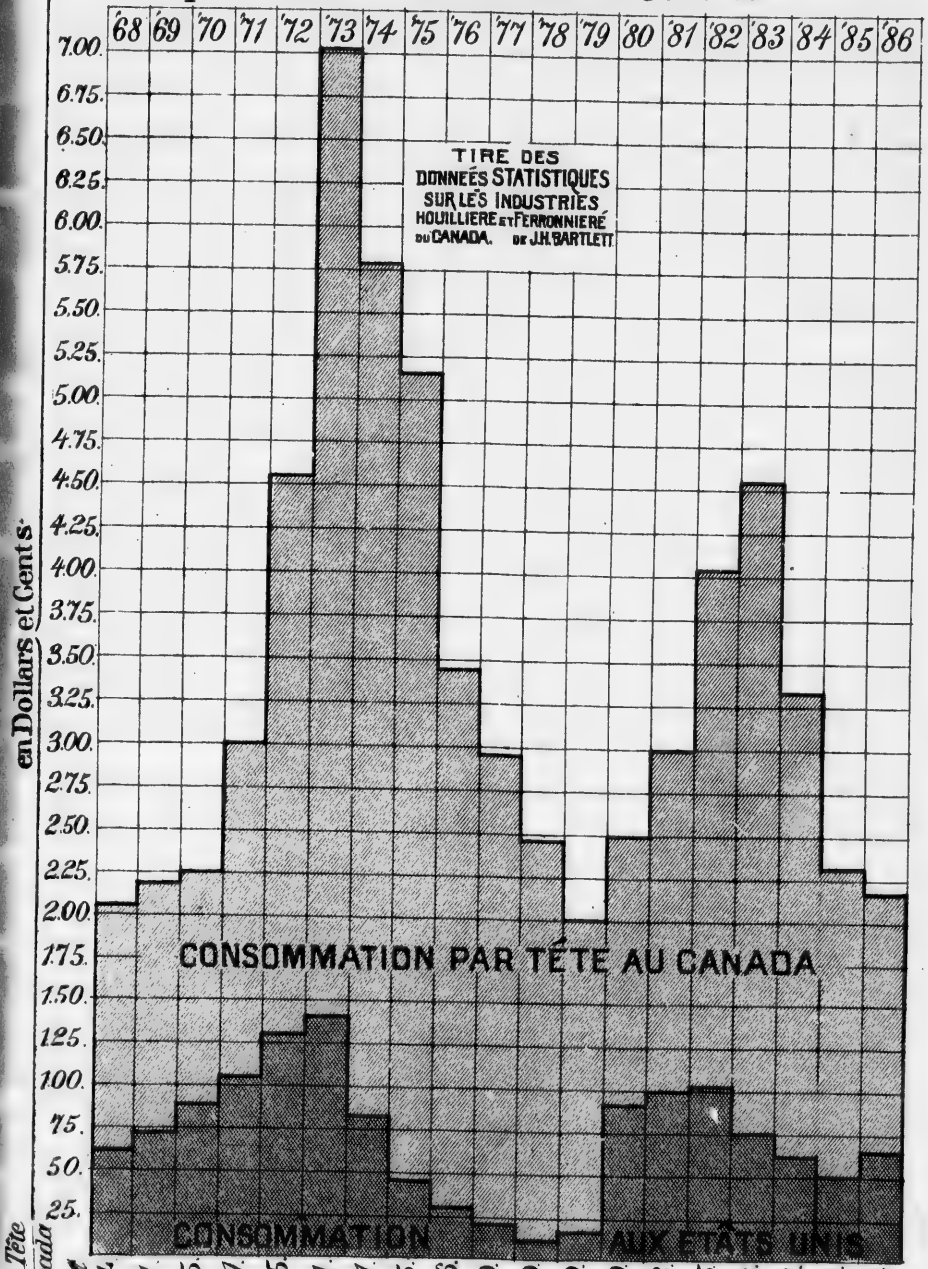

Valeur Par Tête																		
Etats Unis $ ¢	60.	74.	84.	109.	130.	139.	87.	46.	28.	22.	18.	20.	91.	100.	102.	75.	60.	50.	61.
Canada $ ¢	204.	217.	225.	301.	455.	701.	577.	515.	346.	289.	240.	200.	249.	298.	405.	456.	332.	228.	220.

CONSOMMATION TOTALE du CHARBON en CANADA.

Quantite reélle de Tonnes de 2000 livrés.

Anneés 18—

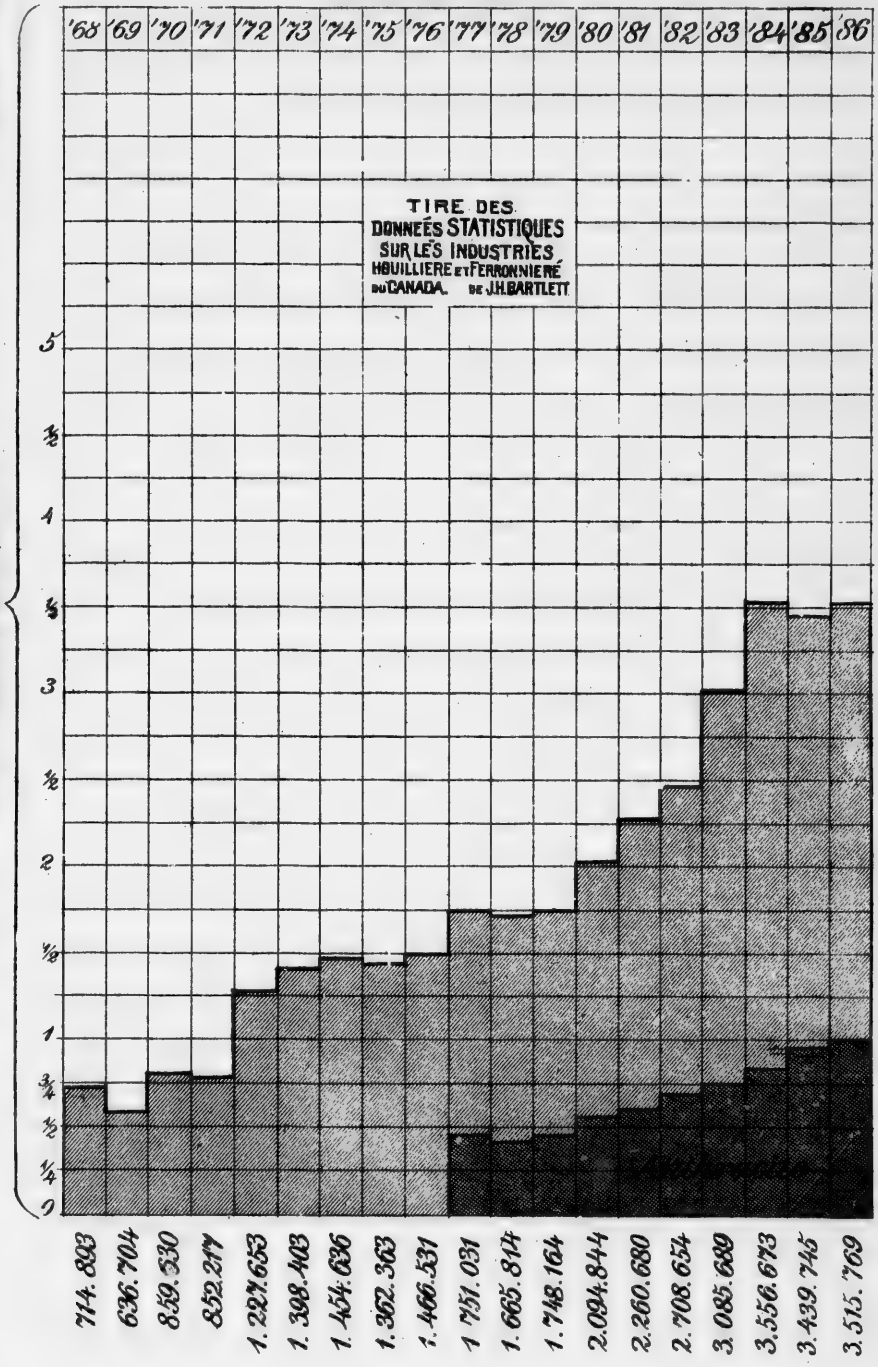

PRODUCTION TOTALE du CHARBON dans le CANADA.

Quantité reélle de Tonnes de 2000 livres.

Anneés 18—

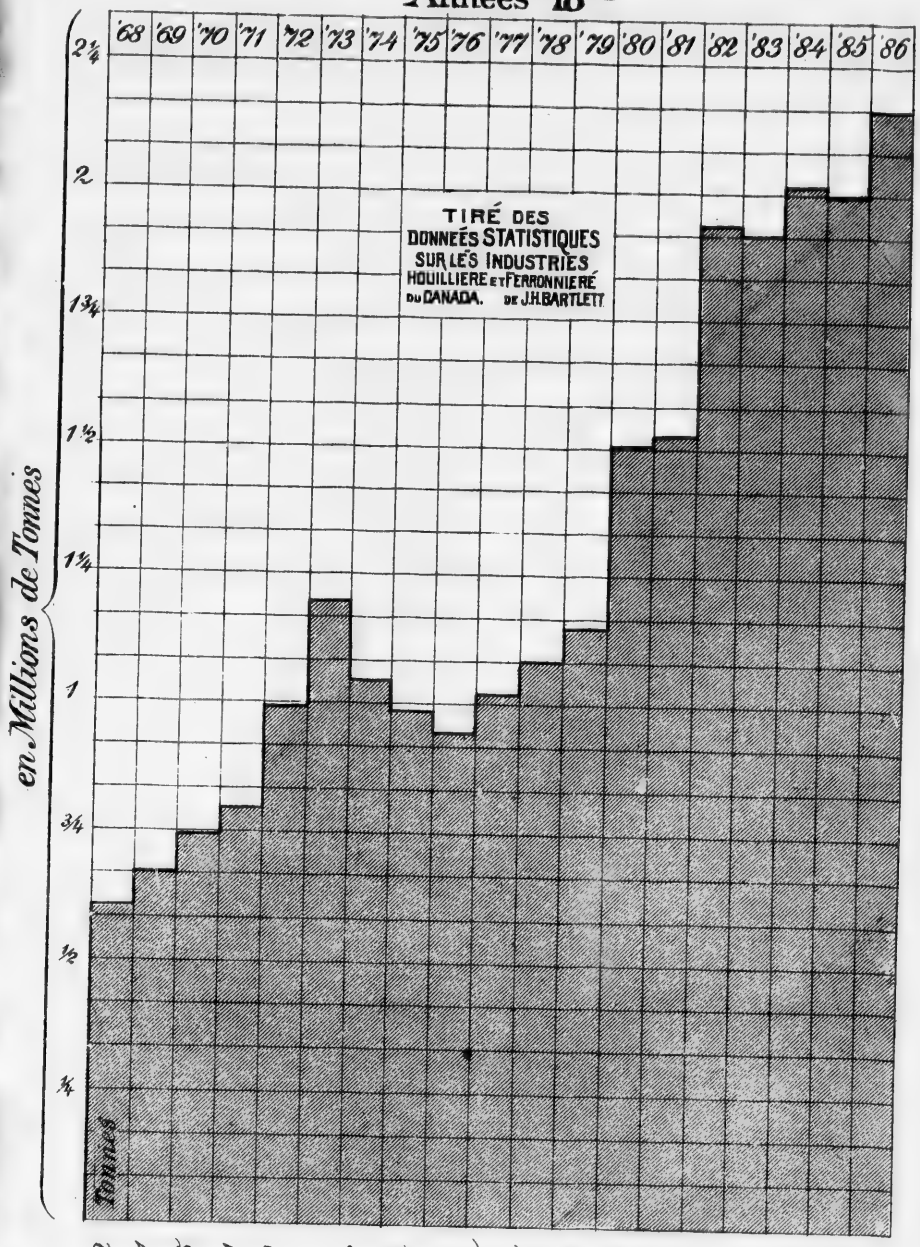

BALANCE du COMMERCE contre le CANADA.

et sa Proportion relativement aux Importations du fer, de l'acier et des produits Ouvrés

pendant les anneés finissant le 30e Juin 18–

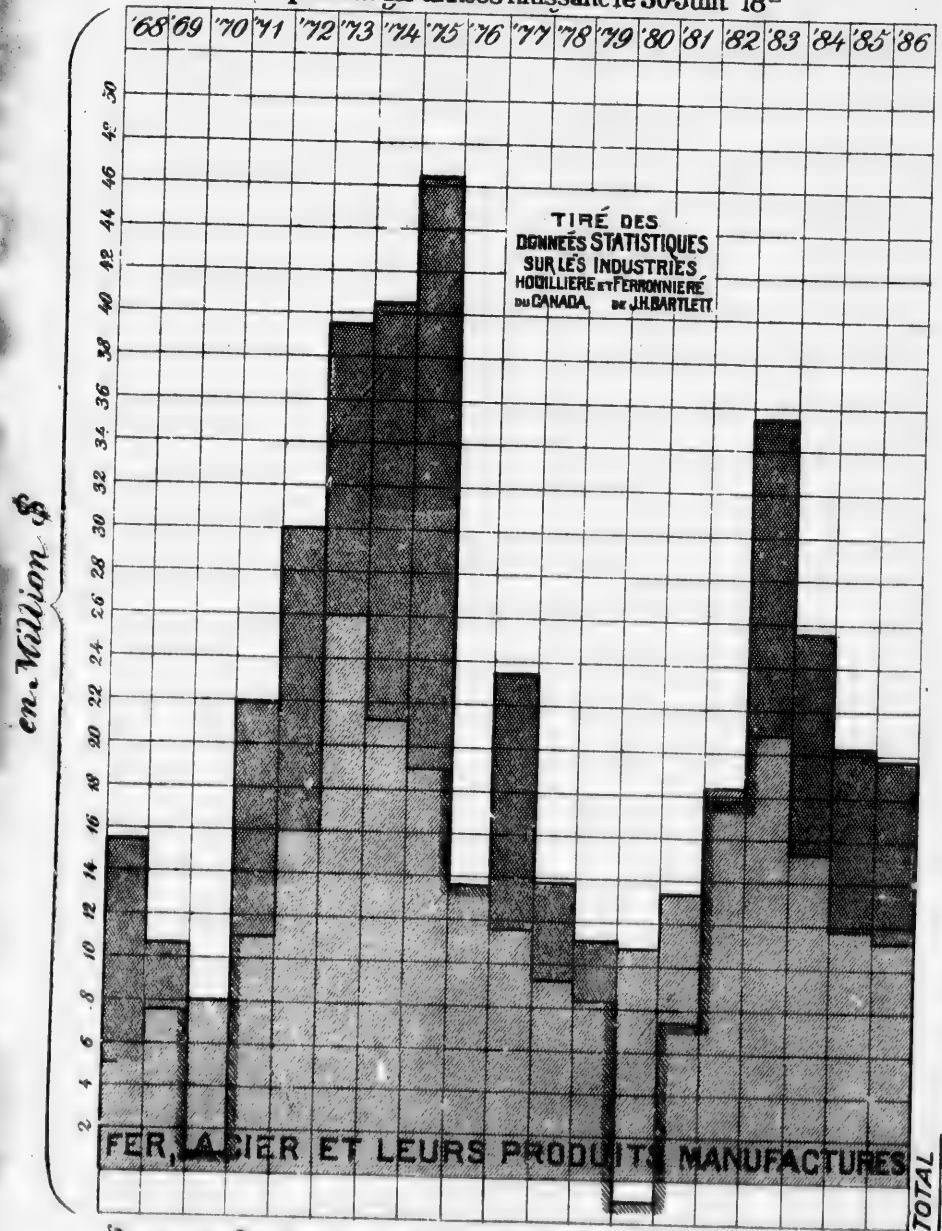

Capitation des Impôts acquittés	Capitation des Impôts acquittés	en Cents

CAPITATION des IMPÔTS acquittés sur le fer et l'acier Importés au Canada et aux Etats Unis pendant les années se terminant le 30th Juin 18—

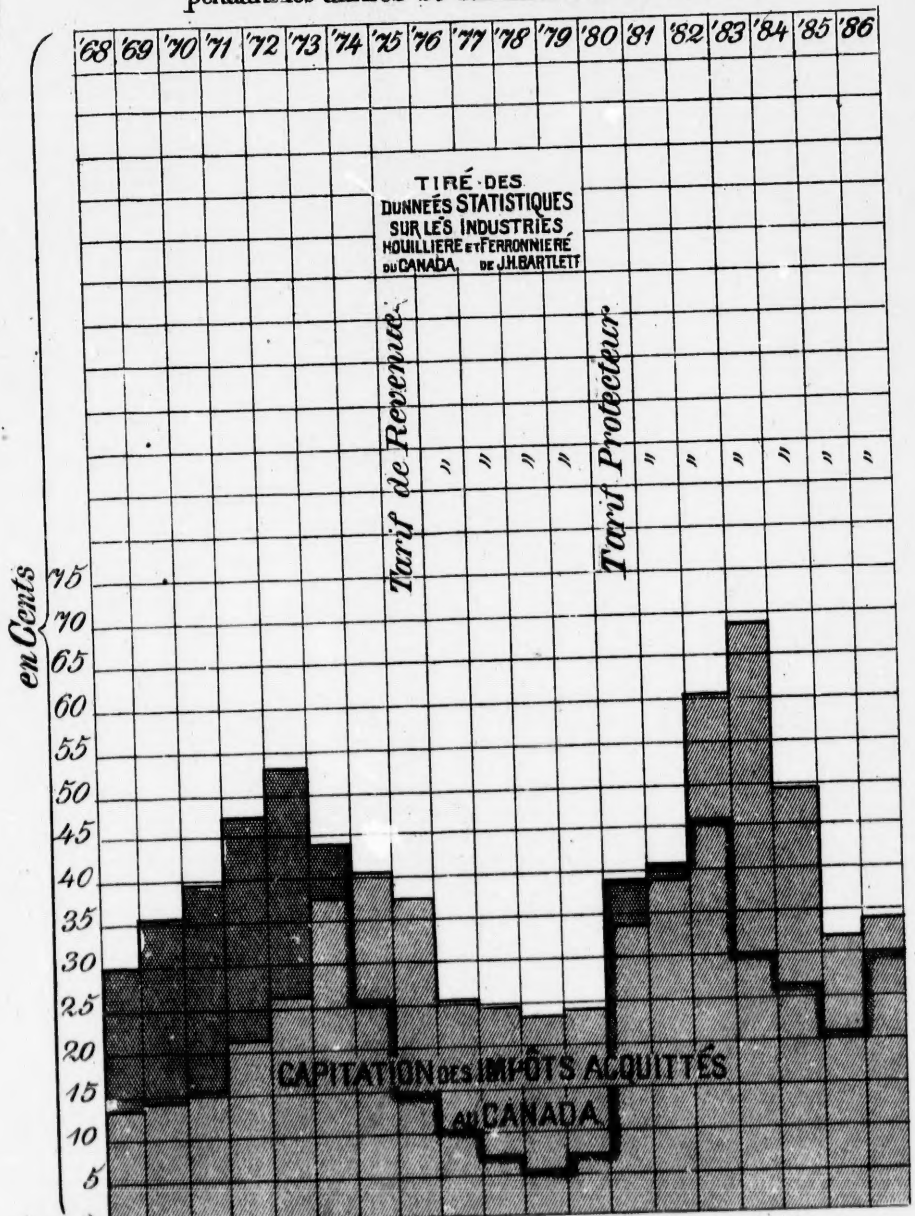

	'68	'69	'70	'71	'72	'73	'74	'75	'76	'77	'78	'79	'80	'81	'82	'83	'84	'85	'86
Capitation des Impôts acquittés au Canada.	12.25.	14.58	15.02	22.19.	26.58.	38.07.	40.40	37.39	25.26.	24.44.	23.18.	23.30.	33.60.	39.45	59.98	67.72	48.76	32.13	34.40
Capitation des Impôts acquittés Etats Unis	29.39	36.60	39.23	47.17.	53.99	43.73.	25.48.	15.47.	10.28.	8.07.	6.84	7.45	38.25.	41.71.	45.70	30.63	27.47	21.76	30.10.

Les droits payés par tête aux Etats Unis en trente Fonçée

CARTE DU
DIAGRAMME DE SIR LOWTHIAN BELL
Faisant voir le Prix du fer en Saumon Ecossais et Scoires Pavés aux Mines en France et

COPIE DU

DIAGRAMME DE SIR LOWTHIAN BELL

Faisant voir le Prix du fer en Saumon Ecossais, et Salaires Payés aux Mineurs en Ecosse et dans
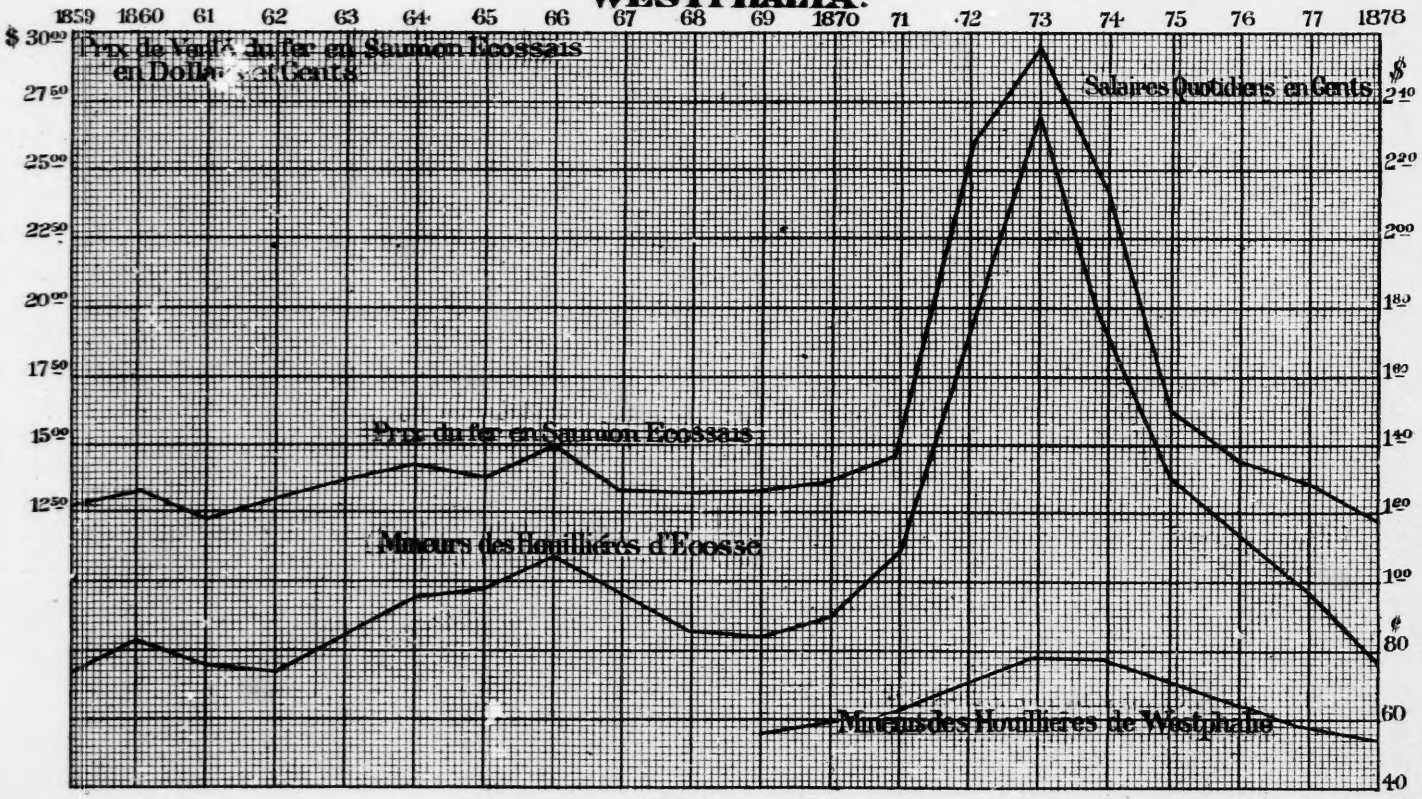
WESTPHALIA.